

**Mobilisation pour l'Europe sociale**  
**Stratégie et Plan d'action 2011-2014**  
**Amendements et recommandations**  
**du secrétariat**



**12th CONGRESS**

**ATHENS 16-19 MAY 2011**





12th CONGRESS

ATHENS 16-19 MAY 2011

ETUC  EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION

## Mobilisation pour l'Europe sociale Stratégie et Plan d'action 2011-2014 Amendements et recommandations du secrétariat

---

1. En annexe figure le plan avec 400 amendements et les recommandations du secrétariat sur chacun d'entre eux.
2. Veuillez noter la procédure suivante pour gérer le plan et les amendements, adoptée par le Comité exécutif :
  - (i) Les recommandations se divisent en quatre catégories :
    - « Accepté » signifie OK.
    - « Rejeté » est explicite.
    - « Accepté en principe » signifie que l'idée générale est OK mais qu'il peut y avoir des problèmes de formulation et/ou de position dans le document et/ou des réserves quant à un aspect particulier.
    - « Voir résolution de la CES » signifie qu'il n'y pas de décision sur l'amendement et le texte du Plan considérant qu'il y a une résolution du Comité exécutif.
  - (ii) Toutes les organisations ayant présenté des amendements ne pourront pas intervenir dans chaque débat car celles qui n'en ont pas présentés ont également un droit de parole. Des listes d'orateurs seront établies par le secrétariat sur cette base.
  - (iii) Le vote des amendements sera normalement géré par la Présidente qui présentera les recommandations « en bloc » par chapitre.
- Si néanmoins une organisation demande expressément un vote séparé pour une recommandation sur un amendement qu'elle a elle-même introduit, elle peut en informer le secrétariat qui en discutera avec la Présidente.
- (iv) Afin de respecter l'horaire, les sujets qui n'auront pu être épuisés au cours de la session prévue seront normalement renvoyés au Comité exécutif pour examen ultérieur. L'horaire du Congrès sera sous le contrôle de la Présidente.
- (v) De nouvelles versions de la Stratégie et du Plan d'action et du Manifeste d'Athènes seront publiées après le Congrès pour la première réunion du nouveau Comité exécutif.
3. Il y a trois annexes au document de la Stratégie et du Plan d'Action :
  - Solidarité dans la crise : résolution soumise par le Comité exécutif
  - Document de discussion « Vers un marché du travail européen »
  - Rapport complémentaire « Proposition pour une campagne de la CES contre le dumping salarial et social en Europe – L'égalité des salaires - l'égalité des droits »

John Monks, Secrétaire général

Boulevard du Roi Albert II, 5 • B – 1210 Bruxelles • Tél.: +32 2 224 04 11

Fax: +32 2 224 04 54 / 55 • e-mail: [etuc@etuc.org](mailto:etuc@etuc.org) • [www.etuc.org](http://www.etuc.org)

## Mobilisation pour l'Europe sociale – Stratégie et Plan d'action 2011-2014

### Introduction générale

1. Nous vivons des moments exceptionnellement difficiles. Le terrible tremblement de terre et le tsunami qui ont frappé le Japon et leurs conséquences sur l'énergie nucléaire soulignent la dépendance du monde développé aux sources d'énergie et les risques sérieux qu'elles comportent. Il y a de l'agitation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient où les peuples arabes luttent pour se débarrasser de vieux dictateurs corrompus et brutaux et de leurs régimes autoritaires. Ces développements bienvenus font penser à la chute des régimes communistes d'Europe centrale et orientale en 1989 mais la situation en Libye illustre les dangers et les risques inhérents à la révolte contre la dictature. Tout cela entraîne immédiatement de nouveaux problèmes pour l'Europe en termes de réfugiés et de coûts élevés de l'énergie.

Inverser les paragraphes 1 et 2, **UGT-P.**

#### **Opposer**

À la fin du texte proposé, insérer « Dans ce contexte tellement complexe, il ne faut pas oublier qu'il est crucial d'avoir une stratégie d'inclusion des nouveaux flots d'immigrants/es, tant au niveau syndical qu'au niveau social », **UGT-P.**

#### **Accepter**

Ligne 6, supprimer : « Ces développements bienvenus font penser à la chute des régimes communistes d'Europe centrale et orientale en 1989 mais la situation en Libye illustre les dangers et les risques inhérents à la révolte contre la dictature. Tout cela entraîne immédiatement de nouveaux problèmes pour l'Europe en termes de réfugiés et de coûts élevés de l'énergie » ;

Insérer : « L'intervention en Libye, dont l'objectif réel est le contrôle du pétrole et du gaz, est différente à l'heure où les manifestations au Yémen sont réprimées et où les forces militaires saoudiennes interviennent au Bahreïn pour mettre un terme aux appels à la réforme démocratique », **CGTP-IN.**

#### **Opposer**

4<sup>e</sup> ligne : Remplacer « Il y a de l'agitation en

	<p>Afrique du Nord et au Moyen-Orient où ... »  par : « En Afrique du Nord et au Moyen-Orient ... », <b>CFDT-UNSA</b>  <b>Accepter</b>  4<sup>e</sup> ligne : Remplacer « il y a de l'agitation en Afrique du Nord » par « Les peuples arabes, aspirant au changement démocratique et à la liberté, luttent pour se débarrasser ... » (suite inchangée), <b>CGT</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>2. Et la profonde crise <u>financière</u> de 2008 causée par une cupidité irresponsable et des banques incontinentes a, à son tour, provoqué une crise de la dette souveraine dans une série d'états membres de l'UE. Il s'en est suivi une crise <u>économique et sociale</u> de faible croissance, de chômage en hausse, de sévères mesures d'austérité, d'augmentation des pertes d'emplois et du travail précaire, de coupes généralisées dans les salaires et les allocations et de réductions des droits à la pension. On craint pour la pérennité de l'euro. Les travailleurs/euses et les pensionné(e) s paient le prix fort pour la bêtise du monde financier où salaires et bonus restent indécemment généreux.</p>	<p>Ligne 2, ajouter : « ... et des banques incontinentes, <u>au sein d'un modèle économique soumis à la toute-puissance du capital financier</u>, a, à son tour, provoqué une crise... », <b>CCOO</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>3. Entretemps, dans le reste du monde, l'ensemble de l'Asie (quoique les effets économiques du désastre au Japon soient encore incertains) et une grande partie de l'Amérique latine connaissent toujours une forte croissance. Alors qu'émergent de nouvelles nations puissantes aux économies de plus en plus fortes, il est fini le temps où l'Amérique du Nord, l'Union européenne et le Japon dominaient. Une grande partie de l'Europe lutte pour rester compétitive dans un monde où abonde une main-d'œuvre bon marché et où les capitaux circulent facilement. Pour les Européens, trouver la croissance et les emplois décents du futur est un défi énorme qui se complique encore du fait des efforts actuels entrepris pour rétablir la confiance dans l'économie de l'UE et, en particulier, dans l'euro. Celui-ci a été mis sous pression suite au nécessaire renflouement de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal et, en dehors de la zone euro, de la Roumanie, alors que d'autres nations connaissent aussi des difficultés. Pourtant, la réponse de l'UE a été, comme l'aurait fait un médecin au Moyen-âge, de saigner le</p>	<p>Ligne 6, après : «...et le Japon dominaient. », supprimer le reste du texte jusqu'à la fin du paragraphe et insérer: « Le déplacement de l'économie mondiale vers l'Asie et les défis posés par la pression sur l'environnement font l'option Union européenne plus pertinente que jamais. Mais l'Union européenne semble incapable de répondre adéquatement aux défis. Pour continuer à peser dans le monde et préserver son modèle social, l'UE doit faire un saut qualitatif dans sa politique, défendre l'euro et mettre en</p>

<p>patient plutôt que de véritablement aider au processus de relance.</p>	<p>place une véritable union économique, fiscale et sociale. La zone euro devrait avoir une souveraineté monétaire, financière et fiscale, en accord avec un transfert de souveraineté de ses États membres, qui, en utilisant une monnaie commune, ont décidé de partager un destin commun. C'est ainsi que l'Europe peut jouer un rôle important dans le nouvel ordre mondial, demeurer l'économie la plus compétitive, fondée sur la connaissance, avec des emplois de qualité, le plein emploi et la cohésion sociale. La zone euro est encore le champ de bataille entre les marchés financiers et les institutions publiques. L'euro a été harcelé suite au nécessaire renflouement de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal et, en dehors de la zone euro, de la Roumanie, alors que d'autres nations continuent sous pression », UGT, CCOO <b>Opposer</b></p>
<p>4. Les soi-disant « sauvetages » de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal ont, dans le chef de l'UE, donné lieu à des pressions sur ces pays pour qu'ils réduisent les salaires et les pensions et introduisent davantage de « flexibilité » sur leur marché du travail (c'.-à-d. un affaiblissement des conventions collectives et du droit du travail). Les nouvelles règles en matière de gouvernance économique entraîneront une application générale de nombre de ces dispositions, en particulier dans la zone euro.</p>	<p>Ajouter avant la dernière phrase : « Dans le même temps, les travailleurs/eusess subissent les conséquences du mauvais usage que les gouvernements des États membres font de l'approche flexicuritaire, sélectionnant les éléments qui augmentent la flexibilité. L'approche de la flexicurité est une approche holistique. Un marché du travail plus flexible présuppose donc une sécurité du revenu plus élevée », LO-D.</p>

	<p><b>Accepter</b> Ligne 2, après «ces pays» ajouter: « et indirectement sur d'autres », UGT</p> <p><b>Accepter</b> Dernière ligne, après «zone euro» ajouter: « Il a également été constaté que les politiques d'austérité n'ont pas résolu les problèmes et les déficits ont augmenté en Grèce, en Irlande, et au Royaume-Uni », UGT</p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>5. Les dirigeants européens soutiennent que cela est nécessaire pour protéger l'euro et restaurer la croissance et ils proposent maintenant d'importantes interventions dans les marchés du travail et les systèmes de sécurité sociale sans que celles-ci ne soient accompagnées d'un approfondissement de la démocratie au niveau européen, y compris une participation appropriée des partenaires sociaux, ni du moindre nouvel engagement spécifique sur les euro-obligations et les taxes sur les transactions financières. La gouvernance économique telle que proposée actuellement, qui attaque l'Europe sociale comme cela a été le cas avec la couverture sociale en Grèce, en Irlande et au Portugal, est inacceptable. Nous ne pouvons admettre que nos pratiques soient de la sorte foulées aux pieds. Les nouvelles règles en matière de gouvernance économique et les changements aux Traités ne doivent pas être présentés par les dirigeants européens comme étant des questions purement techniques. La CES ne peut soutenir ces changements aux Traités.</p>	<p>Ligne 4 - supprimer "Eurobonds", SAK</p> <p><b>Opposer</b> Ligne 6, supprimer : "La gouvernance économique telle que proposée actuellement, qui attaque l'Europe sociale comme cela a été le cas avec la couverture sociale en Grèce, en Irlande et au Portugal, est inacceptable. Nous ne pouvons admettre que nos pratiques soient de la sorte foulées aux pieds." Insérer : « La gouvernance économique telle que proposée actuellement, menaçant la souveraineté des États membres, enfreint les Traités en matière de salaire et de négociation collective, attaque l'Europe sociale et est tout simplement inacceptable », CGTP-IN.</p> <p><b>Accepter</b> Lignes 11 et 12 : Remplacer la dernière phrase : "La CES ne peut soutenir ces changements aux Traités" par : « C'est en fonction des</p>

	<p>objectifs de renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale en Europe que la CES se positionnera sur les modifications des Traités », <b>CFDT, UNSA</b></p> <p><b>Opposer</b> Ligne 10, remplacer «pratiques» par « acquis sociaux », <b>UGT</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>6. Il y a en outre toujours la crise <u>environnementale</u>. Celle-ci risque fortement de passer au second plan à cause des difficultés économiques et du manque de volonté politique mais, le temps passant, elle devient plus difficile et chère à gérer. Les problèmes de l'industrie nucléaire japonaise rappellent de façon saisissante le besoin de durabilité.</p>	
<p>7. Il pourrait enfin y avoir une crise <u>politique</u>. L'agitation sociale grandit avec la mise en place généralisée de mesures d'austérité. Les grèves et les manifestations se multiplient tant en fréquence qu'en intensité. Les gens sont en colère face aux avantages financiers des hauts dirigeants et autres cadres supérieurs des banques contrastant avec l'austérité qui frappe la majorité des citoyens. Au plan politique, les électeurs penchent vers l'introspection. Les partis nationalistes gagnent en puissance.</p>	
<b>Résister et rebondir</b>	
<p>8. La CES fera toujours face aux nationalistes bornés et maintiendra son engagement pour l'Europe mais, en même temps, nous devons utiliser tous les moyens démocratiques pour nous faire entendre des autorités. Ces crises doivent être attaquées de front. Les syndicats européens doivent s'opposer aux propositions actuelles de gouvernance économique et rebondir d'une position défensive motivée par la crise pour chercher à reprendre l'initiative.</p>	<p>Lignes 4 et 5 : remplacer la fin du paragraphe « et rebondir ... reprendre l'initiative », Par : « La pression syndicale a obligé le Conseil à inclure la référence à l'emploi, à la cohésion sociale, et au renforcement de la place des partenaires sociaux. Mais ces engagements doivent devenir réalité. Cet objectif justifie que la CE sorte d'un positionnement défensif contraint par la crise et rebondisse afin de reprendre l'initiative,</p>



	<p><b>CFDT, UNSA</b> <b>Accepter le principe</b></p>
<p>9. Cela impliquera le renforcement des engagements des syndicats envers l'Europe, une Europe au modèle social vivant et fort qui favorise le plein emploi, une croissance durable et une société produisant peu de carbone, l'égalité et les droits fondamentaux, les négociations collectives, le dialogue social et le partenariat, des services publics de haute qualité, la protection des migrants et des minorités, l'état-providence, davantage de normes européennes communes pour éviter la course au nivellement par le bas, la lutte contre le capitalisme « de casino » et la promotion de la solidarité internationale.</p>	<p>Ligne 3, ajouter : « droits fondamentaux, œuvrant pour une application intégrale de la Charte à tous les États membres », <b>CMKOS.</b> <b>Accepter</b> Ligne 3, remplacer "droit fondamentaux" par "droit de l'homme", <b>TCO.</b> <b>Accepter le principe</b> Ligne 5, supprimer : « la lutte contre le capitalisme de casino et la promotion de la solidarité internationale » Insérer : « la lutte pour un monde meilleur, empreint de justice sociale, et la promotion de la solidarité internationale », <b>CGTP-IN.</b> <b>Accepter</b> Ligne 5, après "qualité", supprimer: «la protection des migrants et des minorités» et insérer: «...l'égalisation des droits des migrants et la protection des minorités », <b>UGT</b> <b>Accepter le principe</b></p>
<p>10. Les syndicats européens doivent en même temps trouver de nouveaux membres et sympathisants, en particulier parmi les jeunes, et profiter de la crise pour attirer les gens vers le mouvement syndical et le renforcer. Cela s'est passé dans les années 1930 lorsque la crise d'alors est devenue le « sergent recruteur » des syndicats dans des sociétés qui sont restées démocratiques. Nous devons reproduire le travail de nos prédécesseurs.</p>	<p>2e phrase, supprimer "et profiter de la crise" : <b>CGIL, CISL, UIL</b> <b>Accepter le principe</b> Lignes 2 à 5 : Remplacer "et profiter ... de nos prédécesseurs" Par : « Le mouvement syndical doit prouver qu'il peut aider les salariés à affronter les situations difficiles qu'ils connaissent en</p>

	<p>raison de la crise. Il pourra alors, comme cela s'est passé dans les années 1930, se renforcer et ainsi peser sur les stratégies pour sortir de la crise. », <b>CFDT, UNSA</b></p> <p><b>Accepter le principe</b></p>
<p>11. Au cœur de notre action pour la période 2011-2014 doivent se trouver nos efforts visant au renversement des stratégies d'austérité et des changements aux règles de gouvernance économique actuelles. Celles-ci pourraient détruire la croissance et l'emploi et compromettre l'avenir des sociétés européennes. L'UE court le risque de devenir une cible de l'agitation populaire car, dans sa recherche de stabilité, elle interfère dans des questions définies par le Traité de Lisbonne comme étant des matières nationales telles que, par exemple, les négociations collectives. Nous devons, par toutes les voies démocratiques, trouver les moyens, les alliés et l'influence pour inverser ces politiques.</p>	<p>Lignes 4 à 8 : Remplacer « L'UE court le risque .... inverser ces politiques » par : « En limitant son action au déficit budgétaire et à l'endettement, sans se préoccuper de cohésion sociale ni de relance de la croissance, l'UE prend le risque d'être un obstacle au progrès social. Nous devons, par toutes les voies démocratiques, trouver les moyens d'un changement profond d'orientation de ces politiques », <b>CFDT, UNSA</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>12. La CES a longtemps soutenu que l'austérité en temps de récession aggrave la récession ; c'est là une leçon tirée de l'expérience des années 1930. Il est troublant de constater que tant de gouvernements européens ont choisi d'oublier ou d'ignorer cette leçon et semblent plus déterminés à punir les pays de l'UE en difficulté qu'à les aider au travers d'une gouvernance économique et sociale. Pendant ce temps, le chômage augmente, les jeunes souffrent, surtout parce qu'il est difficile pour eux de décrocher un emploi de qualité plutôt qu'un emploi précaire ou même un emploi quel qu'il soit, alors que les banquiers retournent à leurs affaires – et à leurs bonus – comme avant. L'Europe se doit également d'être efficace dans ces domaines de la gouvernance économique.</p>	<p>A l'avant dernière phrase, remplacer « alors que les banquiers retournent à leurs affaires – et à leurs bonus – comme avant. L'Europe se doit ... » par « alors que les dirigeants de banques retournent à leurs affaires – et à leurs bonus – comme avant, laissant les employés des banques qui dénoncent depuis longtemps déjà les objectifs de vente agressifs et à courte vue, le soin d'accueillir les clients mécontents. L'Europe se doit ... », <b>TCO.</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Ligne 8, après «qu'un emploi précaire» insérer: « ou en tant que faux indépendants »,</p>

	<b>UGT</b> <b>Accepter</b>
13. Mis ensemble, ces facteurs posent de grands défis – mais à l’évidence aussi d’excitantes opportunités – pour la CES alors que nous réfléchissons à notre stratégie pour l’avenir. Ces questions sont abordées dans les chapitres suivants.	

<b>1. Mobilisation pour l'Europe sociale et une gouvernance économique européenne équitable</b>	
<b>Introduction</b>	
<p>14. L'Union européenne a cherché à soutenir l'euro depuis l'éclatement de la crise de la dette souveraine grecque au cours de la première moitié de 2010. Cela a pris la forme d'une mise à disposition de fonds (avec le FMI) pour les pays de la zone euro en difficulté, actuellement la Grèce, l'Irlande et le Portugal et, hors zone euro, la Roumanie et la Lituanie, moyennant des conditions d'austérité très strictes.</p>	
<p>15. L'UE n'a pour le moment que peu ou pas d'autorité légale pour organiser ces soi-disant « sauvetages », l'aide actuelle étant fournie sous couvert de dispositions temporaires. Pour que cette aide puisse être apportée légalement et constitutionnellement, des moyens permanents vont être créés et, dans ce but, un changement au Traité de Lisbonne était, au moment d'écrire, à l'examen au Parlement européen. La CES ne peut accepter ce changement au Traité pour faciliter la gouvernance de l'austérité et fait pression pour des amendements.</p>	<p>Lignes 5 et 6 : remplacer la dernière phrase : « La CES ne peut ... pour des amendements » par : « La CES fait pression pour que ce changement au Traité intègre les obligations en matière de cohésion sociale et favorise la concertation avec les partenaires sociaux tout en respectant leur autonomie », <b>CFDT-UNSA Accepter</b>  A la fin du texte proposé, insérer : « D'ailleurs la question des salaires n'est pas du ressort de l'Union européenne et ceux qui défendent cette perspectives doivent comprendre qu'ils sont en train de violer le Traité Fondamental », <b>UGT-P. Accepter le principe</b></p>
<p>16. La CES s'est montrée extrêmement critique vis-à-vis des termes restrictifs de l' « aide » apportée aux états membres en difficulté. Nous avons soutenu qu'ils constituent davantage une punition qu'une main tendue qui risque de détruire la croissance et des emplois dans les pays concernés. Ils imposent des coupes dans les salaires du secteur public, dans les salaires minimum, les droits à la pension et les allocations de chômage. Ils interfèrent avec l'autonomie</p>	<p>Ligne 5, supprimer le texte à la dernière phrase après les mots "l'autonomie des partenaires sociaux", <b>NSZZ Solidarnosc. Accepter</b>  Lignes 6 à 8 : Supprimer la fin de la phrase «</p>

<p>des partenaires sociaux et sont considérés comme étant plus proches de l'esprit des modalités des réparations du Traité de Versailles après la Première Guerre mondiale que de l'approche plus généreuse (et plus réussie) du Plan Marshall de la fin des années 1940.</p>	<p>et sont considérées ....fin des années 1940. », <b>CFDT, UNSA,</b>  <b>Accepter</b>  Supprimer la dernière phrase et la remplacer par la phrase suivante : “Ils interfèrent avec l'autonomie des partenaires sociaux, et ils négligent et ignorent l'obligation de respecter et promouvoir les droits sociaux fondamentaux”, <b>DGB.</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>17. La CES a également fortement critiqué les propositions arrêtées le 24 mars lors du Conseil européen (le « Pacte Europe Plus ») qui ont abordé la question du dispositif permanent nécessaire au sauvetage d'États membres en difficulté qui s'accompagne d'une surveillance des salaires, des pensions et de l'austérité. Ces propositions ne font pas de références explicites à la fin de l'indexation des salaires ou à la retraite à 67 ans comme précédemment demandé par la Chancelière Merkel et le Président Sarkozy. Et on peut y noter une certaine reconnaissance du fait que l'autonomie des négociations collectives est garantie par le Traité de Lisbonne. Mais le Pacte contient des messages similaires sur l'austérité salariale et fiscale. La pression syndicale a été un facteur ayant causé le retrait des propositions Merkel/Sarkozy mais, au cours des prochains mois, cette pression devra être maintenue sur le Conseil et les parlements européen et nationaux. Des Journées d'action européennes ont eu lieu à Bucarest le 16 mars, à Amsterdam le 22 mars, à Bruxelles le 24 mars, à Londres le 26 mars et à Budapest le 9 avril mettant l'accent sur l'alternative syndicale à la gouvernance de l'austérité et sur des propositions positives de gouvernance économique.</p>	<p>Actualiser le texte en fonction des conclusions du Conseil UE des 23 et 24 mars 2011, <b>CGIL, CISL, UIL</b>  <b>Accepter</b>  La rédaction de ce paragraphe doit être revue en fonction des résultats du sommet des 24-25 mars, et devra aussi tenir compte des mobilisations des 16, 22, 24, 26 mars et 9 avril. On peut proposer une rédaction alternative provisoire : « La pression syndicale a contribué à atténuer les dispositions les plus contestables de la proposition Merkel/Sarkozy, mais, au cours des prochains mois, cette pression devra être maintenue sur la Commission, le Conseil et les parlements européen et nationaux. Les mobilisations dans différentes villes européennes entre le 16 mars et le 9 avril ont montré la détermination des salariés contre les mesures d'austérité et pour la croissance et l'emploi. Les</p>

	responsables politiques européens et nationaux doivent écouter nos propositions » <b>CFDT, UNSA,</b> <b>Accepter</b> Vers la fin, ajouter : « ... à Bruxelles et dans d'autres villes européennes le 24 mars... », <b>CCOO</b> <b>Accepter</b>
<b>Etat des lieux en matière de gouvernance économique</b>	
18. Ces propositions du 11 mars sont les dernières d'une série visant à renforcer la gouvernance économique dans l'UE, en particulier dans la zone euro.	
19. En vertu du Semestre économique européen, une période préparatoire de six mois est prévue durant laquelle les pays de la zone euro et les autres états membres (qui utiliseront une procédure différente) examineront au niveau européen les budgets nationaux ainsi que les plans nationaux de réforme. Les premiers devront être présentés avant que les décisions concrètes soient prises par les parlements nationaux. Chaque état membre devra expliquer comment il transpose les recommandations de l'UE dans son propre Programme de stabilité et de convergence. Les programmes nationaux seront ensuite discutés en commun, approuvés et transmis aux parlements nationaux. En parallèle, les plans nationaux de réforme devront se concentrer sur les « goulots d'étranglement de la croissance ». Le danger ici est double : l'orientation prise pourrait bien mener à un chômage plus élevé encore alors que des réformes telles que « rendre le travail payant » et une plus grande « flexibilité » des marchés du travail risquent fort d'affaiblir l'Europe sociale.	Ligne 8, supprimer : « Le danger ici est double : l'orientation prise pourrait bien mener à un chômage plus élevé encore ... » Insérer : « Les dangers ici sont la prévalence des autorités européenne sur les parlements nationaux et l'orientation prise qui pourrait bien mener à un chômage plus élevé encore... », <b>CGTP-IN.</b> <b>Accepter le principe</b>
20. La Commission européenne a publié une <b>Analyse annuelle de la croissance</b> qui marque une nouvelle approche de la gouvernance économique dans l'UE et le premier Semestre européen de coordination des politiques économiques. Selon le « <b>Pacte de compétitivité et de convergence</b> » du 11 mars, les chefs de gouvernement de la zone euro veulent « examiner les modalités de fixation des salaires et, le cas échéant, le degré de centralisation du processus de négociation et les mécanismes d'indexation ». En outre, il devra y avoir « des réformes du	Actualiser le texte en fonction des conclusions du Conseil UE des 23 et 24 mars 2011, <b>CGIL, CISL, UIL</b> <b>Accepter</b> Lignes 3 et 4 : Remplacer « Selon le « Pacte de compétitivité et de convergence » ... de la

<p>marché du travail pour encourager la flexicurité... » et limiter les régimes de retraite anticipée. Les coûts salariaux unitaires seront contrôlés pour vérifier que les salaires évoluent conformément à la productivité, tant pour l'économie dans son ensemble que pour chaque secteur majeur. Les salaires du secteur public devront également soutenir la compétitivité du secteur privé. Par conséquent, une longue liste de possibles interventions de l'Europe dans les marchés du travail sont à l'ordre du jour. Mais de graves lacunes persistent. En matière de salaires, il n'est fait nulle mention des niveaux croissants d'inégalité, du fossé toujours plus large entre riches et pauvres, entre les cadres de direction et les autres, ou des banquiers et de leur appétit indécent pour les gros bonus. Il y a rejet implicite du facteur d'inflation ou de comparabilité dans les négociations salariales tout comme est ignorée la détérioration des contrats d'emploi de nombreux travailleurs/euses causée par l'augmentation du travail précaire qui discrédite l'image de la flexicurité. Il y a une brève reconnaissance du rôle du dialogue social et du Sommet social tripartite mais ce programme n'est pas proposé comme base de négociation. De façon plus générale, il n'y a pas d'engagements fermes concernant l'introduction de taxes sur les transactions financières, l'émission d'euro-obligations ou les modalités d'un « New Deal européen » pour l'emploi comme l'a réclamé la CES lors de sa conférence de mi-mandat à Paris en 2009.</p>	<p>zone euro veulent « examiner ... » par : « Bien que le Conseil européen des 24 et 25 mars ait légèrement modifié le « Pacte de compétitivité et de convergence » que les chefs d'Etat et de gouvernement de la zone Euro avaient mis au point le 11 mars, ce nouveau « Pacte pour l'Euro plus » prévoit « d'examiner ... », <b>CFDT, UNSA</b></p> <p><b>Accepter</b> Ligne 12 : remplacer « banquiers » par « dirigeants de banque », <b>TCO</b></p> <p><b>Accepter</b> Ligne 19 - Supprimer : « l'émission d'euro-obligations », <b>SAK</b></p> <p><b>Opposer</b> Ligne 17 : Supprimer « qui discrédite l'image de la flexicurité », <b>ELA</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>21. Tel un fil rouge, l'idée qui se dégage de tout cela est que les salaires seront le principal mécanisme d'ajustement : les dévaluations monétaires (devenues impossibles dans la zone euro) seront remplacées par une dévaluation des salaires sous forme de coupes salariales déflationnistes. Sur le chemin de cette « flexibilité » salariale, les institutions du marché du travail qui empêchent une chute des salaires sont perçues comme étant une « rigidité » à éliminer. Ou, comme l'écrit la Commission : « L'économie de nombreux états membres de la zone euro se caractérise par une grande rigidité de leurs marchés du travail et des produits, ce qui – à défaut de réformes appropriées – ne fera probablement que retarder l'ajustement ».</p>	
<p>22. Le nouveau processus de politique européenne proposé sous couvert de la gouvernance économique est la procédure destinée à détecter, prévenir et corriger les « déséquilibres excessifs » en utilisant un indicateur appelé « taux de change effectif réel ». Cet indicateur compare le changement entre le coût salarial unitaire de chaque état membre avec le</p>	

<p>changement moyen des coûts salariaux et des taux de change des 35 économies avancées représentant ses principaux concurrents. Au cas où les coûts salariaux s'écartent trop de la norme, un signal d'alarme est envoyé (un « flash »), rapidement suivi par une analyse précise du pays concerné.</p>	
<p>23. Vient ensuite un processus d'avertissements et de recommandations de politique au cours duquel l'état membre élabore des plans de redressement. En cas de déséquilibre grave, ou d'un tel risque, pouvant potentiellement menacer la monnaie unique, le pays peut être déclaré en situation de déséquilibre « excessif ». A partir de ce moment, les recommandations de politique cessent d'être générales pour devenir plus précises. Le fait pour un état membre de ne pas donner suite à ces recommandations pourrait alors entraîner des amendes.</p>	
<p>24. Il est en outre prévu de lier ces sanctions aux montants provenant des fonds structurels. Les pays souffrant de déséquilibres excessifs qui ne donnent pas suite aux recommandations de politique seraient ainsi sanctionnés davantage encore par la suppression de leur financement structurel.</p>	
<p>25. L'Europe doit d'urgence changer de cap et adopter des propositions positives de gouvernance économique.</p>	
<p>26. La CES propose que les dirigeants européens adoptent un programme selon le schéma suivant :</p>	
	<p>Nouveau paragraphe :  « 26 a. bis. Le retrait du Pacte de compétitivité (Pacte de l'Euro) ainsi que du Semestre européen et l'établissement des priorités suivantes :  1- création d'emplois  2- réduction de la précarité  3- coordination des politiques fiscales ; établir une pression fiscale minimum en relation au PIB de chaque État membre ; établir un taux d'imposition sur les entreprises, les revenus du capital et les taxes environnementales</p>



	<p>4- améliorer la protection sociale ; établir un minimum de dépenses sociales en termes de PIB », ELA, <b>Opposer</b></p>
<p>a. Les marchés financiers doivent comprendre que les pays de la zone euro s'uniront et sont déterminés et prêts à affronter et à traverser les crises ensemble. Le financement du FESF doit être augmenté, ses taux d'intérêt actuels relativement dissuasifs diminués et les pays en difficulté aidés pour restructurer leur dette ; les obligations du FESF doivent être conjointement garanties par tous les états membres de la zone euro et leurs conditions rigoureuses revues et alignées sur une approche plus équilibrée. D'accord pour le respect des règles mais il faut de l'aide à la croissance également.</p>	<p>Ligne 2, supprimer : "Le financement du FESF doit être augmenté, ses taux d'intérêt actuels relativement dissuasifs diminués et les pays en difficulté aidés pour restructurer leur dette ; les obligations du FESF doivent être conjointement garanties par tous les états membres de la zone euro et leurs conditions rigoureuses revues et alignées sur une approche plus équilibrée. D'accord pour le respect des règles mais il faut de l'aide à la croissance également"</p> <p>Insérer : « Nous devons modifier notre modèle de soutien financier au sein de la zone euro et passer d'un modèle punitif à un modèle solidaire. Dans cette optique, les mesures prises pour réduire le déficit public devraient être étalées sur une période suffisamment longue en vue de garantir la croissance économique – sinon le fardeau de la dette ne pourra diminuer ; le FESF devrait être renforcé et converti en un fonds permanent ; les obligations du FESF devraient être conjointement garanties par tous les états membres de la zone euro ; les taux d'intérêt du FESF devraient être alignés sur les taux d'intérêts payés par l'Allemagne sans</p>

	<p>prime de risque ; les pays en difficulté devraient être aidés pour restructurer leur dette ; les programmes nationaux visant à réduire le déficit public devraient être équilibrés d'un point de vue social en vue de préserver la cohésion sociale », <b>CGTP-IN.</b></p> <p><b>Opposer</b></p>
<p>b. Des mesures à court terme peuvent être prises pour convertir les obligations du FESF en euro-obligations. Le but est d'organiser un transfert par tranches des obligations de dette souveraine nationale vers des euro-obligations pour un montant maximum de 60% du PIB. L'introduction de ces euro-obligations créerait un marché unique de la dette souveraine éliminant ainsi quelques-uns des importants écarts de coûts de financement de la dette publique.</p>	<p>Supprimer b), <b>LO-D, SAK, TCO, SACO.</b></p> <p><b>Opposer</b></p>
<p>c. Les marchés financiers ne doivent pas seulement être contrôlés, ils ont aussi besoin d'une réglementation efficace. L'introduction de taxes sur les transactions financières se fait attendre depuis longtemps. Les agences de notation ayant eu un effet déstabilisant et étant sujettes à des conflits d'intérêt, l'évaluation du crédit des états membres devrait être reprise par la BCE et/ou par une agence de notation européenne publique indépendante. Tous les produits financiers devraient en outre être évalués pour garantir leur contribution réelle à l'économie. Les banques ne devraient pas être autorisées à mener des transactions de produits financiers pour compte propre. Les bonus exorbitants des banquiers et des opérateurs boursiers devraient être strictement contrôlés. La question des paradis fiscaux devrait être abordée avec détermination par la communauté internationale et l'UE.</p>	<p>Ligne 2, ajouter : « (...) depuis longtemps. Les pratiques de vente à découvert (vendre un titre que l'on ne détient pas mais que l'on a l'intention d'acheter plus tard pour couvrir la vente, dans l'espoir de voir les prix baisser et de pouvoir faire des bénéfices) doivent être interdites », <b>CGTP-IN.</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Ligne 9, ajouter : « (...) et l'UE, dans le but d'y mettre un terme. La CES plaide également pour la suppression des autres mécanismes dont se sert le secteur financier pour échapper aux contributions fiscales », <b>CGTP-IN.</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>2<sup>e</sup> ligne : changer en : « L'introduction d'une taxe européenne sur les... », <b>FGTB, CSC,</b></p>

	<p><b>CGSLB</b>  <b>Accepter</b>  Avant la dernière phrase, remplacer « Les bonus exorbitants des banquiers et des opérateurs boursiers devraient être strictement contrôlés » par « Les bonus exubérant des dirigeants de banque et des opérateurs boursiers devraient être strictement contrôlés et ne jamais entrer en conflit avec les conventions collectives », <b>TCO.</b></p> <p><b>Accepter</b>  Dernière phrase, remplacer : « La question des paradis fiscaux devrait être abordée avec détermination... » par « Les paradis fiscaux devraient être supprimés », <b>CCOO.</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>d. L'UE devrait développer un programme majeur d'investissements s'élevant à 1% du PIB européen pour s'attaquer au chômage, particulièrement celui des jeunes, et pour moderniser les structures industrielles et les infrastructures (par ex. un réseau électrique européen intelligent, des investissements dans les énergies durables, développer une vraie politique industrielle et les emplois pour l'avenir, investir dans la transition technologique et sociale vers une économie bas carbone, etc.). Un programme européen d'investissements de cette sorte pourrait en outre rééquilibrer l'UE en fournissant aux pays en difficulté les moyens de relancer leur économie et, ainsi, de se désendetter. En retour, ces pays devraient s'engager avec détermination à une réduction progressive mais soutenue de leur déficit national. Pour être réaliste, cela implique de revoir dans le temps les perspectives d'assainissement des finances publiques : les états membres pourraient être autorisés à atteindre l'objectif de déficit de 3% à l'horizon 2016-2017 plutôt que 2012-2013.</p>	<p>Ligne 3, ajouter: "... et les infrastructures, <u>en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre</u> (par ex. un réseau électrique européen intelligent, des investissements dans les énergies durables <u>et dans les économies d'énergies dans les bâtiments</u>, développer...", <b>FETBB, ETF.</b></p> <p><b>Accepter</b>  Ligne 9, Supprimer : « En retour, ces pays devraient s'engager avec détermination à une réduction progressive mais soutenue de leur déficit national. Pour être réaliste, cela implique de revoir dans le temps les</p>

	<p>perspectives d'assainissement des finances publiques : les états membres pourraient être autorisés à atteindre l'objectif de déficit de 3% à l'horizon 2016-2017 plutôt que 2012-2013 », <b>ELA</b> <b>Opposer</b></p>
<p>e. La zone euro serait face à un bouleversement financier moindre si ses principaux acteurs ne s'étaient engagés dans une politique empêchant l'augmentation des salaires, favorisant le travail précaire et permettant une redistribution des revenus vers les secteurs les plus riches de la société, entraînant ainsi une épargne excessive qui, ensuite, a donné au secteur financier les moyens de monter des opérations provoquant des hausses éphémères d'actifs. Les pays ayant suivi cette voie devraient donc endosser leur part de responsabilité et diminuer leur épargne excessive pour devenir les locomotives de la demande et de la croissance pour le reste de la zone euro et de l'Europe. Pour y arriver, il faut bannir de nos économies les bas salaires et la pratique de payer les migrants moins que le salaire égal pour un travail égal. La gouvernance économique signifie également que les marchés du travail dans toute l'Europe doivent, suivant les caractéristiques particulières des systèmes nationaux de relations sociales, fixer un plancher salarial sous lequel les salaires ne peuvent pas descendre tout en favorisant les institutions à étendre la couverture des négociations collectives.</p>	<p>Ligne 10, après égal, éliminer « travail égal » et insérer « travail de valeur égale », <b>UGT-P</b>. <b>Accepter</b> A la fin de la dernière phrase, supprimer : “sous lequel les salaires ne peuvent pas descendre tout en favorisant les institutions à étendre la couverture des négociations collectives”, <b>LO-D</b>. <b>Accepter (voir la recommandation du secrétariat ci-dessous)</b> Supprimer la dernière phrase : “La gouvernance économique signifie également que les marchés du travail dans toute l'Europe doivent, suivant les caractéristiques particulières des systèmes nationaux de relations sociales, fixer un plancher salarial sous lequel les salaires ne peuvent pas descendre tout en favorisant les institutions à étendre la couverture des négociations collectives”, <b>TCO, LO-S, SACO</b>. <b>Accepter (voir la recommandation du secrétariat ci-dessous)</b>  Supprimer la dernière phrase et remplacer</p>

	<p>par une citation de la résolution de la CES « Solidarité dans la crise » :</p> <p>« Il faut d'urgence évaluer toutes les implications du Pacte euro-plus et ses dispositions en matière de salaires qui risquent fortement d'introduire un élément de concurrence salariale. Il faudra également tenir compte des différentes propositions sur les salaires minimum»</p>
<p>f. L'Europe doit développer de nouvelles sources de financement et s'attaquer à la concurrence fiscale. Procéder à ses propres émissions obligataires implique pour l'Europe de trouver des sources de financement appropriées. Elle pourrait commencer par taxer les transactions financières, les très grosses fortunes et les bénéfices non réinvestis des entreprises ou de celles qui font un usage prolongé de contrats précaires. Sinon, ou en plus, une politique fiscale coordonnée à l'échelle européenne portant sur les facteurs de production les plus mobiles (bénéfices des entreprises et revenus du capital) renforcerait les recettes fiscales. Une partie pourrait en être transférée vers un budget européen plus solide permettant à l'Europe d'honorer les paiements de sa dette et de jouer un rôle plus décisif pour sortir de la crise actuelle.</p>	<p>3<sup>e</sup> phrase : remplacer : "Elle pourrait commencer..." par "Les États membres pourraient commencer...", <b>LO-D.</b></p> <p><b>Accepter le principe</b> Dernière phrase : supprimer "Une partie pourrait en être transférée vers un budget européen plus solide permettant à l'Europe d'honorer les paiements de sa dette et de jouer un rôle plus décisif pour sortir de la crise actuelle", <b>LO-D.</b></p> <p><b>Opposer</b> Ligne 1, supprimer: "Procéder à ses propres émissions obligataires implique pour l'Europe de trouver des sources de financement appropriées. Elle pourrait commencer par taxer les transactions financières, les très grosses fortunes et les bénéfices non réinvestis des entreprises ou de celles qui font un usage prolongé de contrats précaires. Sinon, ou en plus, une politique fiscale coordonnée à l'échelle européenne portant</p>

	<p>sur les facteurs de production les plus mobiles (bénéfices des entreprises et revenus du capital) renforcerait les recettes fiscales. Une partie pourrait en être transférée vers un budget européen plus solide permettant à l'Europe d'honorer les paiements de sa dette et de jouer un rôle plus décisif pour sortir de la crise actuelle", <b>LO-S.</b></p> <p><b>Opposer</b></p>
<p>g. La zone euro en particulier doit aussi envisager une coordination renforcée des stratégies de négociation collective afin de contrôler le phénomène des déséquilibres.</p>	<p>Supprimer point "g.", <b>CGIL, CISL, UIL, TCO, SACO</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Ajouter : « les syndicats de » la zone euro... et supprimer « afin de contrôler le phénomène des déséquilibres ». La nouvelle phrase se présente comme suit : « Les syndicats de la zone euro en particulier doivent envisager une coordination renforcée des stratégies de négociation collective », <b>DGB.</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Supprimer : "La zone euro en particulier doit aussi envisager une coordination renforcée des stratégies de négociation collective afin de contrôler le phénomène des déséquilibres"</p> <p>Insérer : « L'Union européenne doit respecter et valoriser le principe de négociation collective, pour garantir une meilleure harmonisation sociale et se rapprocher de l'esprit du Traité fondateur », <b>CGTP-IN.</b></p> <p><b>Accepter</b></p>

	Supprimer texte actuel et insérer: « Les syndicats et la CES dans la Zone Euro doivent renforcer la coordination des négociations collectifs dans le but primordiale d'éviter et arrêter la compétition vers le bas des travailleurs/euses européennes », UGT <b>Accepter</b>
27. Plus précisément :	
a. Les autorités européennes doivent commencer à soutenir les stratégies de négociation collective.	Supprimer “commencer à soutenir” et insérer après doivent “supporter des stratégies autonome ...”, CGIL, CISL, UIL <b>Accepter</b> Supprimer : “Les autorités européennes doivent commencer à soutenir les stratégies de négociation collective”, CGTP-IN. <b>Accepter</b>
b. La CES ne peut s'associer au mouvement poussant les économies dans le piège de l'inflation de la dette avec des réductions et des blocages de salaires imposés par l'Europe. Les salaires doivent être maintenus à un niveau correct pour combattre l'austérité et les inégalités.	3 <sup>e</sup> ligne : remplacer « à un niveau correct » par « dans une dynamique positive », FGTB, CSC, CGSLB <b>Accepter</b>
c. La CES défendra le principe de l'autonomie des négociations collectives. La stratégie de coordination de ces négociations est du ressort des seuls syndicats.	
<b>Amendements de la CES</b>	Supprimer : « Amendements de la CES » (de 28 à 28g). Justification : si nous considérons, à juste titre, que l'orientation prise en matière de gouvernance économique est inacceptable, les conséquences pratiques de ces propositions sont l'affaiblissement de notre position critique, notamment concernant les

	procédures de déséquilibres macroéconomiques », <b>CGTP-IN.</b> <b>Opposer</b>
28. La CES a formulé les amendements suivants aux propositions actuelles de l'UE :	
a. Une définition exacte de la notion de déséquilibres macroéconomiques, à savoir une instabilité entre demande et offre globales, et ce afin d'éviter que ces déséquilibres ne soient systématiquement considérés comme un simple problème de compétitivité et de salaires.	
b. Ajouter des indicateurs sociaux au tableau de bord que la Commission utilisera pour détecter les déséquilibres, par ex. des indicateurs reflétant les inégalités, l'incidence des bas salaires et les taux de profits unitaires. Cela permettra d'identifier les inégalités importantes et croissantes comme étant les raisons de l'épargne excessive au sommet de l'échelle des revenus et de l'endettement excessif au bas ou au milieu de cette échelle.	Ajouter : "De plus, il faudrait veiller à ce que les indicateurs reflètent les progrès des États membres dans la réalisation des objectifs UE 2020", <b>LO-D.</b> <b>Accepter</b>
c. Déclarer explicitement que les recommandations de politique respecteront le principe selon lequel l'Europe n'a pas de compétence en matière de salaires ainsi que les droits fondamentaux de la Charte.	
d. Les partenaires sociaux européens et le Parlement seront consultés au cours du processus de formulation des recommandations de politique visant à corriger les déséquilibres excessifs.	
e. Les recommandations de politique doivent être « symétriques » pour que le fardeau de l'ajustement soit partagé tant entre pays « déficitaires » qu'« excédentaires ».	
f. Il n'y aura pas de sanctions concernant des recommandations portant sur les salaires, les structures de négociations collectives et/ou les salaires minimum.	
g. Les sanctions doivent être décidées par une majorité qualifiée et non par une majorité qualifiée inversée.	
<b>Nos engagements</b>	
29. La CES suit ce paquet gouvernance économique avec les autorités européennes et au Parlement européen.	Remplacer : "autorités" par "institutions", ajouter "plus particulièrement" devant" au



	<p>Parlement européen”. La phrase devient donc : “La CES suit ce paquet gouvernance économique avec les institutions européenne, et plus particulièrement au Parlement européen”, <b>DGB</b>.</p> <p><b>Accepter</b>  À la fin du paragraphe, insérer “...et exerce toute la pression nécessaire de concert avec ses affiliés”, <b>CGIL, CISL, UIL</b>.</p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>30. La CES, ses affiliés et les fédérations syndicales doivent donc se mobiliser d’urgence. Il faut sensibiliser l’opinion publique à ce sujet, mobiliser nos membres, lancer un débat public et attirer l’attention des médias et des politiciens sur la question pour favoriser une évolution en faveur des amendements et des principes que nous proposons.</p>	
<p>31. Nous sommes pour une gouvernance économique européenne qui inclut les taxes sur les transactions financières et une harmonisation de l’assiette consolidée de l’impôt des sociétés, qui envisage les euro-obligations et s’attaque de manière coordonnée au chômage, particulièrement celui des jeunes, comme la partie d’un « New Deal » européen pour les travailleurs/euses. Mais nous ne pouvons accepter ou soutenir les propositions actuelles qui font des salaires et des conventions collectives le principal instrument d’ajustement.</p>	<p>1<sup>ère</sup> ligne : « qui inclut <u>une taxe</u> sur les... », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b>.</p> <p><b>Accepter</b>  Ligne 1, Ajouter : « gouvernance économique européenne qui respecte les priorités mentionnées dans le point 26, et qui inclut ... », et, Ligne 2, remplacer « harmonisation de l’assiette consolidée de l’impôt des sociétés », par « harmonisation fiscale », <b>ELA</b></p> <p><b>Opposer</b>  2<sup>e</sup> ligne : « harmonisation de l’assiette <u>et une taxation appropriée des sociétés assurant leur juste contribution</u>, qui envisage les euro-obligations... », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b>.</p> <p><b>Accepter</b>  Ligne 2 - Après “assiette consolidée de l’impôt</p>

	<p>des sociétés”, ajouter: “et des taux de taxation minimum pour entreprises”, <b>ÖGB.</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Ligne 3 - Supprimer : “ envisage les euro-obligations et ”, <b>SAK.</b></p> <p><b>Opposer</b></p> <p>Ligne 2 – supprimer “envisage”, insérer “créée”, <b>CGIL, CISL, UIL</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Ligne 2 - remplacer: “...harmonisation de l’assiette consolidée de l’impôt des sociétés” <i>par</i> “harmonisation fiscale”, <b>CCOO</b></p> <p><b>Opposer</b></p> <p>Ligne 3 – après « pour les travailleurs/euses », insérer « toute autre mesure mentionnée dans le paragraphe 26 », <b>CGIL, CISL, UIL</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>5<sup>e</sup> ligne : « qui font des salaires, <u>de la protection sociale</u> et des conventions.. », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>6<sup>e</sup> ligne : remplacer « le principal instrument d’ajustement » par « <u>un</u> instrument d’ajustement », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
	<p>Ajouter nouveau paragraphe : « 3<b>ibis</b>. La CES continuera à promouvoir un renforcement de la coordination des stratégies de négociation collective dans le but de contrôler le phénomène des déséquilibres, partant de la</p>

	<p>zone euro et tenant compte du niveau d'inflation et de la tendance de productivité », <b>CGIL, CISL, UIL</b>  <b>Opposer</b></p>
<p>32. Nous devons débattre nos propres idées pour davantage d'eupéanisation des relations sociales et des négociations collectives (voir le Document de discussion joint à ce Plan d'action – « Vers un marché du travail européen ? »).</p>	<p>1<sup>ère</sup> phrase : Supprimer « Nous devons débattre nos propres idées pour » mettre « Il faut davantage d'eupéanisation des relations... », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b>  <b>Accepter</b></p> <p>2<sup>e</sup> ligne : après « négociations collectives », ajouter : « La CES, avec les fédérations sectorielles, améliorera la coordination des négociations collectives en son sein et ce d'autant plus qu'il convient de contrecarrer les menaces d'encadrement que les règles de la gouvernance économique en cours d'élaboration veulent imposer », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b>  <b>Accepter</b>  Supprimer texte entre guillemets, <b>LO-N</b>  <b>Opposer</b></p>
	<p>Nouveau paragraphe :  « 32bis. L'évolution des réglementations et des conventions dans les pays de l'UE, convergeant à la fois en temps et sur le plan du contenu, faisant la promotion et généralisant les droits, jouera un rôle essentiel dans le développement de l'eupéanisation des relations de travail et des négociations collectives. Dans cette</p>

	optique, nous devrions progresser dans le dialogue social et les négociations avec l'organisation patronale européenne BusinessEurope, et dans le dialogue avec les institutions européennes », <b>CCOO.</b> <b>Accepter le principe</b>

<h2>2. Mobilisation pour une Europe sociale pour des emplois de qualité et durables</h2>	
<h3>Introduction</h3>	
<p>33. Durant les années 2000, et jusqu'à ce que la crise frappe en 2008, l'Union européenne a connu une croissance de l'emploi constante. Environ 19 millions d'emplois ont été créés tandis que le taux d'emploi augmentait, en particulier chez les femmes et les travailleurs/euses plus âgé(e)s.</p>	
<p>34. Cette création d'emplois a toutefois été alimentée par des contrats d'emploi non standards, un tiers d'entre eux étant soit à temps partiel, à durée déterminée ou temporaires. Une part importante et en augmentation de ces formes souvent précaires d'emploi sont prises par des femmes. Une femme sur trois travaille à temps partiel tandis que, dans la plupart des États membres, les contrats à durée déterminée sont plus fréquents chez les travailleuses que chez les travailleurs. Parallèlement à ce développement, le glissement vers une société fondée sur la connaissance signifie également qu'un grand nombre de travailleurs/euses sont des professionnel(le)s qualifié(e)s et/ou des cadres.</p>	<p>Ligne 3 : remplacer « souvent » par « majoritairement », <b>ELA</b> <b>Accepter le principe</b></p>
<p>35. La crise financière provoquée par les excès du secteur financier a anéanti la majeure partie de la croissance de l'emploi en à peine deux ans. Elle a entraîné dans son sillage une profonde et douloureuse crise économique, budgétaire et sociale – à laquelle les gouvernements ont répondu par des programmes d'austérité dans pratiquement tous les États membres – ainsi qu'une forte hausse du chômage. En 2010, le taux de chômage atteignait près de 10 % pour l'ensemble de l'UE et même davantage dans la zone euro. On s'attend à ce que l'emploi dans les pays industrialisés ne revienne pas à son niveau d'avant crise avant 2015. Les jeunes, en particulier, sont durement frappés. Dans des circonstances encore aggravées par une réforme inadéquate du système financier, un chômage de masse, allant de pair avec l'austérité budgétaire et de bas revenus, pourrait conduire à la prochaine crise.</p>	
<p>36. L'augmentation des contrats non standards s'accompagne d'une proportion croissante de travailleurs/euses intérimaires et indépendant(e)s, principalement du fait de l'augmentation – volontaire ou involontaire – des « pseudo-indépendants » dont l'existence contribue à réduire</p>	<p>Ajouter ligne 6 : « sans un statut d'emploi clair, <u>sans droits du travail</u>, et en gagnant largement moins que le salaire minimum.</p>

<p>les coûts des entreprises tout en maintenant les travailleurs/euses concerné(e)s dans une situation de précarité d'emploi. Des jeunes entrant sur le marché du travail restent en stage pour des périodes allant jusqu'à plusieurs années sans un statut d'emploi clair et en gagnant largement moins que le salaire minimum. Les taux de chômage des jeunes sont deux fois plus élevés que la moyenne. Pour deux-tiers des jeunes européens, travail rime avec contrats à durée déterminée, temps partiel imposé, travail intérimaire, emplois saisonniers ou travail non déclaré. Le développement d'une économie souterraine s'ajoute souvent au tableau et, dans de nombreux pays, une part croissante des emplois se trouve dans ce secteur de l'économie.</p>	<p>C'est le cas de très nombreux stages offerts par des entreprises à des jeunes qualifiés en marge d'un contrat d'enseignement. Il s'agit là d'une situation précaire à laquelle il faut absolument remédier, d'autant que de telles procédures sont considérées comme des solutions potentielles au problème du chômage chez les jeunes dans le cadre de la stratégie UE2020.», <b>CCOO</b> <b>Accepter</b></p>
<p>37. Cette augmentation générale de la précarité affecte particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et certains groupes vulnérables (spécialement les migrant(e)s, les travailleurs/euses domestiques et les travailleurs/euses peu qualifié(e)s). Avec pour résultat le fait que, alors même que le chômage touche de plus en plus de citoyens européens, avoir un emploi n'est plus la garantie d'un niveau de vie décent. L'emploi atypique, les pseudo-contrats et les salaires inférieurs au minimum sont autant de facteurs qui contribuent à cette portion croissante de travailleurs/euses qui, malgré leur emploi rémunéré, tombent dans la pauvreté ou sont proches du seuil de pauvreté.</p>	<p>Ligne 5, supprimer «citoyens européens», insérer; « travailleurs/euses », <b>UGT</b> <b>Accepter</b> Dernière ligne, après pauvreté, ajouter : « Cette situation pénible et inacceptable concerne plus de 8% des travailleurs/euses européens, soit plus de 17 millions de travailleurs/euses qui vivent en dessous du seuil de pauvreté », <b>UGT</b> <b>Accepter</b></p>
	<p>Nouveau paragraphe : « 37 bis. La perte d'autonomie (ou dépendance) c'est un problème qui peut toucher les citoyens de différentes âges. Il est nécessaire intervenir en adoptant des principes, des règles et des instruments capables de permettre à ces sujets de conduire une vie active et normale au cours de la vie de travail et au moment de la retraite. Les syndicats devront sensibiliser les</p>

	<p>gouvernements et les institutions sur l'importance de l'accès au travail, des aides et des soins en faveur des personnes dépendantes et avec une autonomie partielle », <b>FERPA</b>  <b>Accepter le principe</b></p>
<p>38. La répartition inégale du travail non rémunéré continue aussi à affecter négativement l'égalité des genres sur le marché du travail. Les politiques en matière de conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée sont à tort conçues comme une question qui concerne les femmes plutôt que les deux parents. Le manque de structures d'accueil et de soins abordables et de bonne qualité pour les enfants et les personnes âgées affecte en premier lieu l'accès et le maintien au travail des femmes ainsi que l'évolution de leur carrière. Dans de nombreux pays, la culture des longues heures de travail et les congés familiaux peu ou pas rémunérés (c'est-à-dire le congé parental, de paternité ou filial) vont à l'encontre d'une égalité réelle entre femmes et hommes.</p>	<p>Ajouter : « La CES réaffirme la nécessité de préserver le dimanche comme journée de repos pour les travailleurs/euses afin de préserver la vie familiale, personnelle, associative et spirituelle. », <b>CFTC</b>  <b>Accepter le principe</b></p>
<p>39. Pour les syndicats, le défi de ces prochaines années sera de garantir que les mesures nécessaires à la création d'emplois seront prises, et que ces emplois seront « de qualité et durables » contrairement à la tendance d'avant crise de création d'emplois précaires. Un autre défi important sera le vieillissement de la population et ses conséquences sur la soutenabilité financière des pensions, le développement de prestations de services et de soins pour personnes âgées (« emplois blancs », qui sont, aussi, souvent des emplois précaires).</p>	<p>Après «précaire», supprimer tout le texte actuel et insérer un nouveau point:  « 39bis.- L'espérance de vie accrue de la population impliquera la nécessité de développer davantage de services et de soins pour les personnes âgées et dépendantes ce qui exige, en premier lieu, garantir des pensions adéquates. Cela devrait être abordé à partir du potentiel de création et de maintien de l'emploi découlant des soins à ce collectif », <b>UGT</b>  <b>Accepter le principe</b>  Ligne 4 : supprimer « et ses conséquences sur la soutenabilité financière des pensions », <b>ELA</b></p>

	Opposer
40. La fragmentation et la dualisation du marché du travail ne proviennent pas uniquement des changements du modèle de production, des évolutions technologiques, de l'externalisation et de la mondialisation mais, également et pour beaucoup, de politiques délibérées visant à augmenter à tout prix la flexibilité de la main-d'œuvre. Toutes ces tendances rendent encore plus ardue la tâche des syndicats de recruter, de protéger et de répondre aux besoins des travailleurs/euses concerné(e)s.	
41. Au niveau européen, la principale réponse politique à ces défis est la stratégie UE2020, qui est socialement déséquilibrée. Encourager la concurrence entre travailleurs/euses pour augmenter la flexibilité et tirer les salaires vers le bas n'aide pas – au contraire, nuit – à la préparation de la transition vers une société conduite par l'innovation basée sur l'économie « verte » et « blanche ». Une stratégie à moyen terme pour l'Europe devrait être fondée sur l'innovation, la recherche-développement ainsi que sur le développement des emplois « verts » et « blancs ». Un environnement macroéconomique propice à la croissance est toutefois un préalable à cette stratégie. Et un tel environnement doit être décidé et mis en œuvre en coopération étroite avec les partenaires sociaux.	
42. En outre, pour réaliser le potentiel de création d'emplois dans ces domaines en tenant compte des changements technologiques à venir, il faudra une main-d'œuvre hautement qualifiée et des formes d'organisation du travail permettant son épanouissement tout en lui assurant une formation tout au long de la vie et une protection sociale contre les développements défavorables du marché du travail.	
43. Il est temps de tirer les leçons de la crise et de s'assurer que la création d'emplois mènera à l'emploi de qualité pour tous. La notion de flexicurité a été, dans de nombreux cas, mal interprétée par les employeurs et les gouvernements dans le but d'affaiblir la protection de la main-d'œuvre. L'appel de la Commission européenne, dans son « Examen annuel de la croissance », à « réduire la surprotection des travailleurs/euses bénéficiant de contrats à durée indéterminée » est totalement inacceptable. La crise a révélé les dégâts que peuvent causer une flexibilité excessive et de faibles systèmes de protection sociale. La flexibilité interne (notamment par des mesures négociées de partage du travail) s'est révélée être une façon fructueuse d'atténuer les effets de la crise et de préserver l'emploi. Cette crise a aussi confirmé	Ligne 2, supprimer : “La notion de flexicurité a été, dans de nombreux cas, mal interprétée par les employeurs et les gouvernements dans le but d'affaiblir la protection de la main-d'œuvre” Insérer : « Les employeurs et les gouvernements ont utilisé la notion de flexicurité dans le but d'affaiblir la protection de la main d'œuvre », <b>CGTP-IN.</b>



que les solutions négociées produisent de meilleurs résultats tant pour les travailleurs/euses que pour l'économie, et qu'elles peuvent créer un bon environnement pour les investissements. Ces leçons devraient être intégrées dans les stratégies et les exigences syndicales futures soumises non seulement aux employeurs mais aussi aux gouvernements.

**Opposer**

Ligne 2 : remplacer « mal interprétée » par « utilisée », **ELA**

**Accepter le principe**

Ligne 6 : remplacer « peuvent causer » par « causent », **ELA**

**Accepter le principe**

Ligne 5, supprimer : “La crise a révélé les dégâts que peuvent causer une flexibilité excessive et de faibles systèmes de protection sociale. La flexibilité interne (notamment par des mesures négociées de partage du travail) s’est révélée être une façon fructueuse d’atténuer les effets de la crise et de préserver l’emploi. Cette crise a aussi confirmé que les solutions négociées produisent de meilleurs résultats tant pour les travailleurs/euses que pour l’économie, et qu’elles peuvent créer un bon environnement pour les investissements. Ces leçons devraient être intégrées dans les stratégies et les exigences syndicales futures soumises non seulement aux employeurs mais aussi aux gouvernements”, **CGTP-IN.**

**Opposer**

Ajouter : « Il convient de souligner que la sécurité du revenu par le biais de la protection sociale constitue un élément crucial de la flexicurité et qu’il doit donc être inclus en vue de couvrir tous les éléments du modèle de flexicurité », **LO-D.**

	<b>Accepter</b>
44. A l'avenir, il faudra plus encore insister sur l'amélioration des compétences professionnelles et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de notre temps. Nous savons que les changements démographiques et le vieillissement de la population, tout comme le changement climatique et les défis environnementaux, conduiront à une transformation profonde des méthodes de production et de la manière dont la société est organisée. Le principe de juste transition vers un emploi de qualité devrait guider les actions visant à la création et à la transformation des emplois.	Insérer : « L'activation des travailleurs/euses plus âgés et la situation de l'emploi de ceux-ci sont influencées par l'employabilité, les conditions de santé, les coûts salariaux relatifs et les impôts. Les politiques d'activation pour travailleurs/euses plus âgés sont des questions complexes et la CES devrait dès lors être attentive à la situation de l'emploi de ces travailleurs/euses, a fortiori en ces temps de vieillissement de la population et de mondialisation », FNV. <b>Accepter le principe</b>
45. Les travailleurs/euses en Europe ont besoin des syndicats pour lutter contre la stratégie actuelle de compétitivité basée sur la concurrence sur les prix et les salaires vers une stratégie basée sur la connaissance, l'innovation et la R&D. Une telle stratégie exige une main-d'œuvre éduquée, motivée et novatrice et non pas seulement bon marché et flexible. Cette exigence implique un système d'enseignement de qualité pour tous, un système social qui garantit une réelle protection et n'entretient pas la précarité, des salaires décents, une protection fixée par convention collective ou par la loi pour tou(te)s les travailleurs/euses et tous les emplois et enfin, et surtout, des syndicats présents dans tous les segments du marché du travail pour exiger et négocier des salaires corrects et de bonnes conditions de travail.	Ligne 4 : supprimer « seulement », ELA <b>Opposer</b>
<b>Nos messages</b>	
46. La mondialisation et la croissance économique doivent avant tout contribuer à la création d'emplois dans les secteurs privés et publics. Ceux-ci doivent être de qualité et adaptés aux défis du changement climatique.	
	Nouveau paragraphe : « 46bis. Le droit à la négociation et à l'action collective pour tous les travailleurs/euses,

	<p>quel que soit leur statut d'emploi, doit être protégé et promu. Ceci inclut le droit de grève, même pour les fonctionnaires, tel que garanti par la législation internationale et européenne et par les jugements de la Cour européenne des Droits de l'Homme », <b>DGB. Accepter</b></p>
<p>47. Une protection fixée par convention collective ou légalement doit être d'application pour tou(te)s les travailleurs/euses. Le marché unique de l'UE doit reposer sur une véritable économie sociale de marché dans laquelle toutes les normes de travail doivent être respectées, qu'elles soient légales ou déterminées par convention collective, en ce compris celles applicables aux travailleurs/euses mobiles et migrant(e)s.</p>	
<p>48. Les contrats permanents doivent rester la règle. L'usage de contrats à durée déterminée et le recours au travail intérimaire doivent être réservés à des circonstances particulières où une telle limite de temps est objectivement justifiée.</p>	<p>Ligne 2, après travail intérimaire insérer « ainsi qu'à d'autres formes précaires », <b>UGT-P. Accepter</b>  Ligne 3, insérer : « et leur utilisation en dehors des limites de temps et des conditions définies dans la législation ou dans des conventions collectives doit être dûment punie », <b>CGTP-IN. Accepter</b>  Ajouter la phrase finale suivante : « La fraude dans l'utilisation des contrats à durée déterminée doit être combattue », <b>ELA Accepter</b></p>
<p>49. Toute forme de travail doit être protégée par convention collective et/ou la législation. Le travail précaire et le travail indépendant fictif ne donnent pas aux travailleurs/euses la protection et la sécurité qu'ils méritent et ne sont pas une solution pour le marché du travail de l'avenir qui demandera qualifications et compétences nouvelles. Un accent particulier doit être</p>	<p>Ajouter, après la première phrase : « Les conventions fondamentales de l'OIT doivent être respectées », <b>TCO. Accepter</b></p>

<p>mis sur l'égalité hommes-femmes. La participation des travailleurs est un élément essentiel de qualité de l'emploi. Les droits de participation des travailleurs/euses doivent également à cet égard être garantis pour toutes les formes de travail.</p>	
<p>50. La directive sur le détachement des travailleurs/euses doit respecter les droits des travailleurs/euses et garantir un climat de concurrence loyale. Plusieurs questions doivent être abordées, y compris, et en particulier, la base légale, la définition de travailleurs/euses détaché(e)s et du service transnational, la possibilité pour les États membres de considérer la protection des travailleurs/euses comme une mesure « d'ordre public », le respect des conditions salariales et le respect du rôle des syndicats dans la négociation et la mise en œuvre des conventions collectives.</p>	<p>Ligne 7, après «le respect des conditions salariales», ajouter: « et d'autres droits et conditions de travail », <b>UGT</b> <b>Accepter</b></p>
<p>51. La différence de temps de travail et de salaires entre hommes et femmes doit aussi être abordée. Les modalités et possibilités de flexibilité du travail pour le réduire ou l'allonger (travail à temps partiel réversible) doivent permettre de concilier au mieux le temps de travail avec la vie de famille tant pour les femmes que les hommes.</p>	<p>Dernière phrase : supprimer "tant... que" (mettre « pour les femmes et les hommes »), <b>TCO</b>. <b>Accepter</b></p>
<p>52. Pour permettre aux femmes et aux hommes de concilier travail, vie privée et vie de famille, les parents doivent être en mesure d'exercer leur droit au congé parental sans souffrir de discrimination en termes de salaire ou de développement de carrière. Les services de soins pour enfants et pour les autres membres de la famille nécessitant des soins doivent être garantis afin de faciliter cette conciliation.</p>	<p>À la fin du paragraphe, remplacer les mots "cette conciliation" par "l'équilibre vie professionnelle – vie privée", <b>WCP</b> <b>Accepter</b></p>
<p>53. Les personnes handicapées continuent de faire face à de sérieux obstacles à la participation et à l'égalité dans la société. La CES souligne l'importance de l'accès à un travail décent et à l'égalité de traitement des personnes handicapées.</p>	<p>Ligne 3, après le texte proposé, insérer : « Et aussi le développement au niveau adéquat des services, voir des structures d'accueil, permettant aux personnes handicapées et leurs familles de mener une vie décente, ce qui implique également qu'elles aient la garantie d'un niveau de revenu suffisant», <b>UGT-P</b>. <b>Accepter</b></p>
<p>54. L'accès à une éducation de qualité et à la formation tout au long de la vie est un droit qui doit être reconnu et appliqué partout. Cela exige tout d'abord des systèmes d'enseignement de</p>	<p>Ligne 2, après appliqué, insérer : « à tous », <b>UGT-P</b>.</p>

<p>qualité, une transition harmonieuse de l'enseignement au monde du travail ainsi qu'un financement suffisant et ciblé et une participation au dialogue social. L'éducation pré-primaire, primaire et secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche, tout comme la formation et l'apprentissage tout au long de la vie sont des conditions essentielles pour un marché du travail européen compétitif et durable.</p>	<p><b>Accepter</b> Ajouter à la fin du paragraphe : « Dans ce cadre : - La CES réaffirme les objectifs quantitatifs du Congrès de Séville : chaque année un travailleurs/euses sur deux en formation et l'investissement de 2.5 % de la masse salariale par les employeurs ; - La CES veut l'intégration dans la stratégie Europe 2020 de l'objectif de la stratégie ET2020 d'augmenter la participation à la formation des adultes à 15 % », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b> <b>Accepter</b> Insérer après la dernière phrase : « La priorité doit être donnée aux mesures visant à réduire le décrochage scolaire », <b>LO-N</b> <b>Accepter</b></p>
<p>55. La mondialisation et le changement climatique vont entraîner des restructurations du modèle productif. Ces restructurations doivent être anticipées, notamment par le développement pour les travailleurs/euses de nouvelles compétences nécessaires aux emplois d'avenir. Dans ce processus, les comités d'entreprise ont un rôle essentiel à jouer, ainsi que le Fonds social européen.</p>	<p>Ligne 4, après « ainsi que », insérer « les Fonds Structurels et particulièrement le Fond Social Européen », <b>UGT-P</b> <b>Accepter</b></p>
<p>56. Le recrutement syndical, l'organisation et la protection des droits sociaux des travailleurs/euses doivent inclure des groupes traditionnellement issus des syndicats, mais aussi des professionnels et des travailleurs/euses hautement qualifiés. Il faudrait fixer un objectif pour le recrutement des jeunes travailleurs/euses.</p>	<p>Ligne 3, après « hautement qualifiés » ajouter: « et des collectifs qui ont fait recours à d'autres formes d'organisation, comme les travailleurs/euses domestiques », <b>UGT</b> <b>Accepter</b></p>
<p><b>Nos engagements</b></p>	

<p>57. La CES placera l'emploi et la création d'emplois tout en haut de ses priorités. Ceci se reflétera dans le dialogue social européen ainsi que dans l'évaluation et le suivi de la stratégie UE2020 et l'Acte pour le marché unique.</p>	<p>Ajouter : « création d'emplois <u>de qualité</u> tout en haut », <b>DGB</b>.  <b>Accepter</b>  À la fin, ajouter : « et dans nos propositions pour le gouvernement économique européen », <b>CCOO</b>  <b>Si « gouvernement » : Opposer</b>  <b>Si « gouvernance » : Accepter</b>  Ajouter : « La CES placera l'emploi et la création d'emplois, <u>dans le cadre d'une économie durable</u>, ... », <b>Unio</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>58. La CES agira afin de protéger tou(te)s les travailleurs/euses, quelle que soit leur type de travail, au travers de conventions collectives et/ou de la législation, et soutient donc le dialogue social européen.</p>	<p>Ligne 2, après « soutien », insérer « un renforcement de la coordination des stratégies de négociation collective et le... », <b>CGIL, CISL, UIL</b>  <b>Accepter</b></p>
<p></p>	<p></p>
<p>La CES continuera à :</p>	<p></p>
<p>59. travailler à la prévention et l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des travailleurs/euses engagé(e)s sur la base de contrats à durée déterminée, à temps partiel ou temporaires ;</p>	<p>Ligne 2, insérer : « ainsi que de tout usage inapproprié de ces contrats et du pseudo-travail indépendant », <b>CGTP-IN</b>.  <b>Accepter</b></p>
<p></p>	<p>Nouveau paragraphe :  « 59 bis. Continuer à soutenir une révision vers le haut des Directives sur le travail à durée déterminée et à temps partiel », <b>WCP</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>60. surveiller de près et garantir l'application correcte de la directive relative au travail intérimaire dans les différents pays européens ;</p>	<p>Ajouter la phrase finale suivante : « ; et lutter contre la fraude dans l'utilisation des contrats</p>

	à durée déterminée», <b>ELA</b> <b>Accepter</b>
61. soutenir et contribuer à des initiatives communes pour les emplois verts avec les organisations patronales européennes ;	Remplacer par « inclure dans l'agenda de la négociation collective européenne la question des emplois verts et contribuer à des initiatives communes des partenaires sociaux autour de cet enjeu », <b>CGT</b> <b>Accepter</b>
62. utiliser du mieux possible les initiatives et les instruments européens en matière d'enseignement et de formation ;	
63. revendiquer une consolidation du cadre juridique pour combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes ;	Ajouter : « et promouvoir toutes les bonnes pratiques permettant un changement des mentalités dans le cadre des négociations sur les classifications professionnelles ; », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b> <b>Accepter</b>
64. travailler activement pour le droit au travail à temps plein – le travail à temps partiel devant rester un choix.	
	Nouveau paragraphe : « 64 bis. « surveiller l'application effective de l'article 9 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, déterminant que dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine », <b>UGT-P</b>

	<b>Accepter</b>
La CES exigera :	
65. une harmonisation de la définition de « travailleur » dans les textes juridiques au niveau européen ;	<p>Ajouter : «, en se basant notamment sur la Recommandation 198 de l'OIT qui constitue une excellente base de travail », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Ajouter la phrase finale suivante : « ; et des mesures spécifiques pour combattre le problème des faux indépendants », <b>ELA</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Remplacer par : « des définitions du concept de « travailleurs/euses » davantage harmonisées en vue de renforcer la cohérence et la mise en œuvre adéquate des directives européennes. Ceci devrait être favorisé par le développement de critères et de recommandations communs concernant la définition de « travailleurs/euses » et de « travail indépendant », comme conseillé par l'OIT dans sa Recommandation 2006 », <b>TCO.</b></p> <p><b>Opposer</b></p> <p>Supprimer 65, <b>LO-S, SACO</b></p> <p><b>Opposer</b></p>
66. l'application de droits égaux et des conventions collectives pertinentes pour les sous-traitants, quelle que soit leur origine nationale ;	
67. une directive révisée sur le détachement des travailleurs/euses qui tiennent compte des positions exprimées par la CES ;	
68. un cadre juridique pour anticiper les changements ;	



69. des politiques actives du marché du travail qui encouragent la création d'emplois de qualité et préservent le financement des politiques actives du marché du travail dans les pays européens ;	
70. des mesures spécifiques ciblées pour combattre le chômage des jeunes ;	
71. une garantie jeunesse qui consiste à ne pas laisser un jeune sans formation et sans emploi pour une durée donnée, et un cadre de qualité pour les stages en Europe.	Ajouter nouveau point : « 71 bis. une évaluation des résultats de la mise en œuvre des différentes politiques d'égalité de traitement et de chances et de non-discrimination dans les lieux de travail », <b>UGT</b> <b>Accepter</b>
La CES :	
	Nouveau paragraphe : « 71 bis. poursuivra toute utilisation frauduleuse de stages pour jeunes qualifiés visant à dissimuler des emplois », <b>CCOO</b> . <b>Accepter</b>
72. favorisera un débat sur les moyens de protéger les indépendants par le biais d'une adhésion syndicale ;	
73. développera, avec les Fédérations syndicales européennes, une stratégie interprofessionnelle en vue de mieux protéger et défendre les travailleurs/euses intérimaires ;	
74. partagera sa vision des derniers développements et de la voie du futur en matière d'adhésion syndicale en Europe ;	
75. continuera à demander des salaires équitables et suffisants (living wages);	Ligne 1, insérer : « une meilleure répartition des revenus entre travail et capital et une augmentation des salaires réels », <b>CGTP-IN</b> . <b>Accepter</b> continuera <u>sa campagne pour lutter contre la précarité croissante de l'emploi, en particulier</u>

	<p><u>chez les jeunes en demandant</u> des salaires équitables et suffisants (living wages) <u>et des salaires minima à établir par voie légale et/ou conventionnelle ;</u> », FGTB, CSC, CGSLB</p> <p><b>Accepter le principe</b>  Suppression de la parenthèse et remplacement de « suffisants » par « décents », CGT</p> <p><b>Accepter le principe</b></p>
<p>76. appuiera activement les campagnes nationales et transnationales pour améliorer le recrutement syndical au niveau sectoriel et/ou sous-sectoriel ainsi qu'au sein des entreprises multinationales.</p>	

<b>3. Mobilisation pour une Europe sociale en vue d'une régulation financière efficace contre le capitalisme casino</b>	
<b>Introduction</b>	
<p>77. Au cours des vingt ans qui ont précédé la crise financière internationale en 2008, le secteur financier s'est développé de manière totalement hypertrophique par rapport au reste de l'économie des pays occidentaux. L'augmentation de la taille des institutions financières ainsi que le volume de transactions financières quotidiennes, maintenant presque 10 fois plus élevé qu'il y a 20 ans, ont augmenté dans des proportions largement supérieures à ce qui était socialement ou économiquement utile, un chiffre largement supérieur à l'augmentation du produit intérieur brut et 20 fois plus élevé que ce qui serait nécessaire pour le commerce mondial.</p>	
<p>78. Cette hypertrophie s'est accompagnée d'une tendance de fond de la finance à se centrer sur le profit rapide et à court terme. Sous l'influence croissante de <i>hedge funds</i> et de fonds spéculatifs, on a assisté au développement d'une finance « <i>just-in-time</i> » terriblement déstabilisante pour l'économie réelle.</p>	
<p>79. Ceci s'est accompagné d'une part, d'une opacité croissante des produits financiers et d'une complexification des marchés dérivés et, d'autre part, d'une multiplication de structures obscures destinées à tirer profit des failles laissées par la réglementation et les paradis fiscaux. Une telle absence de transparence a permis aux acteurs financiers de développer des comportements à très hauts risques soigneusement soustraits au regard et à la supervision des régulateurs. L'opacité des systèmes mis en place et l'absence d'une réglementation efficace a en fin de compte engendré une méfiance croissante des acteurs financiers entre eux, qui est un des éléments du puissant effet d'entraînement à l'origine de la crise financière et de sa très rapide contagion.</p>	
<p>80. Enfin, dernier élément mais non le moindre, face au risque de contagion dévastatrice conduisant à une répétition de la Grande Dépression, les gouvernements occidentaux ont, pour la plupart, été mis en situation d'otages par des acteurs financiers « trop grands et trop interconnectés pour faire faillite (<i>too big and too interconnected to fail</i>) ». Il en a résulté des</p>	

<p>renflouements massifs qui, à leur tour, ont imposé une charge énorme sur les budgets publics et ont même menacé les dettes souveraines. Des ressources massives ont été détournées de l'économie réelle vers l'économie spéculative, finissant par l'auto-désignation du secteur financier comme le super pouvoir politique du monde.</p>	
<p>81. Tous ces facteurs, considérés conjointement, ont contribué à amplifier la crise au point que les coûts réels de cette crise sont estimés à des milliers de milliards de dollars.</p>	
<p>82. Mais ce n'est pas seulement le monde financier qui a contribué à cette crise, c'est l'absence généralisée d'intervention gouvernementale dans les développements des marchés financiers, fondée sur la croyance toutefois erronée que les marchés étaient efficaces et devraient se réguler d'eux-mêmes. En outre, l'accroissement des inégalités et des disparités de revenus ont constitué une autre cause fondamentale de la crise, entraînant une baisse des revenus pour les classes moyennes et à bas revenus, ainsi qu'une diminution de la consommation privée, et une explosion des revenus des riches qui a décuplé les revenus du capitalisme casino mondial. Pendant près de 30 ans, les entreprises se sont focalisées de plus en plus sur la valeur actionnariale à court terme. Les dirigeants se sont trouvés sous pression pour ne prendre en considération que les cours des actions à court terme plutôt que la viabilité de leurs entreprises à long terme et leur responsabilité plus large en matière économique et sociale. C'est cette culture égoïste de conseils d'administration où les excès ont été ouvertement encouragés, qui a entraîné une crise du <i>leadership</i> des entreprises, de la gouvernance et de la responsabilité sociale des entreprises. La culture de la gouvernance d'entreprise devrait être complètement modifiée afin d'éloigner les entreprises de cette focalisation à court terme du cours des actions pour les orienter vers la durabilité à long terme dans l'intérêt des travailleurs/euses, de la société et de l'environnement. Cela nécessite non seulement une réforme de la réglementation financière pour encourager les institutions financières à investir sur le long terme, mais aussi un renforcement de la voix des travailleurs/euses et autres parties prenantes au sein de l'entreprise, une révision de la structure de la rémunération de la direction pour récompenser les stratégies de développement durable, et la mise sur le même pied des résultats financiers et non-financiers (environnementaux et sociaux) de l'entreprise.</p>	
<p>83. Le droit des travailleurs/euses à la participation est un droit fondamental en Europe. Le traité de Lisbonne offre un cadre juridique clair pour améliorer la participation des</p>	

travailleurs/euses en tant qu'élément du modèle social européen dans le but d'établir une norme européenne de base. Lorsque les réglementations de l'UE sont conçues et mises en oeuvre, une attention particulière doit être accordée aux différentes traditions nationales en matière d'implication des travailleurs/euses.	
84. Les droits fondamentaux des travailleurs/euses à l'information et la consultation doivent être garantis quelle que soit la forme juridique de l'entreprise. L'information et la consultation doivent porter sur la situation, la structure et l'évolution probable de l'emploi et sur toutes éventuelles mesures anticipatives envisagées, en particulier lorsqu'il existe une menace pour l'emploi. L'information et la consultation doivent également être mises en oeuvre quant aux décisions susceptibles de conduire d'importants changements dans l'organisation du travail ou la relation contractuelle.	Ligne 2 – Ajouter : « L'information et la consultation doivent porter sur <u>les décisions stratégiques de l'entreprise</u> , la situation, la structure, ... », <b>FEM.</b> <b>Accepter</b>
<b>Nos messages</b>	
85. Nous avons besoin d'un changement de paradigme. La finance doit servir l'économie réelle. Elle doit soutenir la croissance, la stabilité macro-économique et financer des objectifs durables et socialement utiles.	Ligne 1, insérer : « ... la stabilité macro-économique, le plein emploi, et financer... », <b>CGTP-IN.</b> <b>Accepter</b>
86. Le secteur financier doit être plus strictement réglementé. Tous les produits et les marchés financiers doivent devenir transparents. Les institutions financières ne doivent pas devenir « <i>too big to fail</i> » (trop grandes pour faire faillite) : il faudrait pouvoir réduire la taille, la complexité et la fonctionnalité des institutions financières qui sont d'importance systémique.	
87. Le nouveau paysage financier que réclame la CES devrait être de dimension moindre, se développer moins rapidement, être plus simple dans sa structure, respecter une séparation fonctionnelle, être moins orienté sur le court terme, se démocratiser et être plus transparent.	Ligne 3, supprimer : “se démocratiser”, <b>LO-D.</b> <b>Opposer</b>
88. Des politiques et des mécanismes de prévention des crises doivent être mis en place afin d'éviter de nouvelles crises du même type. Des politiques de prévention des crises doivent permettre de rétablir le rôle fondamental du système d'intermédiation financière, de la répartition et du transfert des capitaux à des fins productives et sociales, et arrêter de faire supporter le risque du crédit à la société dans son ensemble. Les produits financiers à risque sans aucun avantage social ou économique doivent être interdits des marchés européens, et les	Ligne 6, supprimer “interdits des”... insérer « limités sur les », <b>LO-S</b> <b>Opposer</b>

<p>Agences européennes de surveillance récemment créées doivent être à même de contrôler et d'autoriser tous les produits financiers</p>	
<p>89. Il devrait y avoir une séparation fonctionnelle entre les banques d'investissement et les banques commerciales et de détail afin de protéger les contribuables, les employés de banque et l'économie réelle contre la spéculation et la prise excessive de risques.</p>	
<p>90. Les fonds d'investissement qui découlent des stratégies agressives de restructuration tels que les fonds spéculatifs (<i>hedge funds</i>) à risque et les fonds d'investissement privés (<i>private equity</i>) doivent être plus strictement réglementés. Les stratégies d'« ingénierie financière » qui récompensent les actionnaires aux dépens des travailleurs/euses et des contribuables doivent être fortement combattues.</p>	
<p>91. Nous rejetons la conditionnalité sociale biaisées dans les mesures adoptées par le FMI, la Commission européenne et la BCE dans leurs programmes d'aides d'urgence dans certains états membres européens. En intervenant dans les salaires et les systèmes de négociations collectives, l'Europe et le FMI sont devenus un pouvoir quasi colonial.</p>	<p>Supprimer: "En intervenant dans les salaires et les systèmes de négociations collectives, l'Europe et le FMI sont devenus un pouvoir quasi colonial", <b>LO-D</b>.  <b>Accepter</b>  Lignes 4 : Remplacer « sont devenus un pouvoir quasi colonial » par « veulent imposer un modèle méconnaissant les systèmes nationaux », <b>CFDT, UNSA</b>  <b>Accepter</b>  Ligne 2 - Supprimer "dans certains états membres européens" et remplacer la fin de la dernière phrase par : "l'Europe et le FMI violent le Traité de Lisbonne", <b>TCO, SACO</b>.  <b>Accepter le principe</b>  Ligne 4, après "négociations collectives", ajouter: « et aussi dans les systèmes de retraite », <b>UGT</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>92. Les budgets publics doivent être protégés contre la folie du capitalisme casino. La justice</p>	<p>Après la dernière phrase, rajouter : « Pour</p>

<p>sociale et la démocratie sont en péril si on fait supporter aux travailleurs/euses et à leurs familles le gros du fardeau de la crise, alors que les actionnaires des banques et leurs directeurs peuvent garder les gains qu'ils ont accumulés dans le passé. Les déséquilibres macro-économiques et l'inégalité des revenus vont dépasser les niveaux acceptables de durabilité car les travailleurs/euses et leurs familles sont en train de payer pour la crise alors que les actionnaires et les managers poursuivent leurs activités comme d'habitude.</p>	<p>éviter les décisions à court terme et les prises de risque excessives, il faut fixer des limites aux indemnités des hauts dirigeants, des administrateurs et des traders, autant sur les montants que sur les critères d'octroi. », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b> <b>Accepter</b></p>
<p>93. En s'occupant des problèmes de la dette souveraine dans certains Etats membres, les institutions européennes doivent faire preuve de solidarité et faire cesser immédiatement les attaques spéculatives contre les pays concernés. En ce qui concerne la crise dans la zone euro, nous rejetons les mesures d'austérité drastiques et les attaques contre les salaires, la négociation collective et les pensions qui sont principalement axées sur le sauvetage des banques prêteuses au détriment de la population. La concurrence fiscale entre les Etats membres doit être maîtrisée.</p>	<p>La dernière phrase : " La concurrence fiscale entre les Etats membres doit être maîtrisée " devrait être supprimée, <b>LO-D</b>. <b>Opposer</b></p>
<p>94. Nous avons besoin d'un système de taux de change mondial qui soit capable de lutter contre les fortes fluctuations entre les principales monnaies.</p>	<p>Supprimer, <b>Unio</b> <b>Opposer</b></p>
<p>95. Il est nécessaire d'assurer une consultation et un dialogue suffisants entre la BCE et les partenaires sociaux.</p>	
<p>96. Il faut mettre en haut de l'ordre du jour de la réglementation financière la lutte contre l'important aléa moral, contre les prêts prédateurs sans scrupules, contre la corruption et contre d'autres comportements criminels d'institutions financières, et ne pas oublier de protéger ceux qui dénoncent de telles pratiques dans le secteur privé et financier.</p>	<p>Après la dernière phrase, rajouter : « Il est indispensable de lever le secret bancaire et de démanteler les paradis fiscaux, notamment en améliorant la collaboration internationale entre les administrations fiscales (entre autres un Interpol fiscal) et en échangeant au niveau international des données nécessaires pour sanctionner la fraude fiscale. », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b> <b>Accepter</b></p>
<p>97. Les droits d'information, de consultation et de participation en cas de restructurations et de changements de propriétaires d'entreprises doivent être améliorés pour permettre aux</p>	

travailleurs/euses d'avoir leur mot à dire et aux syndicats d'avoir l'opportunité de négocier des solutions équitables pour les travailleurs/euses.	
98. La voix des travailleurs/euses doit être renforcée par davantage de droits à l'information et à la consultation et, dans les États membres où cela existe, par un droit consolidé de représentation des travailleurs/euses au sein des conseils d'administration ou de surveillance. Il devrait y avoir également une participation accrue des travailleurs/euses et autres parties prenantes et un nouveau paradigme de gouvernance d'entreprise où les responsabilités premières des entreprises vont au-delà des intérêts des actionnaires ou des propriétaires. L'Union européenne devrait prendre des mesures pour empêcher l'enregistrement et la localisation du siège de sociétés avec principalement, ou uniquement, l'intention d'éviter la participation des travailleurs/euses.	
99. Toutes les formes légales d'entreprises au niveau de l'UE (SE, SCE et SPE à venir) doivent être soumises à des règles contraignantes sur la participation des travailleurs/euses dans les conseils d'administration ou de surveillance ainsi que sur l'information et la consultation des représentants des travailleurs/euses pour ce qui est des questions transfrontalières. Les entreprises ayant des activités dans plusieurs pays devraient être couvertes par les réglementations assurant le modèle le plus favorable en matière de participation des travailleurs/euses.	
<b>Nos engagements</b>	
La CES :	
100. préconisera des mesures au niveau européen, national et de l'entreprise pour assurer une régulation suffisante du secteur financier dans son ensemble, la fin des paradis fiscaux en étroite coopération avec la CSI au niveau mondial, et une transparence dans les prix de transfert ;	
101. continuera à travailler en étroite collaboration avec la CSI et Global Unions pour assurer une régulation efficace des marchés financiers au niveau mondial,	
102. soutiendra la campagne en faveur des prélèvements bancaires et de l'introduction de taxes sur les transactions financières (TTF), du moins au niveau de l'UE, ce qui permettrait de générer des recettes supplémentaires à des fins sociales et environnementales ;	Ajouter : « Afin d'encourager l'investissement et différencier l'apport financier fait aux entreprises de la simple spéculation, la CES se



	prononce en faveur d'une taxe progressive sur la durée de détention des actions », <b>CFTC</b> <b>Accepter le principe</b>
103. demandera un système approprié de participation et un nouveau paradigme en matière de gouvernance d'entreprise où les comités d'entreprise européens doivent jouer un rôle fondamental.	
104. Le principal objectif dans un proche avenir doit être le développement progressif d'un cadre transversal européen qui garantisse la cohérence des droits à l'information et la consultation des travailleurs/euses sur les questions transnationales, indépendamment de l'instrument juridique.	
<b>La CES est en faveur:</b>	
105. d'une plus grande transparence dans l'élaboration des politiques, incluant la représentation syndicale également au niveau sectoriel dans les organes consultatifs de la Commission et du Parlement européen ;	Ajouter, au début de la phrase, « <u>du renforcement du secteur financier public,</u> d'une plus grande transparence... », <b>ELA</b> <b>Accepter le principe</b>
106. de la création d'une organisation de surveillance financière « Finance Watch », avec le Parlement européen et des organisations de la société civile pour contrecarrer l'immense armada des lobbyistes financiers qui tentent d'entraver les vraies réformes du secteur financier.	
<b>La CES revendiquera:</b>	
107. Des normes minimales européennes pour la participation des travailleurs/euses afin de renforcer la mise en œuvre des droits des travailleurs/euses en matière d'information et de consultation dans l'UE et de confirmer que l'UE respecte et promeut différentes formes de représentation des travailleurs/euses au niveau des conseils d'administration et de surveillance dans des entités juridiques européennes comme la SE, la SCE et la SPE et dans les États membres où de tels systèmes existent.	
108. L'élaboration d'un cadre législatif général devrait être élaboré pour assurer une meilleure cohérence des règles de participation des travailleurs/euses dans les entreprises sous statut de SE et SCE et résoudre certains des problèmes législatifs relatifs à l'adoption du statut de société	

privée européenne (SPE)	
109. La CES et ses membres se battent pour renforcer et utiliser pleinement les instances où s'exercent les droits à l'information, à la consultation, et à la participation adéquate des travailleurs(euses).	
110. La CES poursuivra la publication de la « surveillance Austérité et Bonus » ( <i>A &amp; B Watch</i> ) comme outil de communication pour donner plus de poids à nos messages et nous aider à atteindre nos engagements.	
	Insérer un nouveau paragraphe : « 110 bis. La CES et ses affiliés feront pression aux niveaux national et européen pour obtenir la suppression des paradis fiscaux et des autres mécanismes utilisés par le secteur financier pour échapper aux contributions fiscales », <b>CGTP-IN.</b> <b>Accepter</b>

<p><b>4. Mobilisation pour une Europe sociale pour renforcer le modèle social européen</b></p>	
<p><b>Introduction</b></p>	
<p>111. Le concept d'Europe sociale a été au cœur du développement de l'Union européenne. Les droits sociaux et l'inclusion sociale promus et garantis par les pouvoirs publics, ainsi que le dialogue social et le rôle important des partenaires sociaux fonctionnant de manière autonome, ont été reconnus comme des éléments clés de l'Europe et constituent des valeurs essentielles de l'Europe telles que définies dans le traité et acceptées par les chefs d'État et de gouvernement au fil du temps. Ceci est la raison pour laquelle la CES soutient le processus d'intégration européenne. Ces éléments sont fondamentaux pour préserver le soutien des syndicats et des travailleurs/euses à l'Union européenne, un soutien qui est en perte de vitesse dans certains pays.</p>	<p>Supprimer et remplacer la phrase d'entame dans le sens suivant « Le mouvement syndical européen a largement contribué à placer le concept d'Europe sociale au cœur du projet européen », <b>CGT</b>  <b>Accepter</b>  Ligne 6, ajouter après gouvernement au fil du temps. « Les droits fondamentaux repris dans la Charte des Droits fondamentaux doivent s'appliquer intégralement, sans possibilité de dérogation », <b>CMKOS.</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>112. Pour les syndicats européens, l'UE doit être une force positive inscrivant dans ses activités des valeurs chères au monde syndicale telles que l'inclusion sociale, la solidarité et l'égalité ; la protection sociale et les services publics ; et la participation des travailleurs/euses et la négociation collective. L'objectif doit être d'assurer la cohésion économique et sociale grâce à un véritable développement durable.</p>	<p>Ajouter au début : « La CES est convaincue que la défense de l'emploi, de l'économie et de l'industrie, de ce qui a été acquis dans différents pays européens et du Modèle social européen devrait reposer sur un renforcement de l'Europe en tant qu'unité à part entière au sein de ce monde globalisé. Toutefois, il ne sera jamais question de donner un chèque en blanc, et nous voulons donc, sur la base de notre engagement en faveur de cette unité européenne, mettre l'accent sur le fait que, pour conserver le soutien des syndicats européens, les</p>

	institutions de l'Union européenne doivent être... », <b>CCOO</b> . <b>Opposer</b>
	Nouveau paragraphe 112 bis: « Face à la menace que représentent certaines initiatives prises par les institutions européennes pour les intérêts et les droits des travailleurs/euses européens, la CES et les syndicats européens sont décidés à résister fermement à la tentation parfois exprimée de se replier chacun dans son pays en se disant, à tort, que l'isolement nationaliste constitue le meilleur moyen de protéger ses propres conditions de vie et de travail. Le mouvement syndical européen continuera à surmonter ces tendances corporatistes et isolationnistes visant à affaiblir le mouvement syndical européen et, à court terme, le mouvement syndical national également », <b>CCOO</b> . <b>Accepter le principe</b>
113. Des politiques sociales, des droits fondamentaux, une protection sociale et des services publics: ces dispositions du traité donnent un bon aperçu de ce que devrait être une économie sociale de marché. Un véritable « modèle social européen » fondé sur ces dispositions devrait en outre inclure :	
a. des mesures destinées à combattre le chômage et à atteindre le plein emploi,	
b. une réglementation et une taxation efficace des marchés financiers,	
	Nouveau paragraphe : « b bis. application intégrale de la Charte des Droits fondamentaux sans possibilité de dérogation », <b>CMKOS</b> .

	<b>Accepter</b>
c. un Protocole de progrès social qui doit garantir des droits fondamentaux,	Insérer « Protocole de progrès social <u>dans le Traité...</u> », <b>FETBB, ETF</b> <b>Accepter</b>
d. une harmonisation de la fiscalité des entreprises,	Remplacer « fiscalité » par « l'assiette fiscale et les taux d'imposition minimum pour entreprises », <b>ÖGB.</b> <b>Accepter</b>
e. une régulation assurant que les travailleurs/euses, quel que soit leur pays d'origine, sont couvert(e)s par les législations et/ou conventions collectives existantes dans le pays d'accueil (régulation Monti II, directive sur les travailleurs/euses postés),	1 <sup>st</sup> sentence : supprimer "une régulation" et insérer « une révision de la directive sur les travailleurs/euses postés » Ajouter après « dans le pays d'accueil » : « et qui permettra aux États membres et aux syndicats d'appliquer un traitement égal pour les travailleurs/euses postés. » Supprimer "(régulation Monti II, directive sur les travailleurs/euses postés)", <b>FETBB, ETF.</b> <b>Accepter</b>
	Insérer un nouveau paragraphe : « e bis. Une réglementation garantissant l'exercice des droits sociaux fondamentaux dans le contexte de libertés économiques du marché unique ainsi que le droit pour les syndicats de négocier et de conclure des conventions collectives et, en cas de conflit d'intérêt, le droit de mener des actions collectives (régulation Monti II ) », <b>FETBB, ETF.</b> <b>Accepter</b>
f. des dispositions progressistes sur le temps de travail, sur l'égalité des salaires à valeur	Insérer à la fin du paragraphe

égale, sur la participation des travailleurs/euses à la gouvernance des entreprises, et sur une meilleure protection contre les licenciements,	« licenciements, promouvant également la ratification de la Convention n°158 de l'OIT », <b>CGIL, CISL, UIL</b> <b>Accepter</b>
g. un soutien à une fiscalité équitable et progressive,	
h. la lutte contre le travail au noir/non déclaré, l'économie clandestine, l'évasion fiscale et la corruption	
114. Les éléments du modèle social européen sont aujourd'hui menacés de toutes parts. Durant la dernière décennie, l'intégration européenne s'est réduite à un projet fondé sur une confiance aveugle dans les forces du marché, accompagné de quelques correctifs sociaux et a fait de la concurrence une valeur fondamentale à tous les niveaux. Cette forme d'intégration économique ne permet plus un traitement équitable des travailleurs/euses, comme l'ont clairement montré les arrêts Viking, Laval, Rüffert, Luxembourg de la Cour de justice de l'Union européenne.	
115. En effet, la priorité donnée au marché aux dépens des acquis sociaux aboutit à remettre en cause les systèmes nationaux de protection sociale ainsi que les progrès acquis grâce au dialogue social et à la négociation collective.	
116. Or, pour « tendre au progrès social et au plein emploi » (comme le dit le traité), le projet européen doit fournir un cadre dans lequel les Etats membres peuvent garantir la valeur et l'application des conventions collectives, continuer à fournir des services publics de qualité, une protection sociale adéquate, avec un niveau de retraite et des allocations de chômage suffisantes.	Dernier mot : remplacer « suffisantes » par « dignes », <b>ELA</b> <b>Accepter</b>
117. Les services de l'éducation, de la santé, des eaux ainsi que d'autres services publics sont des secteurs économiques importants. Garantir l'accès universel à ces services est donc crucial pour une société inclusive et une économie durable. Cet objectif ne peut être atteint par le biais des mécanismes de marché. En outre, la privatisation des services publics entraîne une pression à la baisse sur les salaires.	Ligne 1, supprimer : "sont des secteurs économiques importants" Insérer : « ne peuvent être les otages du libre jeu des forces du marché », <b>CGTP-IN.</b> <b>Opposer</b> Ajouter à la fin du paragraphe final la phrase « et une rupture de l'égalité d'accès des usagers à ces services publics », <b>CGT</b>

	<p><b>Accepter</b> Ajouter à la dernière phrase : “et crée des inégalités”, LO-N. <b>Accepter</b></p>
118. Les Etats membres doivent donc disposer d’institutions et de politiques qui aident les citoyens à faire face à l’adversité, utilisent des stabilisateurs automatiques et mettent fin à la concurrence fiscale et, par conséquent, à l’érosion du financement de l’État Providence.	
119. L’UE devrait donner des signaux clairs quant à sa volonté de réduire les différences de niveau de vie. Et cela, non pas en dressant les pays et les travailleurs/euses les uns contre les autres pour « renforcer la compétitivité » des entreprises, mais en assurant une convergence des conditions de vie et de travail vers le haut.	
120. Dès lors que les travailleurs/euses considèrent l’eupéanisation du marché du travail non comme un processus de convergence vers le haut mais comme un moyen de remettre en question les conventions collectives, la stabilité et la sécurité de l’emploi et les salaires, la désaffection à l’égard du projet européen et le retour vers le protectionnisme et le « chacun pour soi », représentent un risque palpable.	
121. La crise financière qui a débuté en 2007 a montré qu’une économie sociale de marché ne peut fonctionner correctement qu’intégrée dans un cadre de gouvernance économique et sociale cohérent.	<p>Ligne 1, supprimer : “a montré qu’une économie sociale de marché ne peut fonctionner correctement qu’intégrée dans un cadre de gouvernance économique et sociale cohérent” Insérer : « a eu des répercussions différentes selon les États membres et a mis l’accent sur la nécessité de prévoir des réponses différentes en fonction des différentes situations », CGTP-IN. <b>Opposer</b></p>
122. Au lieu de soutenir les économies des Etats membres les plus faibles qui tentent de régler leurs problèmes internes, les propositions de la <i>task-force</i> et de la Commission vont essentiellement dans le sens d’une réduction des salaires, d’une diminution des prestations, et	

<p>de coupes sombres dans les services publics. Ceci conduit, de facto, à remplacer les dévaluations monétaires par des dévaluations sociales.</p>	
<p>123. Les politiques d'austérité promues par les autorités européennes pour rassurer les marchés bloqueront la croissance et la création d'emplois. Un retour à l'équilibre des finances publiques est nécessaire mais doit être envisagé sur une période plus longue.</p>	<p>Ligne 3, ajouter : « Le comportement de la BCE avant et après la crise devrait également faire l'objet d'une réflexion, afin que les changements nécessaires puissent être apportés en vue de garantir une réponse adéquate aux problèmes et à l'évolution économique et sociale des États membres de l'UE », <b>CGTP-IN.</b></p> <p><b>Accepter le principe</b>  Supprimer la deuxième phrase et ajouter, après « création d'emplois » : « d'autant qu'elles sont en train d'être coordonnées à travers l'Europe et auront donc un impact négatif plus prononcé sur la demande. La Commission européenne doit adopter une approche plus flexible à l'égard du Pacte de stabilité et de croissance et ne peut exiger des états qu'ils atteignent les objectifs fixés en matière de dette et de déficit dans des délais aussi courts. Ce n'est pas d'austérité coordonnée dont nous avons besoin, mais d'une coordination des politiques mettant l'accent sur les types de dépenses et d'investissements qui pourraient permettre de booster les économies nationales, avec des répercussions positives à travers l'Europe », <b>EPSU.</b></p> <p><b>Accepter</b></p>



<p>124. Il faut soutenir les pays en difficulté par des investissements qui aident la croissance à redémarrer. La proposition d'emprunts obligataires européens faite par la Commission, dans sa communication sur la politique industrielle est, à cet égard, bienvenue.</p>	<p>Lignes 2 et 3 - Supprimer : "La proposition d'emprunts obligataires européens faite par la Commission, dans sa communication sur la politique industrielle est, à cet égard, bienvenue", <b>SAK.</b> <b>Opposer</b></p>
<p>125. La mauvaise gouvernance économique et la concurrence accrue au sein du marché unique ont exacerbé les déséquilibres qui se sont reflétés dans la balance des paiements des États membres. Un des facteurs clés est que dans certains pays, les salaires n'ont pas suivi le rythme de la productivité. Les entreprises brandissent la menace d'aller investir ailleurs en Europe pour extorquer des concessions aux travailleurs/euses et aux syndicats. En conséquence, les hausses des salaires ont suivi difficilement les hausses de productivité au cours des deux dernières décennies. Une partie substantielle des bénéfices de la croissance est allée aux profits.</p>	
<p>126. Nous devons revenir à une vision de l'Europe comme instrument du progrès social, de la croissance et de la compétitivité.</p>	<p>Insérer après croissance : « de l'innovation, », <b>LO-N.</b> <b>Accepter</b></p>
<p>127. La mise en place par la Commission européenne d'un semestre européen, qui met l'accent sur l'austérité budgétaire et les réformes du marché du travail. devrait plutôt être utilisée pour créer une perspective de création d'emplois et de croissance durable.</p>	
	<p>Nouveau paragraphe : « 127bis. D'entrée de jeu, il convient de rappeler que le Traité de Lisbonne a établi un nouveau cadre juridiquement contraignant en reconnaissant explicitement les valeurs de l'Union, en particulier la « solidarité », en introduisant des objectifs sociaux importants, tels que « une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social et un niveau élevé</p>

	de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement », en rendant l'évaluation de l'impact social obligatoire et en promouvant le rôle des partenaires sociaux. De plus, la Charte de l'UE, devenue juridiquement contraignante, contient des droits sociaux fondamentaux essentiels tels que le droit de grève. Ce cadre est renforcé par les instruments relatifs aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, notamment la Convention européenne des droits de l'homme à laquelle l'UE devra accéder et la Charte sociale européenne (révisée) », <b>DGB. Accepter</b>
<b>Nos messages</b>	
128. Les salaires et les conditions de travail ne doivent pas devenir un instrument clé d'ajustement. À cet égard, la nouvelle gouvernance économique et, en particulier, le "semestre européen" ne peut pas être un instrument pour limiter la négociation des salaires (en tenant compte du fait que la part des salaires dans le PIB est déjà en train de décliner)	
129. La CES s'oppose au néolibéralisme en tant qu'idéologie faisant de la concurrence un élément essentiel de la vie individuelle et sociale et appelant à un marché dérégulé.	
130. L'émergence progressive d'un marché du travail européen exige la mise en œuvre de normes du travail européennes, ainsi qu'un socle de droits sociaux fondamentaux qui doivent être identiques pour tous les travailleurs/euses, qu'ils soient locaux, mobiles ou migrants. La Commission doit proposer un agenda social ambitieux et lancer de nouvelles propositions législatives, afin d'améliorer les normes minimales existantes en matière de conditions de travail et de droits des travailleurs/euses, et par ailleurs en créer de nouvelles.	
131. L'Europe ne sera jamais socialement juste sans une action déterminée des décideurs politiques européens, nationaux et régionaux. Le marché intérieur n'est pas un but en soi mais	

<p>un instrument, qui doit être réglementé par des politiques fortes et efficaces pour éviter la concurrence au détriment des travailleurs/euses. Sans réglementation sociale, il court le risque d'être rejeté comme un instrument de fragilisation des modèles sociaux nationaux.</p>	
<p>132. Les droits d'information et de consultation doivent être garantis de façon transversale et cohérente.</p>	
<p>133. Nous considérons que le programme «Mieux légiférer» rebaptisé «Réglementation intelligente», remet en question l'idée fondamentale qui est à la base de l'intégration européenne qui se fonde sur une harmonisation progressive des législations nationales lorsque l'UE représente une vraie valeur ajoutée. Les conditions d'emploi ne peuvent pas être mises en péril par des initiatives telles que la Réglementation intelligente ou l'Acte unique.</p>	
<p>134. Les services publics et d'intérêt général sont parmi les éléments fondamentaux d'une économie sociale de marché. L'UE doit soutenir les États membres pour développer et améliorer leurs services publics, conformément aux dispositions du traité de Lisbonne et au Protocole SIG, et non pour promouvoir la concurrence dans son propre intérêt. L'Union européenne doit assurer un accès universel à des services publics de qualité.</p>	<p>Ligne 2, supprimer : "L'UE doit soutenir les États membres pour développer et améliorer leurs services publics, conformément aux dispositions du traité de Lisbonne et au Protocole SIG, et non pour promouvoir la concurrence dans son propre intérêt". Insérer : « Des mesures doivent être prises pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur exemption des règles de concurrence », <b>CGTP-IN</b> <b>Opposer</b> Ajouter la phrase finale suivante : « Cependant, les politiques promues dans le cadre de l'UE ont comme objectif la diminution de la protection sociale (retraites, santé, allocation chômage...) et les gouvernements nationaux appliquent ces politiques », <b>ELA</b> <b>Opposer</b></p>
<p>135. Les critères sociaux doivent être pris en considération dans les marchés publics</p>	

136. Les objectifs de Barcelone concernant les structures d'accueil des enfants n'ont pas été atteints. L'UE devrait prendre des mesures pour reconfirmer et réaliser ces objectifs et fournir des soins de qualité, financièrement abordables et adaptées aux rythmes des parents et des enfants, et des infrastructures de soins aux personnes âgées dans tous les États membres, également dans le contexte de la stratégie UE 2020 pour la croissance et l'emploi.	
137. Il faut une gouvernance économique basée sur plus de solidarité et non sur des sanctions. Une gouvernance économique qui transforme l'Europe en un groupe de pays infligeant des sanctions aggrave la situation des États membres les plus faibles et vulnérables et constitue un danger pour l'intégration européenne	
138. Pour améliorer la gouvernance économique – et par là la coordination d'une expansion commune de la demande afin de favoriser simultanément la croissance et l'emploi –, nous revendiquons :	
a. une politique de relance organisée sur le plan européen sous forme de transferts pour investissements vers les États membres, afin d'aider les pays à sortir de leur endettement plutôt que leur imposer un scénario d'austérité aveugle;	
b. une harmonisation de l'assiette fiscale et un taux d'imposition minimum pour lutter contre le dumping fiscal.	Ajouter après « assiette fiscale » : « et des taux d'imposition minimum pour entreprises », <b>ÖGB.</b> <b>Accepter</b>
c. des investissements en matière d'éducation et de formation et des infrastructures de soutien à l'économie verte et blanche	
139. La solidarité entre les pays européens est une nécessité économique dans un monde globalisé. La CES renouvelle son opposition claire aux tendances économiques protectionnistes.	
<b>Nos engagements</b>	
La CES œuvrera pour :	
140. l'obtention d'un protocole de progrès social en réaffirmant que les droits fondamentaux font partie du droit primaire de l'UE et doivent être respectés dans le marché unique.	
141. une régulation assurant le respect des droits fondamentaux, dont le droit de grève au	

niveau national et au niveau européen, sur le modèle de la clause Monti, contenu dans le règlement 2679/98	
142. des sanctions plus fortes en cas d'infraction aux règles existantes concernant l'information et la consultation, etc.	
143. utiliser toutes les possibilités offertes par le traité de Lisbonne, en particulier la clause transversale, et la protection des services publics.	Insérer après "le traité de Lisbonne" : "pour renforcer le Modèle social européen", <b>FETBB, ETF.</b> <b>Accepter</b>
La CES se battra pour :	
	Nouveau paragraphe : « 143 bis. améliorer la protection sociale et lutter contre les réductions des dépenses sociales », <b>ELA</b> <b>Accepter le principe</b>
144. un salaire égal pour un travail de valeur égale	Modifier la phrase de la façon suivante : « un salaire égal pour un travail de valeur égale, à l'intérieur de chacun des cadres nationaux des pays membres », <b>CGT</b> <b>Accepter</b>
145. une gouvernance économique équilibré et une action coordonnée pour stimuler la demande (en ce compris la création d'obligations européennes);	
146. la création d'obligations européennes	Supprimer : "la création d'obligations européennes", <b>SAK.</b> <b>Opposer</b>
147. une mise en œuvre de l'Agenda UE2020 au niveau européen et national dans l'intérêt des travailleurs/euses.	Ligne 1, supprimer : "une mise en œuvre de l'Agenda UE2020 au niveau européen et national dans l'intérêt des travailleurs/euses;" Insérer : « une réorientation de la mise en

	<p>œuvre de l'Agenda UE2020 aux niveaux européen et national pour qu'il réponde aux intérêts des travailleurs/eusess », <b>CGTP-IN</b></p> <p><b>Opposer</b></p> <p>Ajouter après et national « pour qu'il réponde aux » intérêts des travailleurs/eusess, <b>CGT</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>148. la mise en place d'un régime fiscal qui permette aux États membres de continuer à financer les services publics et l'État Providence.</p>	<p>Insérer après "et l'État Providence" : " , en dehors des règles de concurrence", <b>FETBB, ETF</b></p> <p><b>Opposer</b></p> <p>Ligne 1, ajouter : « <u>combattre la fraude fiscale</u> et la mise en place d'un régime fiscal <u>progressive</u> qui permette... », <b>ELA</b></p> <p><b>Accepter le principe</b></p>
<p>149. une harmonisation de l'assiette fiscale et un taux d'imposition minimum sur les entreprises, les revenus du capital et les taxes environnementales afin d'empêcher la concurrence fiscale au sein du marché intérieur.</p>	<p>2<sup>e</sup> ligne : après « capital », ajouter : « les droits immatériels », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>3<sup>e</sup> ligne : après « du marché intérieur. », ajouter : « Pour lutter pour une meilleure répartition de la charge fiscale, il faut arrêter le déclin structurel du taux d'imposition des entreprises par l'instauration d'un taux minimum de l'impôt des sociétés qui doit mener à une contribution juste de l'entreprise, le taux moyen actuel de 25% en Europe pouvant servir de référence. Il faut également renforcer la coopération administrative fiscale entre les États membres. », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b></p>

	<b>Accepter</b>
150. une taxe européenne sur les transactions financières.	
151. la sensibilisation du public aux effets néfastes du travail non déclaré, de la corruption et de l'évasion fiscale sur notre(nos) système(s) de protection sociale (s) et sur l'individu	
La CES :	
152. mobilisera les travailleurs/euses quand cela sera nécessaire contre les attaques de l'Union européenne à l'encontre de la liberté de négociation collective et l'autonomie des partenaires sociaux ;	
153. améliorera la coordination des salaires pour réduire le risque de concurrence salariale et les conditions de travail ;	
154. surveillera et négociera la mise en œuvre de la stratégie 2020 au niveau européen, national, régional et local.	
	<p>Nouveau paragraphe</p> <p>154 bis : « En tant que concrétisation de la Stratégie et Plan d'Action 2011-2014, la CES décide, lors de son Congrès de 2011 à Athènes, la mise en œuvre d'une campagne européenne sous le titre provisoire de « Pour une Europe sans dumping salarial et social – Priorité aux droits sociaux fondamentaux face aux libertés économiques ». L'élément-clé de cette campagne sera le lancement, au printemps 2012, d'une initiative citoyenne européenne (ICE), conformément aux dispositions du Traité de Lisbonne. Cette ICE visera à donner aux autorités de l'Union européenne (UE) le mandat de prendre les mesures nécessaires afin qu'à l'avenir,</p> <p>- la priorité des droits sociaux fondamentaux</p>

	<p>face aux libertés du marché intérieur ainsi que</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le principe « À travail de valeur égale, salaire égal » (conformément au principe du lieu d'emploi, respectivement du pays de destination)</li></ul> <p>s'appliquent de manière générale au sein de l'UE », <b>USS, Travail.Suisse.</b></p> <p><b>Opposer</b></p>



<p><b>5. Mobilisation pour une Europe sociale pour un modèle productif et un développement justes et durables</b></p>	
<p><b>Introduction</b></p>	
<p>155. « Depuis la fin des années 1800, la température moyenne terrestre a augmenté de 0.74 degré Celsius. D’ici à l’an 2100, on s’attend à ce qu’elle continue de monter de 1.8 à 4 degrés Celsius. Ceci constitue un rapide et profond changement. Même si l’estimation la plus minimale venait à se produire, elle serait supérieure à tout autre réchauffement sur 100 ans par rapport aux 10 000 dernières années », affirment les Nations unies (1).</p>	
<p>156. Outre le changement climatique, dont les principales causes « proviennent d’un siècle et demi d’industrialisation », il faut noter une dégradation continue de notre environnement, une raréfaction des ressources énergétiques et des matières premières, et une perte pour partie irréversible de la biodiversité. Notre modèle actuel de croissance économique, en plus d’être socialement inégalitaire - à l’échelle européenne et, encore plus, à l’échelle de la planète - n’est donc, en outre, tout simplement pas tenable à long terme.</p>	<p>Ligne 1, après le mot “industrialisation”, insérer : « même si seul un nombre très restreint de pays en ont bénéficié », <b>NSZZ Solidarnosc.</b> <b>Accepter le principe</b></p>
<p>157. C’est le « verdissement » de l’économie dans son ensemble qui est l’enjeu. Il nous faudra passer d’une société surconsommatrice d’énergie et de matières premières qui, en outre, sous-valorise le travail, à une société économe, fondée sur l’augmentation de l’efficacité énergétique, l’énergie renouvelable, la durabilité des produits, le recyclage systématique des matériaux, la transformation des chaînes de production.</p>	
<p>158. Pour cela, il faut mettre en place un scénario européen de transition équitable vers une société bas carbone durable qui permette de combattre les inégalités sociales. Ce passage devra se faire grâce à :</p>	<p>Remplacer “équitable” par “juste”, <b>TUC Accepter</b> Insérer le texte suivant après « inégalités sociales » : « Pour la CES, les 5 piliers d’une transition juste vers une Europe bas carbone sont :</p>

<sup>1</sup> [http://unfccc.int/essential\\_background/feeling\\_the\\_heat/items/2917.php](http://unfccc.int/essential_background/feeling_the_heat/items/2917.php)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialogue entre gouvernement et parties prenantes clé, y compris des représentants du monde des affaires, des syndicats, des gouvernements locaux et organismes régionaux et des organisations bénévoles.</li> <li>• Emplois verts et décents par le biais d'investissements dans les (nouvelles) technologies bas carbone, dans les R&amp;D et l'innovation.</li> <li>• Compétences vertes : éducation/formation active, gérée par le gouvernement, et stratégies en matière de compétences pour une économie bas carbone efficace d'un point de vue énergétique.</li> <li>• Respect des droits du travail et des droits de l'homme : processus décisionnel démocratique et respect des droits de l'homme et du travail sont essentiels en vue d'une représentation équitable des intérêts des travailleurs/euses et des communautés au niveau national.</li> <li>• Systèmes de protection sociale forts et efficaces », TUC</li> </ul> <p><b>Accepter</b> Ajouter :ligne 2 après « combattre les inégalités sociales » <u>et créer des emplois</u> », <b>Travail.Suisse</b> <b>Accepter le principe</b></p>
a. des politiques publiques pour le développement durable ;	
b. des investissements intenses dans la recherche, la recherche appliquée et	

l'innovation ;	
c. la mise sur pied de politiques industrielles horizontales et sectorielles coordonnées et régulées avec des programmes à moyen et long termes ;	Ligne 2 – Ajouter à la fin « , favorisant le développement d'une base manufacturière forte et diversifiée en Europe, soutenue par des services connexes », <b>FEM.</b> <b>Accepter</b>
d. un dialogue social européen, national et sectoriel renforcé, permettant de transcender les divisions intra-européennes et les effets pervers des exigences de rentabilité de court terme des investissements industriels ;	
e. des politiques ambitieuses concertées d'éducation et de formation tout au long de la vie.	
159. Les différents scénarios de transformation de notre modèle économique touchent de près à la politique énergétique et à la politique industrielle.	Ligne 2, insérer après la première phrase : « Toutefois, les coûts liés à la mise en œuvre de ces scénarios devraient être répartis de manière à garantir un développement stable et équitable de tous les pays. Il serait tout à fait inacceptable que cette transformation résulte en une interruption ou un ralentissement du rythme de croissance », <b>NSZZ Solidarnosc.</b> <b>Accepter le principe</b>
160. Le débat sur l'avenir de la politique énergétique peut offrir l'occasion de s'engager dans une économie socialement durable, dans laquelle sont préservées les ressources énergétiques, augmentée l'énergie renouvelable et maintenues à de faibles niveaux les émissions de gaz à effet de serre.	Ligne 3, insérer après la première phrase : « Ce débat devrait être tenu sur la base d'hypothèses scientifiques claires et vérifiées par des centres de recherche indépendants. En outre, les coûts et les charges découlant des mesures prises devraient être répartis proportionnellement aux possibilités et à la contribution des pays individuels. Les pays qui ont réduit leurs émissions de manière

	<p>considérable, dépassant les objectifs de réduction fixés par le protocole de Kyoto, ne peuvent être tenus de supporter des coûts supplémentaires résultant du non-respect d'autres pays de leurs obligations. Les réductions d'émissions réalisées dans le cadre de l'accord mondial sur le climat devraient être prises en compte lors de la définition des objectifs de réduction au niveau national », <b>NSZZ Solidarnosc</b> <b>Accepter le principe</b></p>
<p>161. Il faut réexaminer la stratégie de libéralisation du secteur de l'énergie. Cette libéralisation du marché de l'énergie n'a pas amené les résultats escomptés en terme de prix, investissements et emplois. La libéralisation a aussi mené à des pressions qui contredisent les autres buts tels que la sécurité des fournitures, la solidarité et la limitation du réchauffement planétaire. Etant donné que la fourniture d'énergie est un service public, les prix pour son usage domestique doivent être réglementés et fortement contrôlés. Même si nous comprenons le besoin d'un retour équitable sur investissement, nous désapprouvons les profits excessifs réalisés sur la fourniture d'énergie. Une réglementation démocratique doit assurer que le prix de l'énergie soit juste, abordable et socialement équitable.</p>	<p>Deuxième phrase : remplacer « La libéralisation a aussi mené à des pressions (...) » par « Ce réexamen doit également se concentrer sur les différents moyens pouvant permettre d'éviter que la libéralisation ne mène à (...) », <b>LO-D</b> <b>Accepter</b> Ligne 3, supprimer : "Etant donné que la fourniture d'énergie est un service public, les prix pour son usage domestique doivent être réglementés et fortement contrôlés", <b>LO-S</b>. <b>Opposer</b></p>
<p>162. Une politique industrielle européenne est indispensable. En effet, la crise montre le besoin obligatoire de se concentrer sur une politique industrielle et de services ambitieuse et durable, au niveau européen. L'industrie européenne doit faire face à la concurrence de la Chine, du Brésil, de l'Inde et d'autres « pays émergents », y compris sur des produits à forte valeur ajoutée. Par ailleurs, la concurrence mondiale pour l'énergie et les matières premières rares ne cesse de croître.</p>	<p>Ligne 3, après « au niveau européen », ajouter : « La coopération est l'élément décisif : seules des stratégies industrielles concertées, déclinées sectoriellement et territorialement, peuvent lui conférer un cadre solide. Une relation étroite et réciproque entre les domaines de haute</p>

	<p>technologie et de basse technologie et entre les nouvelles industries et les industries traditionnelles doit être promue au moyen d'une politique d'innovation à volets multiples.", <b>FEM.</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
	<p>Nouveau paragraphe :  « 162 bis. Une grande partie du personnel qualifié, employé dans des métiers critiques de l'industrie européenne va cesser son activité dans les 10 prochaines années. Sauf à se résigner à l'extinction programmée de nombreuses industries européennes, Il faut mettre en place d'urgence les transferts de compétences et de savoir-faire individuels et collectifs entre générations de salariés, indispensables au maintien de la compétitivité », <b>FEM.</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>163. Ce double enjeu économique et environnemental doit pousser l'Europe à amorcer un réel virage à 180 degrés en matière de politique industrielle, qui doit être menée dans le cadre du verdissement de l'économie. Cette politique doit favoriser l'efficacité énergétique et des ressources, et de faibles émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>Ajouter : "Ce <u>triple enjeu social</u>, économique et environnemental...", <b>FEM.</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>En fin de paragraphe, remplacer « et des ressources » par « et une utilisation maîtrisée et économe des ressources », <b>CGT</b></p> <p><b>Opposer</b></p>
<p>164. L'objectif du maintien et du développement d'une industrie européenne et de sa compétitivité au niveau mondial ne peut reposer sur des coûts salariaux faibles, une flexibilité de la main-d'œuvre, des systèmes sociaux peu développés et une formation professionnelle centrée uniquement sur l'adaptabilité des employés.</p>	

165. Les processus de transformation vers une économie durable peuvent aller contre les intérêts à court terme des travailleurs/euses, car ce processus peut menacer l'emploi. En l'absence d'une coordination internationale sur les politiques climatiques, les industries intensives en énergie d'Europe risquent de faire face à des coûts énergétiques croissants qui nuisent à la compétitivité, ce qui peut conduire à des pertes d'emplois en raison des « fuites de carbone » qui doivent être sérieusement examinées et évitées.

Ajouter après la première phrase : « A long terme toutefois, cette transformation entrainera la création de nouveaux emplois dans le domaine des énergies renouvelables et des produits à haut rendement énergétique », **DGB.**

**Accepter**

4<sup>th</sup> ligne, insérer « et d'investissements » après « pertes d'emplois », **TUC**

**Accepter**

Ajouter à la fin : « La CES devrait faire pression sur l'UE pour qu'elle prenne davantage de mesures en vue de faire face au défi qui attend les industries intensives en énergie, en impliquant les syndicats et les employeurs dans le cadre d'un dialogue structuré visant à mettre sur pied une stratégie de transition pour ces secteurs, comprenant notamment une révision des coûts de l'énergie et des matières premières ainsi que des investissements dans de nouvelles technologies à faible intensité carbonique. Il est absolument essentiel de garantir une place à ces industries au sein de la nouvelle Europe bas carbone, afin d'éviter les fuites de carbone et d'encourager les investissements qui soutiennent un accroissement de la protection environnementale et garantissent des emplois de qualité, protégeant ainsi l'emploi et les

	<p>investissements tout en maîtrisant le changement climatique. Plus particulièrement, la nécessité de s'attaquer au défi que représente cette transition pour les industries plus polluantes des nouveaux États-membres se fait sentir », TUC  <b>Accepter le principe (voir 160)</b>  Ajouter à la fin « et des délocalisations », CGT  <b>Accepter</b>  À la fin du texte proposé, insérer « et particulièrement en termes de formation/reconversion professionnelle », UGT-P.  <b>Accepter le principe</b></p>
<p>166. Une telle transition provoquera des restructurations qui devront être anticipées. Les travailleurs/euses et les secteurs affectés devront être accompagnés socialement et financièrement.</p>	
<p>167. Il sera crucial de pouvoir disposer du financement nécessaire pour une telle transition et de solides politiques d'investissements publics. La gouvernance des fonds (fonds structurels, BEI, BERD, Budget général de l'UE ...) devra être réformée en faisant du respect des principes et conventions en matière sociale (droits fondamentaux de l'OIT, droits de l'homme, etc.) et des principes et conventions en matière environnementale une obligation préalable à l'obtention de financement de projets.</p>	<p>Change la formulation ligne 2 par : « La gouvernance des fonds (fonds structurels, BEI, BERD, Budget général de l'UE, ...) devra être réformée en faisant du respect des principes et conventions en matière sociale (droits fondamentaux de l'OIT, droits de l'homme, etc) et des principes et conventions en matière environnementale, <u>le fondement commandant leurs interventions et une obligation préalable à l'obtention de financements de projets</u> », CGT  <b>Accepter</b></p>
<p>168. Les pouvoirs publics disposent de leviers importants et multiples pour le verdissement de</p>	

l'économie, tels que :	
a. l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics, le lancement de programmes de transformation industrielle ;	
b. la rénovation du parc immobilier ;	
c. le développement de systèmes intégrés de transports publics durables, abordables et de qualité. Les transports publics doivent être développés en priorité sur le transport individuel et son infrastructure ;	
d. les mesures garantissant l'accès à un service énergétique minimum ;	Ligne 1, supprimer: "les mesures garantissant l'accès à un service énergétique minimum ;" Insérer : « des mesures garantissant un accès universel aux services énergétiques essentiels par le biais de tarifs sociaux et de services publics », <b>CGTP-IN</b> <b>Accepter</b>
e. la mise en place de stratégies d'éducation et de formation concertées ;	
f. la promotion de la recherche, de la recherche appliquée et du développement ;	
g. les investissements dans les technologies propres ;	Ajouter : « et les réseaux énergétiques », <b>DGB.</b> <b>Accepter</b>
h. les transferts technologiques vers les pays en développement, etc.	
169. Le verdissement de l'économie ne se fera pas par décret ou par juxtaposition de « bonnes pratiques » nationales. Ce verdissement doit être soutenu par une volonté politique commune sans faille et une pleine adhésion des travailleurs/euses. Il ne peut donc réussir qu'accompagné d'une meilleure gouvernance européenne et d'un renforcement des droits sociaux.	
<b>Nos messages</b>	
	Nouveau paragraphe « 169 bis. Une économie durable nécessite des investissements massifs dans les cleantech. Suite au très grave accident



	<p>nucléaire de Fukushima au Japon, l'approvisionnement énergétique de l'Europe doit reposer plus que jamais sur le développement des énergies renouvelables et la création d'un réseau européen électrique modernisé et beaucoup plus interconnecté », <b>Travail.Suisse.</b>  <b>Accepter le principe</b></p>
	<p>Nouveau paragraphe  « 169 ter. Un approvisionnement énergétique en Europe qui reposera à terme prioritairement sur des sources d'énergies renouvelables et de moins en moins dépendant des énergies fossiles permettra de créer un nombre considérable de nouveaux emplois sûrs et durables », <b>Travail.Suisse.</b>  <b>Accepter le principe</b></p>
170. Une transition juste vers une économie durable implique :	
	<p>Ajouter :  « donner la priorité à la distribution face à la croissance  . changer le modèle de production et de consommation  . changer le modèle énergétique en favorisant les énergies renouvelables face aux énergies fossiles et nucléaires », <b>ELA</b>  <b>Opposer</b></p>
a. de stimuler la recherche, la recherche appliquée et l'innovation,	<p>Supprimer « innovation » Ajouter : « une politique d'innovation élargie (incluant l'innovation non technologique) », <b>FEM.</b></p>

	<b>Accepter</b>
b. de développer des politiques industrielles horizontales et sectorielles coordonnées et réglementées à moyen et long terme,	
c. d'anticiper l'évolution de l'emploi, des métiers et des formations,	
d. de mettre en place des politiques ambitieuses d'éducation et de formation tout au long de la vie afin de permettre aux travailleurs/euses d'acquérir les qualifications requises,	
e. de favoriser des stratégies de transition pour les secteurs à forte intensité énergétique,	Ajouter : « , axées sur l'amélioration des technologies de processus et l'efficacité énergétique tout en évitant les fuites de carbone », <b>FEM.</b> <b>Accepter</b>
	Nouveau paragraphe : « e bis. de prendre des mesures pour contrer l'impact des fuites de carbone sur l'emploi », <b>LO-N.</b> <b>Accepter</b>
f. d'assurer un dialogue social à tous les niveaux.	
171. De nouveaux droits et moyens d'expertise, ainsi que des études d'impact devraient être mis à la disposition des syndicats, pour permettre l'anticipation et la gestion des transitions.	
172. Le rôle des pouvoirs publics et des services publics devrait être renforcé.	Ajouter : « , tandis que les marchés publics devraient être davantage utilisés comme leviers pour le développement de nouveaux produits et services durables, respectant pleinement les critères sociaux et environnementaux », <b>FEM.</b> <b>Accepter</b>
173. L'UE devrait mettre en place :	
a. une agence européenne chargée de fixer les niveaux à atteindre en matière d'évolution climatique et de développement durable (benchmarks basés sur les	

meilleures technologies disponibles et traçabilité carbone des produits),	
b. un fonds européen destiné à gérer socialement les transitions économiques vers un modèle de développement durable,	Ajouter : « La CES est d'avis que l'Union européenne doit donner les bons signaux économiques, en particulier un signal de prix qui pourrait prendre la forme d'une taxe carbone », CCOO. <b>Accepter le principe</b>
c. une agence européenne de l'énergie chargée de développer une économie sociale et réglementée du marché énergétique. Les consommateurs d'énergie les plus vulnérables doivent être protégés. Les services liés à l'énergie doivent être considérés comme des services d'intérêt général.	Supprimer 173.c), LO-D <b>Opposer</b>
174. Les économies d'énergie et l'efficacité énergétique et des ressources doivent être intensifiées dans tous les secteurs d'activité, dont l'industrie, le bâtiment et les transports.	Ajouter à la fin : « Les lieux de travail représentant pas moins d'un cinquième des émissions de CO <sub>2</sub> , la CES pense que la Commission devrait réfléchir à des mesures de soutien au développement et au financement de programmes et de réseaux nationaux en matière de lieu de travail vert, y compris un programme UE de diffusion et de coordination, afin de s'assurer que les bonnes pratiques en la matière sont partagées et évaluées », TUC <b>Accepter</b> Ajouter devant « ressources », les termes « une utilisation économe et maîtrisée des ressources ». Ajouter en fin de paragraphe : « l'agriculture et l'agro-alimentaire », CGT <b>Accepter</b>
175. Un pacte européen de solidarité énergétique doit être développé. Un tel pacte renforcerait la coopération européenne, au-delà de marchés nationaux coordonnés, mais fragmentés, et	

offrirait un rôle de premier plan aux pouvoirs publics ainsi qu'aux services publics. Il porterait sur :	
a. les transferts financiers entre pays,	Supprimer point a., <b>SAK.</b> <b>Opposer</b>
b. l'exploitation collective d'un potentiel renouvelable entre les régions d'Europe,	Supprimer point b., <b>SAK.</b> <b>Opposer</b>
c. l'établissement de liens d'infrastructure entre les pays afin de garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique,	Ajouter fin ligne 2 : « et la création d'un réseau énergétique intelligent européen », <b>FEM.</b> <b>Accepter</b>
d. l'accroissement des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des transports, et la nécessité d'atteindre une réduction globale de la consommation d'énergie primaire d'au moins 20% au cours de la décennie à venir par le biais d'un objectif contraignant d'économie d'énergie pour chaque Etat membre.	Nouveau paragraphe 175bis. « 175 bis. L'augmentation des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des transports doit être favorisée par le biais de réglementations européennes contraignantes en matière d'efficacité énergétique, tandis que l'objectif de réduction de la consommation d'énergie primaire d'au moins 20% doit être atteint au cours des dix prochaines années, par le biais de la fixation pour chaque État membre d'un objectif contraignant en matière d'économies d'énergie. La normalisation des produits devrait être renforcée pour appliquer le modèle « Top Runner » et des interdictions de mise sur le marché sur des produits présentant des niveaux d'efficacité énergétique insuffisants », <b>FEM</b> <b>Accepter</b>

<p>176. Une législation en matière d'énergie doit garantir notamment que les factures énergétiques reflètent de justes prix (socialement équitables, abordables, basés sur un retour équitable sur investissements et non sur des profits excessifs) ; la législation énergétique doit aussi établir des normes élevées de santé et sécurité dans le secteur énergétique ; les financements publics doivent respecter les critères sociaux et environnementaux.</p>	<p>Ligne 1, supprimer : “Une législation en matière d'énergie doit garantir notamment que les factures énergétiques reflètent de justes prix (socialement équitables, abordables, basés sur un retour équitable sur investissements et non sur des profits excessifs)”, <b>LO-S</b>. <b>Opposer</b></p>
<p>177. L'application progressive de normes environnementales élevées, et particulièrement de la norme européenne EMAS, ainsi que de normes sociales, dont le respect des droits humains, du travail et la démocratie, tant dans les entreprises de tous les secteurs d'activité qu'auprès des pouvoirs publics devrait être soutenue. Elle veillera à appliquer ces normes et à les promouvoir auprès de ses affiliés.</p>	
<p>178. Les biens universels tels que l'eau, l'air, les principales sources d'énergie, ainsi que les infrastructures cruciales pour la continuité de la vie en société et la sauvegarde de la planète doivent être soustraits à la marchandisation.</p>	<p>ligne 3, insérer : « devraient être publics et soustraits à la marchandisation », <b>CGTP-IN</b>. <b>Opposer</b></p>
<p>179. L'Union européenne doit renforcer son rôle dans les négociations internationales sur le changement climatique, et doit soutenir activement la mise en œuvre des Financements Innovants pour le Développement, en particulier en vue d'aider les pays en développement à s'adapter aux effets du changement climatique.</p>	<p>Supprimer la dernière partie de la phrase à partir de « en particulier », <b>CGT</b> <b>Opposer</b></p>
<p>Nos engagements</p>	
<p>La CES :</p>	
<p>180. sera un acteur déterminé pour une transition vers une économie verte et durable ;</p>	
	<p>Nouveau paragraphe : « 180 bis : développera de nouvelles stratégies et visions industrielles pour répondre aux besoins sociétaux intersectoriels clé basés sur le plein emploi et le travail décent (p.ex. mobilité, vieillissement de la population,</p>

	etc.), en renforçant le savoir-faire de la CES dans ces domaines », <b>FEM</b> . <b>Accepter</b>
181. demandera des droits nouveaux et plus étendus à tous les niveaux (européen, national, régional, sectoriel, de l'entreprise, etc.) pour les représentants syndicaux en matière de protection de la santé et de l'environnement. Ceci inclut une représentation syndicale dans les discussions concernant les réductions des émissions de CO2 et leurs implications sociales (emploi, formation, etc.). Les représentants syndicaux doivent être formés en matière de protection de la santé et de l'environnement.	Ajouter à la fin : « La CES est convaincue que l'efficacité des programmes en matière de lieu de travail vert serait bien plus élevée si l'UE encourageait tous les secteurs à contribuer à la création d'une stratégie de développement, en octroyant de nouveaux droits aux représentants syndicaux en vue de relever le défi de l'impact environnemental du lieu de travail, et en permettant aux représentants syndicaux et aux travailleurs/euses d'acquérir les compétences nécessaires par le biais de formations », <b>TUC</b> <b>Accepter</b>
La CES soutiendra :	
182. la création d'un cadre européen réunissant Commission, Etats membres et partenaires sociaux visant à favoriser la discussion ainsi que la définition des besoins et des mesures qui permettront une transition juste vers une économie bas carbone. Un tel dialogue social permettra d'identifier et d'aborder plus sereinement les changements qui nous attendent en matière d'emplois et de compétences ;	
183. les actions pour développer la recherche et l'innovation favorisant la transition vers une économie durable, la mise en place de politiques européennes sectorielles durables, la maîtrise de la demande d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activité.	
La CES s'engage à :	
184. participer de manière active, dans le cadre d'alliances plus larges, au combat pour protéger	

les consommateurs vulnérables et pour lutter contre les inégalités sociales par le biais de chaînes logistiques ;	
185. contribuer de façon systématique à la prise de conscience des enjeux environnementaux, sociaux et de développement durable parmi ses affiliés, par le biais de formations ;	Ajouter à la fin de la ligne 2 : « par le biais de formations et d'initiatives communes visant le développement de politiques industrielles durables en collaboration avec les organisations syndicales européennes », <b>FEM. Accepter</b>
186. favoriser la synergie et la cohérence syndicale en matière de développement durable et social par le renforcement de dialogues sociaux à tous les niveaux dans ce domaine ;	
187. incorporer complètement dans son plan d'action la connexion entre la santé et l'environnement, avec référence spécifique aux lieux de travail, et aussi grâce à des liens plus étroits avec le Plan d'action de la CSI vis-à-vis du Comité du développement durable (CDD) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC).	

<b>6. Mobilisation pour une Europe sociale pour davantage d'égalité et de cohésion sociale</b>	
<b>Introduction</b>	
<p>188. L'égalité est au cœur de l'action syndicale. Le principe d'égalité est ancré dans le Traité et dans différentes directives qui encadrent l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre toute discrimination basée sur la croyance, la race, l'âge, le handicap et l'orientation sexuelle. Les inégalités dans la société et sur le marché du travail sont loin d'avoir disparu.</p>	<p>Ligne 3, supprimer : « race » insérer : « ethnie », <b>LO-N</b>  <b>Opposer</b>  Ligne 4, après «orientation sexuelle" insérer: « le sexe, l'origine nationale, le statut socioéconomique, la maladie, et sur toute autre raison », <b>UGT</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>189. La question de l'inégalité et le problème de cohésion sociale se posent à plusieurs niveaux : inégalité entre hommes et femmes, entre riches et pauvres, entre jeunes travailleurs/euses et ceux qui ont déjà une expérience professionnelle, entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas. Des problèmes de cohésion sociale sont rencontrés entre pays pauvres et pays riches, entre régions et territoires, entre travailleurs/euses mobiles et ceux qui travaillent à proximité de leur domicile.</p>	<p>Ligne 4, après «... entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas » ajouter: « entre autochtones et migrants », <b>UGT</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>190. La question de l'inégalité concerne également les revenus, leur répartition via les systèmes de protection sociale, ainsi que la fiscalité. Au cours de ces dernières décennies, les inégalités de revenus et de salaires ont généralement augmenté dans les États membres de l'UE. L'écart entre les revenus des 20 % les plus riches et ceux des 20 % les plus pauvres est en croissance constante.</p>	
<p>191. L'écart de rémunération entre hommes et femmes continue à persister, le revenu horaire moyen des femmes reste inférieur de 18 % à celui des hommes, malgré une augmentation du niveau d'éducation des femmes. Le travail féminin est en réalité souvent sous-estimé et la surreprésentation des travailleuses perdure dans les emplois précaires et à temps partiel, à durée déterminée et les métiers faiblement rémunérés. Le travail à temps partiel doit être un</p>	



libre choix, et non une obligation.	
192. Les salaires et la qualité des emplois des jeunes entrant sur le marché de l'emploi sont très souvent scandaleusement bas et la pression s'accroît pour qu'il soit permis d'offrir aux jeunes travailleurs/euses des salaires sous le niveau minimum ou inférieurs aux accords collectifs.	
193. Quant aux plus âgés, ils sont exclus précocement du marché du travail. La précarité et la pauvreté grandissantes des travailleurs/euses âgé(e)s se répercutent sur leurs conditions de vie et leurs ressources au moment de la retraite. De même, les inégalités salariales au détriment des femmes ne sont malheureusement pas corrigées au moment de la retraite.	
194. La diversité de la main-d'œuvre offre un certain nombre d'avantages aux entreprises et organisations. De sérieux obstacles persistent néanmoins pour l'accès à l'emploi, la formation et l'évolution de carrière des travailleurs/euses les plus vulnérables.	
195. De nombreuses difficultés, pas uniquement logistiques, empêchent les personnes handicapées d'accéder à l'emploi ; c'est pourquoi leur taux de chômage est extrêmement élevé dans toute l'Europe.	
196. Les travailleurs/euses LGBT <sup>(2)</sup> sont souvent « invisibles » sur le lieu de travail car ils/elles redoutent de se déclarer comme tels de peur que l'emploi leur soit refusé, ou par crainte d'être harcelé(e)s ou licencié(e)s. Certaines inégalités persistent encore à leur rencontre dans des réglementations nationales.	
197. En Europe, la période de croissance d'avant la crise n'a pas entraîné de réductions significatives des inégalités. La tendance globale vers une augmentation des inégalités est souvent dépeinte comme une conséquence « normale » de la mondialisation, ou de la concurrence entre les pays qui exigerait la dérégulation du marché du travail et une baisse des coûts salariaux pour améliorer la compétitivité. Cependant, des choix politiques en matière fiscale et de protection sociale (entraînant une baisse des moyens dont elle dispose), ainsi que les attaques sur les services publics, sont un puissant facteur d'augmentation de ces inégalités.	
198. La dérégulation continue du marché du travail a entraîné la prolifération de statuts d'emploi nouveaux et divers, souvent précaires, rendant ainsi le principe de salaire égal pour un travail de valeur égale plus difficile à mettre en œuvre. Ceci a également rendu la	

<sup>2</sup> Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.

<p>négociation de conventions collectives plus ardue encore. Il est devenu difficile d'imposer l'égalité des conditions sur un même lieu de travail. Les syndicats doivent également faire face à des tensions entre travailleurs ayant des statuts différents et concurrents. De plus, la modération salariale, parfois acceptée pour éviter une délocalisation ou comme moyen d'améliorer la compétitivité, a exacerbé les inégalités.</p>	
<p>199. La protection sociale peut être – et doit être – un instrument important de réduction des inégalités. Explicitement mentionnée dans l'article 9 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la protection sociale constitue l'un des fondements majeurs du modèle social européen. Et en temps de crise, comme l'expérience récente l'a montré, la sécurité sociale joue un rôle de « stabilisateur automatique » permettant d'en atténuer les effets les plus rigoureux.</p>	
<p>200. Afin de rassurer les marchés financiers, de nombreux pays européens ont entrepris de réduire à tout prix leurs déficits budgétaires . Pour cela, ils ont amputé les budgets de la protection sociale plutôt que de mettre en œuvre des réformes fiscales plus équitables – mettant davantage à contribution les plus riches –, ou de lutter contre l'évasion et la fraude fiscale, ou encore de rechercher de nouvelles sources de financement (harmonisation de l'assiette fiscale des sociétés, taux minima d'imposition, taxation des transactions financières, etc.), Ils ont ainsi privé la sécurité sociale, fondée sur la solidarité, de moyens lui permettant de jouer son rôle. Par conséquent, les systèmes de sécurité sociale ont vu s'affaiblir leur capacité d'atténuer les inégalités et de renforcer la cohésion sociale à l'heure où la crise économique battait son plein. Et ce, en particulier en 2010, « Année européenne de lutte contre la pauvreté ».</p>	
<p>201. Ces mesures d'austérité et coupes sombres des dépenses publiques ont eu un impact disproportionné sur les femmes qui représentent une large part des effectifs du secteur public et dépendent fortement des services publics</p>	
	<p>Nouveau paragraphe : « 201 bis. Étant donné le vieillissement de la population, les différents besoins des personnes âgées quant à la durabilité et à l'accessibilité de services publics de qualité</p>

	doivent faire l'objet d'une attention particulière », FNV. <b>Accepter</b>
202. Des services publics solides, des stratégies claires d'inclusion, un enseignement de haute qualité et l'apprentissage tout au long de la vie sont indispensables pour renforcer la cohésion sociale et générer l'égalité des chances entre citoyens, plutôt que des processus de privatisation insidieux.	Ligne 1, insérer : « des stratégies claires d'inclusion, <u>des systèmes publics de protection sociale forts et universels</u> , un enseignement de qualité », CGTP-IN. <b>Accepter</b>
203. Enfin, la concurrence fiscale renforce toutes ces tendances en faisant diminuer de façon constante la fiscalité du capital et des hauts revenus. La base d'imposition d'éléments mobiles (entreprises, capitaux, travailleurs/euses hautement qualifié(e)s) s'est déplacée vers des éléments moins mobiles (travailleurs/euses, consommateurs/trices). Cette situation est encore aggravée par la mise en place d'un système de taux uniques d'imposition dans un grand nombre de pays.	
204. Au lieu de lutter efficacement contre les différences de niveaux de vie et de travail, en particulier entre les pays d'Europe centrale et orientale et ceux de l'Europe occidentale, l'Union européenne donne l'impression de vouloir utiliser ces différences comme moyen d'améliorer la compétitivité des entreprises grâce à la réduction des coûts du travail, comme le montrent les récents arrêts de la Cour de justice de l'UE. Au final, les travailleurs/euses perçoivent de plus en plus l'intégration européenne comme un moyen de remettre en cause les conventions collectives, la sécurité d'emploi, le niveau des salaires.	
205. La montée des inégalités provoque un sentiment d'injustice sociale qui ébranle la cohésion sociale et offre un terrain fertile aux idéologies extrémistes et à la violence. Face à cette recrudescence, la mobilisation de la CES et de ses affiliés est plus que jamais nécessaire pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et pour apporter des propositions concrètes, notamment en termes de garantie de revenus décents mais également d'accès pour toutes et tous aux biens et aux services (santé, éducation, logement, transport, etc.).	Ligne 5, supprimer : “notamment en termes de garantie de revenus décents mais également”, LO-S <b>Opposer</b>
<b>Nos messages</b>	
206. La cohésion et la justice sociales sont indispensables au développement	Ligne 3, insérer: “la xénophobie” après

harmonieux/soutenable de l'UE. Les inégalités sapent la cohésion sociale et exacerbent l'intolérance et la violence dans nos sociétés.	"l'intolérance", LO-N. <b>Accepter</b>
207. Les inégalités croissantes dans nos sociétés inquiètent fortement la CES. Une approche globale est nécessaire à la fois pour arriver à davantage d'égalité sur le marché de l'emploi et au sein de la société en général et lutter contre la pauvreté et l'exclusion.	
208. Les syndicats doivent renforcer leur engagement dans la lutte contre les inégalités et les écarts salariaux. Ils revendiquent la fin de l'écart salarial entre hommes et femmes, des augmentations salariales, des salaires minima d'insertion et / ou des niveaux de salaire négociés pour tous les travailleurs/euses, y compris les jeunes travailleurs/euses, des systèmes de sécurité sociale inclusive, et une fiscalité équitable pour tous.	Ligne 5, après "... y compris les jeunes travailleurs/euses», ajouter: « et les migrant(e)s, quelle que soit leur nationalité », <b>UGT</b> <b>Accepter le principe</b>
209. En ce qui concerne les salaires, la protection sociale ne peut être une variable d'ajustement	
210. Tous les travailleurs/euses européens devraient bénéficier d'un salaire minimum légal ou fixé par convention collective.	À la fin, ajouter : « Des mesures doivent être prises pour garantir un salaire minimum supérieur ou égal à 60% du salaire moyen dans tous les pays », <b>CCOO</b> . <b>Opposer</b>
211. Les travailleurs/euses, quel que soit leur genre, leur âge, leur origine, leur croyance ou leur orientation sexuelle, doivent avoir droit aux mêmes conditions d'emploi, de par la loi et/ou par convention collective, lorsqu'ils font le même travail ou un travail équivalent.	Remplacer « Les travailleurs/euses, quel que soit leur genre, leur âge, leur origine, leur croyance ou leur orientation sexuelle ... » par « Les travailleurs/euses, quel que soit leur genre, leur âge, leur origine, leur handicap, leur croyance, leur orientation sexuelle ou leur assignation de genre... », <b>TUC</b> <b>Accepter</b> Ajouter après « équivalent » : « Une attention particulière doit être portée au travail effectué dans le cadre d'un rapport particulier à l'autorité (fonctionnaires et personnel en uniforme) », <b>FNV</b> . <b>Opposer</b>

212. Il est important que l'action syndicale continue à combattre les inégalités existantes sous toutes leurs formes affectant particulièrement les femmes sur le lieu de travail et dans les conditions d'emploi.	
213. La dépendance économique et les stéréotypes sexistes contribuent à l'inégalité et à la violence. La CES soutient la création de nouveaux instruments juridiques de lutte contre la violence envers les femmes.	
214. La discrimination sous toutes ses formes est inacceptable que ce soit sur le lieu de travail ou dans la société en général. Les droits des LGBT sont des droits humains et sont au centre de l'action syndicale.	
215. L'application de la législation européenne en matière d'égalité des chances et de non-discrimination nécessite des efforts supplémentaires.	
216. Les différences salariales entre hommes et femmes doivent être combattues sur le terrain et au niveau juridique. Il est de la responsabilité de tous les gouvernements et des syndicats de réaliser l'égalité hommes/femmes et de réduire les inégalités salariales.	
217. Pour accroître la cohésion sociale et la lutte contre la violence, il faudrait développer et renforcer les systèmes publics de protection sociale. Il faut combattre les tentatives de privatisation des soins de santé et des pensions. La mise en place de systèmes complémentaires ne doit pas se développer au détriment des systèmes publics.	<p>Supprimer, <b>LO-D</b>  <b>Opposer</b>  Ligne 2 – remplacer “tentatives de privatisation” par “tentatives de démantèlement”, <b>TCO</b>.  <b>Opposer</b>  Ligne 2 – supprimer “Il faut combattre les tentatives de privatisation des soins de santé et des pensions”, <b>SACO</b>  <b>Opposer</b></p>
218. Les pays européens et l'UE doivent réviser leurs politiques et réorienter leurs priorités en replaçant le social au centre de leurs actions et de leurs stratégies, cessant ainsi de considérer le social seulement comme une dépense et non pas comme un investissement productif.	<p>Ligne 2, après le social, insérer « et les personnes », <b>UGT-P</b>  <b>Accepter</b></p>
219. Les gouvernements ne sont pas des entreprises et ne devraient donc pas se faire concurrence, en particulier sur les taux et bases d'imposition des entreprises.	
220. Il convient de développer une Méthode ouverte de coordination (MOC) sociale	

audacieuse, associant plus efficacement les partenaires sociaux, notamment les syndicats, à son élaboration et à sa mise en œuvre et en introduisant de nouveaux indicateurs permettant de mieux mesurer la situation réelle des personnes vivant au sein de l'Union européenne.	
221. Les Fonds structurels européens devraient être réorientés pour leur assurer une contribution véritable à la réduction des inégalités.	
<b>Nos engagements (voir également la résolution de la CES)</b>	
222. La CES luttera contre le démantèlement et/ou la privatisation des systèmes publics de protection sociale.	<p>Ajouter : « et visera à une convergence vers le haut des systèmes nationaux de protections sociale », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Ajouter à la fin « et des systèmes de formation initiale », <b>CGT</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Ajouter à la fin : « et contre l'allongement de l'âge de la retraite et la réduction des pensions », <b>ELA</b></p> <p><b>Accepter le principe</b></p> <p>Remplacer par : "La CES luttera contre le démantèlement des services publics de protection sociale", <b>TCO.</b></p> <p><b>Opposer</b></p> <p>Supprimer : et/ou la privatisation ", <b>SACO</b></p> <p><b>Opposer</b></p>
223. La CES soutiendra l'instauration d'un revenu minimum européen fondé sur des principes communs.	<p>Supprimer "européen" après "revenu minimum", insérer après revenu "dans chaque État membre"</p> <p>ajouter après principes "Européens", <b>DGB.</b></p> <p><b>Accepter en principe</b></p> <p>Supprimer, ou utiliser une formulation</p>

	différente : « des salaires équitables et suffisants », <b>LO-D</b> <b>Opposer</b> Le contenu doit être clarifié, <b>LO-N.</b> Supprimer 223, <b>LO-S, SACO</b> <b>Opposer</b>
224. Elle exigera dès lors l'introduction d'objectifs spécifiques – aux niveaux européen et national – et un calendrier d'actions précis visant à combler le fossé salarial, dans les lignes directrices pour l'emploi, ainsi que leur contrôle dans les systèmes de rapports nationaux.	Ligne 3, après «le fossé salarial», insérer, « y compris entre les femmes et les hommes », <b>UGT</b> <b>Accepter</b>
La CES soutiendra les initiatives de ses affiliés :	
225. pour le développement d'emplois et de salaires de qualité, ainsi que pour une fiscalité plus équitable, permettant une meilleure redistribution et garantissant un financement pérenne des systèmes sociaux ;	
226. pour un salaire minimum légal national. Là où de tels salaires n'existent pas, la CES va encourager les efforts de ses membres en vue d'améliorer la couverture effective de tous les travailleurs/euses par le biais de conventions collectives négociées.	Supprimer le paragraphe et le modifier comme suit : « La CES encouragera ses membres à améliorer la couverture effective de tous les travailleurs/euses par le biais de conventions collectives négociées et, le cas échéant, par le biais d'un salaire minimum légal national », <b>CGIL, CISL, UIL.</b> <b>Voir la résolution de la CES</b> 1 <sup>ère</sup> phrase, modifier : « pour un salaire minimum légal national ou l'amélioration de la couverture effective de tous les travailleurs/euses par le biais de conventions collectives négociées », <b>LO-D ;SAK.</b> <b>Voir la résolution de la CES</b>

227. La CES et ses affiliés vont :	
a. poursuivre leur mobilisation en faveur de systèmes de pension publics fondés sur la solidarité et qui garantissent des revenus décents à leurs bénéficiaires, sans exclure des régimes complémentaires basés sur les conventions collectives entre partenaires sociaux ;	Ligne 4, insérer : « à condition qu'ils ne visent pas à remplacer les systèmes publics », <b>CGTP-IN.</b> <b>Accepter</b>
b. développer des initiatives appropriées pour continuer de combattre la pauvreté ;	
c. se mobiliser pour une MOC sociale plus efficace, notamment pour l'élaboration et l'instauration d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, et s'impliquer activement dans sa mise en œuvre ;	
d. promouvoir un cadre juridique européen pour combattre toutes les formes de violence.	
	Nouveau sous-paragraphe : « 227 e. soutenir les initiatives prises par ses membres pour répondre aux problèmes structurels que sont l'inégalité des salaires et la tendance des salaires à être moins élevés (tant pour les hommes que pour les femmes) dans les secteurs majoritairement féminins que dans les secteurs majoritairement masculins. De nombreuses fonctions exercées en majorité par des femmes doivent être revalorisées et la CES aidera ses affiliés à échanger des informations sur les possibilités d'atteindre ces objectifs par le biais de négociations collectives et/ou de la législation », <b>EPSU.</b> <b>Accepter</b>
228. La CES réaffirmera son engagement :	
a. en faveur de droits égaux pour tous et contre toutes formes de sexisme, de racisme,	Insérer « de l'assignation de genre » après



<p>de xénophobie et de discrimination sur base de la religion, de l'âge, du handicap et de l'orientation sexuelle ;</p>	<p>« handicap », TUC.  <b>Accepter</b>  Ligne 2, supprimer : “discrimination sur la base de”; insérer: “et discrimination notamment sur la base du genre”, CGTP-IN.  <b>Accepter le principe</b>  Ajouter: “sur la base du <u>genre</u>, de la religion,”,  TCO, SACO.  <b>Accepter</b></p>
<p>b. de faire la pression en faveur de l'adoption par le Conseil de l'UE du projet de directive assurant une protection contre ces discriminations dans tous les domaines de la vie ;</p>	
<p>c. de favoriser le partage d'expériences réussies et explorera la possibilité de développer des recommandations ou un code de conduite avec les organisations patronales au plan européen.</p>	
<p>229. La CES et ses affiliés œuvreront en faveur d'une société plus juste, une protection sociale forte, des services publics solides et performants, des marchés de l'emploi et des systèmes éducatifs et de formation tout au long de la vie qui encouragent l'égalité.</p>	<p>Ligne 4, après «...qui encouragent l'égalité», ajouter: « De même la CES considère l'égalité et la non-discrimination, un élément transversal, sur l'ensemble de son action politique et syndicale et celle de ses affiliées », UGT  <b>Accepter</b></p>
<p>230. La CES fera figurer la dimension de genre en bonne place dans son programme. Elle poursuivra les objectifs définis dans la Charte pour l'intégration de la dimension de genre adoptée lors du Congrès de Séville en prenant les mesures adéquates pour s'attaquer aux inégalités encore présentes dans ce domaine sur le marché du travail et dans les syndicats.</p>	
<p>231. Le secrétariat de la CES inclura la dimension de genre dans toutes ses résolutions, politiques, activités et actions. Un membre du Secrétariat de la CES sera chargé de cette question.</p>	
<p>232. La CES poursuivra son enquête annuelle du 8 mars qui montre la répartition par sexe dans</p>	<p>Ligne 3, après « entre hommes et femmes à</p>

<p>les instances décisionnelles de la CES et de ses affiliés. Les organisations membres informeront le Secrétariat des mesures prises afin de réaliser l'équilibre entre hommes et femmes à tous les niveaux. Une étude sera préparé pour la conférence CES de mi-mandat de 2013.</p>	<p>tous les niveaux » ajouter : « L'enquête sera présentée au comité exécutif et discutée. Une étude sera préparée..... », <b>WCP</b></p> <p><b>Accepter</b></p> <p>Ajouter : « Même si dans le futur on peut imaginer une augmentation des schémas des pensions complémentaires, la FERPA soutien, depuis longtemps, qu'une révision des modalités d'indexation des prestations de retraite du système public est devenu urgent, étant donné que, au cours des dernières années, dans une majorité des pays européens, le pouvoir d'achat des pensions est diminué très largement. La FERPA partage positivement le principe contenu dans le Livre vert sur les pensions, récemment publié de la part de la Commission européenne, lorsque on affirme l'exigence de mettre en place des systèmes de contrôle et vérification à fin de protéger les investissements des partenaires sociaux dans les fonds de pensions. Si les systèmes des pensions prévoient le placement de l'épargne des travailleurs/euses, le choix des meilleures formes d'investissement doit se faire avec la participation à la décision des travailleurs/euses et des retraités », <b>FERPA</b></p> <p><b>Opposer</b></p>
<p>233. La CES va proposer à la conférence de mi-mandat de 2013 de commencer à œuvrer, dans la perspective du Congrès de 2015, à l'établissement d'un équilibre garanti entre hommes et</p>	<p>Modifier : « La CES va proposer que la conférence de mi-mandat de 2013 commence</p>

<p>femmes au sein du Comité exécutif, en introduisant des objectifs quantifiables, tels que, par exemple, une disposition anti-discrimination, stipulant que chaque sexe devrait être représenté à concurrence de 40% à 60% dans les organes statutaires de la CES.</p>	<p>à œuvrer, au cours des années précédant le Congrès de 2015, en faveur d'une représentation des hommes et des femmes plus équilibrée au sein des groupes de travail et comités de la CES », <b>LO-D</b> <b>Opposer</b></p>

<p><b>7. Mobilisation pour une Europe sociale pour une mobilité juste et équitable</b></p>	
<p><b>Introduction</b></p>	
<p>234. Le principe de libre circulation des travailleurs/euses est inscrit dans l'article 45 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. L'ensemble de la législation européenne existante dans ce domaine (« l'acquis ») donne aux citoyens européens le droit de circuler librement à l'intérieur de l'UE pour des raisons d'emploi, et protège les droits sociaux des travailleurs/euses et des membres de leur famille. La libre circulation des travailleurs/euses n'est pas seulement l'un des éléments clés du marché intérieur, elle a aussi une importante dimension sociale, car elle stimule la cohésion économique, sociale et culturelle de l'Union européenne pour autant que la mobilité de la main-d'œuvre soit organisée de telle sorte qu'elle ne fonctionne pas comme un outil visant à affaiblir les normes locales.</p>	<p>Ligne 5 - Ajouter, avant « La libre circulation... » la nouvelle phrase : « La mobilité des étudiants fait partie intégrante de la mobilité du travail régionale et internationale ». Les étudiants qui traversent les frontières en quête d'éducation et de connaissances devraient également être protégés contre la xénophobie, la discrimination et l'exploitation illégale », <b>TCO, SACO.</b> <b>Accepter</b></p>
<p>235. Accroître la mobilité sous ses différentes formes est l'un des défis majeurs des années à venir. La migration de ressortissants de pays tiers devrait non seulement se poursuivre mais aussi s'intensifier tant du fait des changements démographiques que de nouveaux enjeux tels que les migrations induites par les changements climatiques (selon les prévisions, 150 millions de réfugiés à l'horizon 2050). La mobilité au sein de l'Union européenne et de l'Espace économique européen (EEE) est de plus en plus importante.</p>	
	<p>Ajouter un nouveau paragraphe : « 235 bis. Les arrivées en provenance de la région méditerranéenne, qui ont augmenté de manière significative suite notamment à la révolte des peuples de cette région réclamant plus de démocratie, accentuent encore la nécessité pour l'Europe de définir des règles et des programmes en vue d'une politique de</p>

	<p>migration commune. Une politique européenne commune et une capacité, reposant sur le principe de solidarité, à gérer les situations d'urgence requièrent des règles européennes cohérentes pour la protection des droits des migrants et le rejet d'actions unilatérales de fermeture et d'exclusion », <b>CGIL, CISL, UIL</b> <b>Accepter</b></p>
<p>236. La CES est en faveur d'une politique européenne d'immigration cohérente et proactive, et reconnaît la mobilité des travailleurs/euses au sein de l'UE et l'EEE comme l'une des libertés fondamentales. En outre, la mobilité doit avoir lieu dans des conditions équitables pour garantir que l'immigration et la mobilité soient acceptées comme une opportunité et non comme une menace. Toute politique de mobilité et de migration de la main-d'œuvre doit donc s'accompagner de l'application du principe d'égalité et de non-discrimination. Ceci est d'une importance vitale pour garantir la cohésion sociale, c'est-à-dire la cohabitation pacifique sur le marché du travail et dans la société.</p>	<p>Ligne 8, supprimer: « c'est-à-dire la cohabitation pacifique », <b>UGT</b> <b>Accepter</b></p>
<p>237. Le mouvement syndical européen a mené une importante bataille contre l'objectif de la directive Services pour garantir aux travailleurs/euses détachés l'application des conditions d'emploi et de travail du pays où se déroule l'activité lorsque ces conditions sont plus favorables.</p>	
<p>238. Malheureusement, de récents jugements de la Cour de justice de l'Union européenne (cas Laval, Viking, Ruffert et Luxembourg) ont interprété de manière très restrictive la directive sur le détachement, limitant la couverture des conventions collectives ainsi que la liberté des Etats membres et des syndicats de prendre des mesures contre le dumping social et de réclamer une meilleure protection et un traitement égal entre travailleurs/euses locaux et travailleurs/euses détachés dans le pays d'accueil.</p>	
<p>239. De même, dans le contexte actuel de fragmentation du marché de l'emploi (contrats de travail atypiques, faux indépendants, etc.), la politique européenne de migration prend aujourd'hui une mauvaise direction.</p>	

<p>240. Les formes de mobilité se multiplient : résidents de longue durée, travailleurs/euses saisonniers, frontaliers, détachés, personnes hautement qualifiées, travailleurs/euses transférés temporairement dans les multinationales, etc.</p>	
<p>241. Cette multiplication des statuts juridiques fait craindre que la mobilité de la main-d'œuvre soit de plus en plus utilisée non pour améliorer globalement le développement humain dans une perspective d'égalité de traitement et de non-discrimination, mais pour éviter de se conformer aux systèmes nationaux de sécurité sociale et de relations industrielles contribuant à une fragmentation accrue des marchés du travail et une concurrence sociale à la baisse.</p>	
<p>242. Une telle évolution s'inscrit en outre dans un contexte particulier : celui de la crise économique et d'une montée du populisme et de partis politiques xénophobes dans un nombre croissant de pays de l'Union, qui prennent pour cible tant les migrants communautaires qu'extracommunautaires.</p>	
<p>243. Les organisations syndicales nationales connaissent, dans chaque pays, des situations et pratiques différentes en matière d'intégration et de défense des travailleurs/euses migrant(e)s et mobiles. Mais il existe des espaces d'échanges d'information et d'expérience et des réseaux : coopération transfrontalière, coordination des négociations collectives, promotion des conditions identiques de sécurité sociale, régulation du marché de l'emploi, renforcement du droit du travail.</p>	
<p>244. Les Conseils syndicaux interrégionaux y ont un important rôle à jouer. Grâce à leurs connaissances spécifiques et approfondies des marchés du travail transfrontaliers, les Conseils Syndicaux Interrégionaux (CSIR) sont les organismes les plus compétents pour signaler à la CES l'existence d'obstacles à la mobilité pour un groupe de travailleurs/euses particulièrement vulnérables, à savoir les travailleurs/euses frontaliers/ières. Par le biais de ses activités transfrontalières, les conseils syndicaux interrégionaux dans les partenariats transfrontaliers EURES apportent une contribution importante à l'intégration des marchés régionaux du travail dans des conditions équitables ainsi qu'à la promotion de la mobilité équitable tout en maintenant des normes sociales et de travail sur le lieu du travail.</p>	
<p>245. Les gouvernements de l'UE doivent assurer l'application adéquate de la directive 2003/109/CE sur les ressortissants de pays tiers qui sont résidents de longue durée. Nous devons éliminer toutes formes de discrimination contre les travailleurs/euses de pays tiers, en</p>	<p>Ligne 2 après « de longue durée » point à la ligne : 245 bis : « Nous devons éliminer toutes formes de discrimination contre les</p>

ce qui concerne le marché du travail et aux services sociaux,	travailleurs/euses de pays tiers, en ce qui concerne le marché du travail et aux services sociaux, ajouter: et à l'intégration dans la société d'accueil, même dans les cas où une telle discrimination est le résultat de barrières législatives ou de pratiques des États membres », UGT <b>Opposer</b>
246. Le phénomène des travailleurs/euses de pays tiers résidant illégalement dans les États membres de l'UE - s'élevant à plus de 5 millions de personnes, parfois transformés en travailleurs/euses en situation irrégulière en raison de la crise économique - pourrait prendre une connotation tragique, en particulier dans certains pays, et présenter bon nombre de violations des droits de l'homme. L'exploitation, la traite des êtres humains, l'esclavage, mais aussi le rapatriement forcé de ces personnes vers leur pays d'origine, sont inacceptables pour le mouvement syndical.	
247. On assiste à une forte augmentation du nombre de femmes migrantes isolées. Selon l'Organisation mondiale des migrations (OIM), 49 % des 214 millions de migrants internationaux sont des femmes ; une réalité qui fait émerger de nouvelles problématiques spécifiques.	
<b>Nos messages</b>	
248. La mobilité des travailleurs/euses est fondamentale ; l'ouverture accrue du marché de l'emploi en Europe exige un ensemble de règles strictes et justes, fondé sur le principe de l'égalité entre travailleurs/euses.	Dernière phrase, insérer : « comme l'exige l'Article 15 (3) de la Charte des droits fondamentaux de l'UE », SAK <b>Accepter.</b>
249. Un Protocole de progrès social doit être intégré dans les traités. Ceci doit favoriser une harmonisation vers le haut des conditions de travail et des systèmes sociaux pour tous.	
250. La directive sur le détachement des travailleurs/euses doit être révisée suivant les lignes de la position de la CES.	
251. La négociation collective à tous les niveaux doit être reconnue comme un instrument	Changer le début de la première phrase : « Le

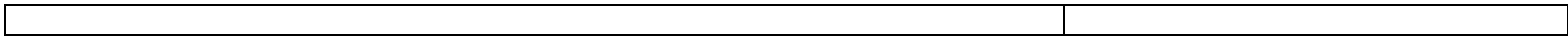
<p>important pour appliquer les normes du travail là où le travail est réalisé. Cela signifie que le droit fondamental des organisations syndicales de négocier avec les entreprises locales et étrangères ne peut pas être sapé par les libertés économiques.</p>	<p>droit de négociation collective reconnu au niveau international (OIT)... » <b>TCO.</b> <b>Accepter</b></p>
<p>252. La proposition de directive horizontale sur le permis unique doit définir un ensemble des droits pour tous les travailleurs/euses sans exception, guidés par les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination et le respect du droit du pays d'accueil.</p>	
<p>253. Les directives couvrant des groupes particuliers de travailleurs/euses (par exemple les travailleurs/euses saisonniers/ières, les travailleurs/euses hautement qualifié(e)s, les personnes transférées au sein d'une même entreprise, etc.) doivent assurer l'ensemble des principes de non-discrimination et l'application de toutes les règles du pays d'accueil, y compris l'application de toute convention collective pertinente sur le lieu de travail, peu importe si ces accords sont locaux ou nationaux, contraignants ou non. La mobilité transfrontalière fondée sur des réglementations européennes doit être complétée par des dispositions légales à l'échelon européen afin de garantir des sanctions, réparations ou remèdes transnationaux effectifs en cas de non-respect de ces réglementations.</p>	<p>Ligne 3, supprimer : « l'ensemble des principes de non-discrimination » Insérer : « les principes de traitement égal et de non-discrimination », <b>CGTP-IN</b> <b>Accepter</b></p>
<p>254. La proposition actuelle de directive sur les personnes transférées au sein d'une même entreprise doit être rejetée. Les dispositions prévues auraient pour conséquence de diviser davantage les travailleurs/euses (travailleurs/euses de premier /second rang). Il serait préférable de s'écarter de cette approche et de répondre au besoin de réglementations facilitant le transfert des travailleurs/euses au sein d'une même entreprise.</p>	<p>Ligne 4, insérer : « et protégeant les droits de ces travailleurs/euses conformément au principe de traitement égal », <b>CGTP-IN.</b> <b>Accepter</b></p>
<p>255. La CES critique l'approche communautaire sur la migration circulaire, car elle réduit les gens à un facteur main-d'œuvre et exclut toute possibilité de séjour de longue durée</p>	
<p>256. La Commission européenne et les gouvernements européens devraient suivre de près la mise en œuvre de certaines directives, telles que la directive 2009/52/CE concernant l'exploitation par les employeurs des travailleurs/euses illégaux et la directive que l'on appelle «directive retour» (2008/ 115/EC) sur le rapatriement. La CES appelle également à la mise en œuvre des mesures de protection des travailleurs/euses migrants irréguliers, en ce compris les formulaires de régularisation individuelle.</p>	<p>Ligne 3, supprimer : "travailleurs/euses illégaux et la directive que l'on appelle «directive retour»" Insérer : « travailleurs/euses illégaux, et modifier la directive que l'on appelle « directive retour » afin de s'assurer que celle-ci ne viole pas les droits de l'homme et le principe de non-discrimination », <b>CGTP-IN.</b></p>



	<p><b>Accepter</b>  Insérer : « La CES propose la création d'une autorité de supervision dépendant de la Commission européenne, dont le rôle serait de contrôler la mise en œuvre des directives européennes relatives au droit du travail. Dans ce cadre, nous suggérons que les partenaires sociaux aient accès aux plaintes avant cette autorité en cas de non-respect des directives relatives au droit du travail au sein des États membres. Selon cette proposition, les États membres seraient tenus d'envoyer un rapport annuel à la Commission concernant la mise en œuvre des directives relatives au droit du travail et la Commission serait, elle, tenue de rendre compte des progrès enregistrés dans les États membres en termes de lutte contre le dumping social, et ce sur base annuelle », <b>LO-D</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>257. L'UE doit proposer des solutions pour répondre aux besoins des travailleurs/euses mobiles. Toutes les questions non résolues relatives à la reconnaissance transfrontalière des qualifications et à la portabilité/transférabilité des droits à la pension complémentaire doivent être réglées, en concertation avec les partenaires sociaux.</p>	
<p>258. Les travailleurs/euses mobiles ont besoin de soutien et surtout de conseils sur les normes sociales et du travail nationales afin de ne pas être exploités. L'UE doit financer l'établissement de points de contact pour les travailleurs/euses mobiles, dans l'ensemble des régions et pas seulement dans les régions frontalières.</p>	
<p>259. Une mobilité équitable et l'intégration des marchés du travail devraient être mises en œuvre dans les régions frontalières comme un objectif fondamental de l'EURES et de la</p>	

politique de cohésion de 2014 à 2020.	
260. Tous les pays de l'UE et la Commission devraient ratifier et respecter la Convention des Nations Unies sur les travailleurs/euses migrant(e)s et leurs familles. Des progrès sont urgemment requis pour l'harmonisation progressive des droits sociaux, civils et politiques.	
261. Les institutions européennes devraient assurer la veille et la pleine mise en œuvre, par tous les États membres, du droit d'asile et du principe de «non-refoulement», souvent mis à rude épreuve par des accords nationaux avec des pays qui ne respectent pas la Convention de Genève.	
	Ajouter un nouveau paragraphe : « 261 bis. Afin de soutenir le processus d'intégration européenne interculturelle et sociale des immigrants résidents de longue durée, reposant sur l'égalité et la non discrimination, la CES soutient le principe de « citoyenneté de résidence », qui devrait être inclus dans les traités européens avec le principe de nationalité », <b>CGIL, CISL, UIL</b> <b>Accepter le principe</b>
262. La CES réitère solennellement son attachement aux valeurs proclamées dans la Charte des droits fondamentaux. La CES est fortement préoccupée par – et opposée à – l'idéologie promue par les partis politiques populistes qui préconisent, ouvertement ou indirectement, des politiques, actions et comportements nationalistes, racistes et xénophobes. Leur idéologie est totalement opposée aux valeurs que la CES promeut activement et constamment.	
<b>Nos engagements</b>	
263. La CES rejette l'idéologie promue par les partis racistes ou xénophobes. Elle combattra activement cette idéologie, sous quelque forme qu'elle s'exprime.	
264. La CES et ses affiliés continueront à :	
a. organiser et recruter des travailleurs/euses mobiles/migrant(e)s en les affiliant aux organisations syndicales du pays d'accueil et/ou en reconnaissant leur affiliation aux	Ajouter : « Les coûts relatifs aux actions en justice devraient être supportés par le

organisations syndicales de leur pays d'origine.	syndicat auquel le/la travailleur/euse migrant(e) est affilié(e) », <b>LO-D.</b> <b>Opposer</b>
b. renforcer la coopération entre syndicats pour assurer la défense individuelle des droits des travailleurs/euses mobiles et migrant(e)s.	Ligne 1, supprimer «syndicats» et insérer: « les organisations affiliées et les syndicats dans le pays d'origine », <b>UGT</b> <b>Accepter</b>
c. œuvrer en faveur d'une mise en œuvre complète de la Charte d'Helsinki sur la reconnaissance mutuelle de l'affiliation au sein de la CES	À la fin, ajouter : « dans les quatre prochaines années, à la suite de quoi le Comité exécutif adoptera les mesures nécessaires, en accord avec les organisations membres », <b>CCOO</b> <b>Accepter</b>
d. fournir aux travailleurs/euses mobiles/migrant(e)s des informations, des conseils et une assistance dans leur pays (avant de le quitter), et/ou dans le pays d'accueil.	
e. développer des actions en matière d'intégration : changement d'attitude à l'égard des migrants, solidarité entre travailleurs/euses et avec leurs organisations syndicales, intégration sociale (logement et éducation), économique, culturelle, gestion de la diversité via des conventions collectives, lutte contre la xénophobie, etc.	
f. organiser et soutenir des actions visant à montrer l'apport positif des migrant(e)s aux sociétés et économies européennes, contribuant ainsi à la solidarité et à la compréhension mutuelle.	
265. La CES et ses affiliés combattront activement le trafic de tous les êtres humains.	
	Ajouter nouveau paragraphe : « 265bis. La CES et ses affiliés lutteront pour que les travailleurs/euses mobiles/migrant(e)s soient traité(e)s de la même manière que les autres travailleurs dans leur pays d'accueil, rejetant les accords qui n'iraient pas dans ce sens », <b>FETBB, ETF</b> <b>Accepter</b>



<p><b>8. Mobilisation pour une Europe sociale pour améliorer la santé et la sécurité des travailleurs/euses</b></p>	
<p><b>Introduction</b></p>	
<p>266. D'après l'Organisation internationale du travail, quelque 160 000 travailleurs/euses meurent chaque année dans l'Union européenne à la suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Si le nombre d'accidents mortels a été réduit au cours de ces vingt dernières années, le nombre de décès par cancers ou problèmes cardiovasculaires causés par les conditions de travail reste beaucoup trop élevé et pourrait être réduit par une meilleure organisation de la prévention.</p>	<p>Ligne 4, après cardiovasculaires insérer : « lésions musculo-squelettiques ... », <b>UGT-P. Accepter</b></p>
<p>267. Les catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées paient le plus lourd tribut en termes d'impacts sur la santé de conditions de travail dangereuses ou nocives. Ces inégalités sont causées autant par des facteurs matériels comme les substances cancérogènes ou des équipements de travail dangereux que par l'organisation du travail. Par exemple, un temps de travail excessif, des horaires peu prévisibles, des difficultés de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et privée peuvent être à l'origine de lourdes atteintes à la santé, et peuvent même mener dans certains cas extrêmes au suicide. Les facteurs psycho-sociaux liés à une organisation du travail plus intensive, à certains modes de management et à l'insécurité de l'emploi deviennent un facteur majeur d'atteinte à la santé. Les effets des inégalités sociales de santé dues aux conditions de travail s'additionnent tout au long de la carrière et ont pour conséquence de réduire significativement l'espérance de vie des catégories socioprofessionnelles les plus fragiles.</p>	<p>À la fin du texte proposé, insérer : « Dans ce contexte, doivent mériter une attention toute spéciale les travailleurs/euses suivants/es : handicapés/ées , migrants/es, jeunes et seniors », <b>UGT-P. Accepter</b></p>
<p>268. La dimension de genre joue un rôle fondamental en matière de santé et de sécurité au travail. La charge de travail assumée par les femmes tend à être oblitérée par la persistance des stéréotypes masculin et féminin. Une approche intégrant la dimension de genre permettra d'améliorer la prévention et la réparation des maladies liées au travail. Il s'avère indispensable d'approfondir une approche combinant les politiques de santé au travail et d'égalité.</p>	
<p>269. En matière de santé et de sécurité au travail, on ne peut simplement s'en remettre aux</p>	<p>Ajouter: « 269 bis. Les entreprise de travail</p>

<p>mécanismes du marché ou aux progrès de la recherche scientifique car ils négligent généralement les impacts à long terme des conditions de travail sur la santé.</p>	<p>temporaire, les faux indépendants, les contrats temporaires, l'externalisation avec son influence sur les salaires, les heures de travail, les pressions de l'entreprise principale sur les contrats des travailleurs/euses sous-traitants, augmente l'incommunication entre les travailleurs/euses. Tous ces facteurs ont un impact direct et très négatif sur la sinistralité au travail », UGT <b>Accepter le principe</b></p>
<p>270. Les travailleurs/euses ont d'importantes attentes envers les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail. L'existence de représentants pour la sécurité est souvent le facteur qui fait la différence entre une application bureaucratique et formelle de la législation et une application réelle qui permet une vraie amélioration des conditions de travail.</p>	
<p>271. A cet égard, la CES s'efforce d'accroître l'influence des organisations syndicales et de renforcer leur coopération. Il faut développer une approche stratégique et englobante, plutôt qu'au cas par cas, tout en renforçant les activités de prévention sur les lieux de travail et le rôle de l'inspection du travail en tant que garant de la loi. L'état actuel de la médecine du travail et les tâches qui lui sont confiés sont sources d'inquiétude dans la plupart des pays européens. Ceux-ci sont touchés par une pénurie de médecins du travail, un manque de moyens et de formation, de fortes pressions afin de réduire l'indépendance des médecins du travail vis-à-vis des employeurs et une marchandisation du secteur. Une médecine du travail de qualité est pourtant essentielle afin d'offrir aux travailleurs/euses une protection satisfaisante de leur santé sur les lieux de travail.</p>	
<p>272. Cela implique bien sûr d'élaborer une stratégie syndicale commune sur les principales questions de santé et sécurité au travail ; mais aussi d'intégrer les questions de santé/sécurité dans toutes les positions de la CES relatives aux politiques européennes : développement durable, égalité entre hommes et femmes, immigration, marché du travail, formation, recherche ou politiques d'innovation industrielle..</p>	

<p>273. Pour renforcer les revendications syndicales européennes sur ces questions, il faut élargir les alliances autour de nos priorités, et mieux articuler l'ensemble des canaux de transmission des messages syndicaux : mobilisations sociales, représentation institutionnelle, dialogue social, expertise scientifique, comités d'entreprise européens, réseaux sociaux. Il s'agit aussi d'améliorer le soutien et d'accroître la coordination des acteurs syndicaux au niveau européen : notamment entre les activités de l'ETUI, celles des fédérations syndicales européennes, du Comité consultatif pour la santé et la sécurité de Luxembourg, de l'Agence européenne des produits chimiques à Helsinki, de l'Agence de Bilbao, de la Fondation de Dublin et du Comité européen de normalisation. Une évaluation des mandats de la CES et des moyens d'accroître notre influence effective sur le contenu des décisions sera entreprise dans le contexte de la préparation d'une nouvelle stratégie communautaire sur la santé et sécurité pour la période 2013-2020.</p>	
<p>274. La CES n'est pas prête à accepter l'argument suivant lequel la santé et la sécurité constituent un fardeau administratif pour les employeurs. Au contraire, elle défendra l'idée que la mission de l'Union européenne devrait être de parachever l'harmonisation sur la base d'une amélioration permanente des conditions de travail.</p>	<p>Supprimer « harmonisation » <b>LO-D</b> <b>Opposer</b></p>
<p><b>Nos messages</b></p>	
<p>275. La démocratie au travail est essentielle, tant à travers les systèmes de représentation des travailleurs/euses pour la santé et la sécurité dans les entreprises que par la possibilité effective pour les travailleurs/euses de débattre collectivement de leurs conditions de travail dans les entreprises. La législation communautaire devrait garantir la possibilité pour les travailleurs/euses d'avoir leurs propres représentant(e)s en sécurité au travail sur tous les lieux de travail.</p>	
<p>276. Les conditions de travail et d'emploi sont une cause essentielle de l'aggravation des inégalités sociales de santé en Europe ; il faut donc articuler les politiques de santé au travail et les politiques d'égalité. Les travailleurs/euses retraité(e)s devraient continuer à bénéficier de contrôles médicaux réguliers.</p>	
<p>277. Il faut prendre des mesures pour combattre à la source l'intensification du travail et toutes les formes de management qui génèrent des niveaux de stress excessifs pour les</p>	

<p>travailleurs/euses. Toutes les catégories de travailleurs/euses, y compris ceux occupant des fonctions de direction, doivent bénéficier d'une amélioration de leurs conditions de travail.</p>	
	<p>Nouveau paragraphe :  « 277 bis. En accord avec les normes de l'OIT en matière de santé et sécurité, il faut assurer un nombre suffisant d'inspecteurs du travail avec des pouvoirs adéquats et capables d'inspecter chaque lieu de travail une fois par an au minimum. » <b>FGTB, CSC, CGSLB</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>278. Des systèmes doivent être mis en œuvre afin de réduire l'incidence des facteurs psychosociaux qui mettent en danger la santé mentale des travailleurs/euses.</p>	<p>À la fin du texte, insérer : « Dans le contexte des risques psycho-sociaux, il faut prêter une attention spéciale à la prévention du stress au travail, au harcèlement moral et à la violence sur les lieux de travail, car ce sont des problèmes qui se reflètent très grièvement dans la santé des travailleurs/euses », <b>UGT-P.</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>279. Des mesures devraient être prises pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles en conciliant une amélioration du cadre juridique, de sa mise en application par l'inspection du travail et le développement de services indépendants de santé au travail chargés de la prévention. L'évaluation des risques devrait être mise en œuvre intégralement sur tous les lieux de travail avec le concours des travailleurs/euses et de leurs représentants. La CES cherchera à renforcer le rôle des organisations syndicales dans la prochaine stratégie européenne de sécurité et de santé au travail, qui commencera en 2013 pour se clôturer en 2020. Elle appuiera l'intégration de la sécurité et santé au travail dans d'autres domaines d'activité, y compris celui de la normalisation technique;</p>	<p>Ligne 2, après «les maladies professionnelles» ajouter; « et les maladies liées au travail, pour avancer dans l'implantation d'un système unique européen qui permette l'étude épidémiologique des maladies liées au travail ».  À partir de «L'évaluation» : paragraphe 279bis., <b>UGT</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>280. Il faut absolument rechercher des alternatives aux substances chimiques dangereuses comme les agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Il faut remédier aux retards dans le processus continu de définition de valeurs limites d'exposition</p>	



professionnelle en étendant les meilleures normes nationales et en couvrant un plus grand nombre de substances dangereuses.	
281. La santé reproductive tant des hommes que des femmes doit être garantie au travail. Les institutions européennes doivent tenir compte des risques reproductifs de façon sérieuse dans leurs politiques notamment en ce qui concerne la prévention des risques chimiques et autres facteurs qui peuvent affecter la fertilité ou causer un dommage au développement de la descendance.	Modifier la première phrase : « La santé reproductive des hommes et des femmes doit être garantie, particulièrement sur le lieu de travail », TCO. <b>Accepter</b>
282. Dans une série de domaines comme les nanotechnologies ou les défis environnementaux, il faut que l'expertise scientifique soit étroitement liée non seulement à l'évaluation, mais aussi à un vrai débat social sur le développement des technologies. Des règlements adaptés devraient protéger la santé des travailleurs/euses et de la population.	A la fin du texte, insérer : « Également importante sont l'analyse et le débat des risques possibles pour la santé et la sécurité liés aux nouvelles technologies des emplois verts, afin de prévenir tous les risques et de bien préparer la transition », UGT-P. <b>Accepter</b>
<b>Nos engagements</b>	
283. La CES :	
a. s'attachera à la mise en œuvre et au suivi concret des accords européens sur le stress, la violence et le harcèlement au travail ;	
b. poursuivra son action pour une régulation du temps de travail qui tienne compte de son impact sur la santé et qui facilite la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée. Elle poursuivra le combat afin de mettre définitivement fin à l' <i>opt-out</i> et continuera à défendre la prise en compte des périodes de temps de garde comme temps de travail,	
c. continuera à soutenir la révision de la Directive sur les travailleuses enceintes et demandera un congé de maternité d'une durée minimale de 18 semaines dans tous les Etats membres (conformément à la Convention de l'OIT 183 et à la Recommandation OIT 191), le maintien intégral du revenu et une protection contre le licenciement pendant la grossesse ainsi que des droits mieux établis pour le retour au travail ;	Après le point c) ajouter un nouveau point: « d) Unifier les critères normatifs sur la liste des maladies professionnelles dans les pays membres de l'UE, en incluant notamment la Recommandation 194de l'OIT sur la liste des maladies professionnelles 2010 (Révision de la

	recommandation sur la liste des maladies professionnelles, 2002) et les révisions ultérieures », UGT <b>Opposer</b>
d. mettra la priorité sur la lutte contre les troubles musculosquelettiques, car ils constituent la plainte la plus fréquente des travailleurs/euses en ce qui concerne la santé au travail ;	
e. demandera une protection plus cohérente des données personnelles des travailleurs/euses dans toute l'UE, incluant un cadre européen de règles communes pour renforcer la clarté et la sécurité juridiques, compte tenu du fait qu'actuellement, il y a non seulement une grande variété de méthodes employées par les pays européens pour assurer la protection des données personnelles des travailleurs/euses, mais aussi une grande diversité de leur degré de protection. Ce sujet devrait être inclus dans la proposition de révision de 2011 des directives générales de l'UE en matière de protection des données. Parmi les éléments de base de la législation européenne, il devrait y avoir une interdiction de collecter des informations génétiques dans le cadre des relations de travail et une interdiction pour les employeurs d'avoir accès à des données médicales personnelles ;	
	Nouveau paragraphe : « 283 e bis. La législation de l'UE devrait également transposer la recommandation 200 sur le HIV-AIDS au travail de l'OIT, en vue de protéger les travailleurs/euses contre les discriminations basées sur la perception du statut de HIV. » FGTB, CSC, CGSLB <b>Accepter</b>
f. poursuivra son action en vue d'assurer la pleine mise en œuvre de REACH en tenant compte de la nécessité d'une meilleure protection de la santé des travailleurs/euses.	
284. La CES aussi bien que l'Institut Syndical Européen et les organisations affiliées à la CES s'attacheront à renforcer la formation concernant les questions de santé et de sécurité et à	

intégrer ces questions dans la formation syndicale portant sur d'autres domaines.	
285. Les organisations membres de la CES consacreront une journée à l'activité des représentants pour la sécurité durant la Semaine européenne pour la santé et la sécurité au travail, suivant l'exemple de ce qui est déjà organisé dans différents pays.	Supprimer: "suivant l'exemple de ce qui est déjà organisé dans différents pays" ; Insérer : « lors de laquelle diverses activités visant à revaloriser le statut des représentants pour la sécurité seraient organisées par les organisations membres », <b>LO-S.</b> <b>Accepter</b>
286. La CES soutiendra les actions communes pour l'amélioration des conditions de travail entreprises dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, qui se déroule chaque année le 28 avril.	

<b>9. Mobilisation pour l'Europe sociale en vue d'une Europe des travailleurs plus forte et une mondialisation équitable</b>	
<b>Introduction</b>	
<p>287. L'accroissement des échanges commerciaux internationaux de biens et de services s'est doublé, ces dernières décennies, d'un important accroissement des flux d'investissement – notamment en raison de la libéralisation des mouvements de capitaux qui a donné naissance au capitalisme casino sur les marchés financiers – et d'une internationalisation des réseaux de production. Le développement des nouvelles technologies a permis d'améliorer les transports, la circulation de l'information, des capitaux, etc. Toutefois, comme on peut l'observer, cette mondialisation n'est pas un processus homogène ou linéaire. Elle suit des évolutions contrastées.</p>	
<p>288. La division internationale du travail amène chaque pays ou région du monde à tenter d'exploiter ses propres avantages comparatifs. Néanmoins, au sein de l'économie internationale mondialisée, la croissance est très déséquilibrée. Les inégalités entre et au sein des pays sont en augmentation. Les conditions d'emploi des travailleurs/euses et l'amélioration de leur bien-être et de celui de leur famille sont encore trop souvent négligées. La plupart des travailleurs/euses dans le monde ne bénéficient pas d'une protection sociale, même de base. L'inégalité et le chômage croissants, notamment chez les jeunes, ont constitué un facteur crucial de la révolte porteuse d'espérances du printemps arabe qui mérite notre soutien.</p>	
	<p>Nouveau paragraphe :  « 288 bis. La course internationale à la main d'œuvre bon marché affecte particulièrement les plus faibles : les enfants. Le travail des enfants viole non seulement le droit à la dignité humaine, mais aussi le droit à l'éducation, et perpétue ainsi la pauvreté et la dépendance. Bien que la quasi-totalité des</p>

	<p>pays se soient engagés à protéger les enfants contre l'exploitation, la réalité est souvent toute autre. Il est souvent difficile pour les consommateurs de détecter les produits qui dépendent du travail des enfants », <b>DGB.</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>289. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), seule une personne sur cinq en âge de travailler dans le monde a accès à une protection sociale. En outre, cette mondialisation qui s'opère sous le contrôle et la direction des grandes institutions internationales (OMC, G20, etc.) manque d'une gouvernance incisive et coordonnée dans de nombreux domaines importants, tels que la régulation financière, la lutte contre le changement climatique, la lutte contre les paradis fiscaux, le respect des droits sociaux des travailleurs/euses, la lutte contre la pauvreté, etc.</p>	
<p>290. L'Union européenne, vu son poids économique et l'accroissement de sa population suite à plusieurs élargissements, devrait être un acteur-clé sur la scène mondiale. Les États membres devraient octroyer un mandat à l'UE pour que celle-ci s'exprime en leur nom dans les institutions internationales et qu'elle donne le ton dans la promotion de la bonne gouvernance dans notre monde multipolaire. Les politiques économiques de l'UE telles que la CES les préconise visent à développer l'économie européenne et à lui permettre de faire face aux défis intensifiés par la crise actuelle, renforçant ainsi son influence sur la scène mondiale. Comme le marché du travail s'internationalise de plus en plus, nous devons nous assurer que l'économie sociale de marché de l'Europe ne soit pas entraînée dans une spirale descendante par une concurrence fondée sur des pratiques déloyales du marché du travail. Nous devons œuvrer à éviter des réactions nationalistes et protectionnistes et coopérer sur le plan international en vue de contribuer à améliorer le niveau de vie et de travail à travers le monde.</p>	
<p>291. Le traité de Lisbonne stipule que l'Union devrait chercher à promouvoir ses valeurs dans le reste du monde, y compris celles de la démocratie, de la primauté du droit, de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, les principes d'égalité et de solidarité et le respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le traité a renforcé les compétences communautaires</p>	<p>Ligne 8 : après « basée sur ces principes », insérer : « mettant pleinement en pratique les nouveaux instruments pour la coopération, la démocratie et les droits de l'homme (les instruments DCI et EIDHR) et utilisant... »,</p>

<p>et les pouvoirs du Parlement européen sur le commerce extérieur. Au nom des syndicats dans l'Union européenne, la CES soutient et compte sur le développement d'une politique européenne extérieure commune basée sur ces principes et l'utilisation du Service européen d'action extérieure (SEAE) pour les promouvoir. La politique commerciale devrait les faire progresser.</p>	<p><b>CGIL, CISL, UIL.</b>  <b>Accepter</b>  Ligne 8 : après « devrait », insérer « également », <b>CGIL, CISL, UIL.</b>  <b>Accepter</b>  Ligne 2, après «compris celles de la démocratie» ajouter: « et la paix », <b>UGT</b>  <b>Accepter</b></p>
<p>292. La CES a demandé instamment l'inclusion de clauses sociales basées sur les normes de l'OIT et d'autres normes internationales dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce. Comme les négociations commerciales multilatérales de Doha sont toujours dans l'impasse, l'UE a choisi de s'engager dans un certain nombre de négociations au niveau régional ou bilatéral. La CES encourage la cohérence entre les politiques commerciale, d'investissement et extérieure et la coopération politique et le développement dans le but d'améliorer les objectifs de développement et de travail décent. Les accords commerciaux devraient respecter les préoccupations sociales et environnementales et ne pas encourager la libéralisation et/ou la privatisation des services publics.</p>	<p>Ligne 2 – après « ... dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce.  Ajouter : Nous proposons que l'OMC exige le respect des droits fondamentaux du travail dans le cadre de la production de biens destinés au commerce mondial et veille au respect de cette obligation », <b>CCOO</b>  <b>Accepter le principe</b>  7<sup>e</sup> ligne : supprimer «respecter les préoccupations sociales et environnementales » Ajouter « inclure des dispositions relatives au droit des travailleurs/euses et des dispositions environnementales, de nature à soutenir des normes minimales au niveau mondial, » <b>FGTB, CSC, CGSLB</b>  <b>Accepter</b>  A la fin du texte, insérer : « Nous refusons la perspective de l'Union européenne selon laquelle il est superflu d'inscrire une clause sociale dans un accord commercial lorsqu'il y a un Accord de partenariat où une clause de ce type figure déjà. La CES considère</p>

	<p>également que les instruments de suivi des accords sur les domaines sociaux doivent être renforcés », <b>UGT-P.</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>293. Un objectif-clé de la CES est de défendre et promouvoir le modèle social européen à travers toutes nos activités internationales, en ce compris la construction de syndicats forts et indépendants et la promotion du dialogue social. La CES soutient le développement d'accords de coopération entre l'UE et des pays ou régions tiers et s'y est engagée activement. Elle soutient la construction d'un partenariat solide avec nos voisins de la Méditerranée méridionale et orientale, ainsi que la construction du Partenariat oriental et du partenariat avec la Russie, en intégrant une forte dimension sociale. Nous sommes activement impliqués dans des activités interrégionales, en tant que partenaire dans le Forum Syndical Euromed ; à travers le Conseil régional paneuropéen de la CSI; avec les syndicats africains, principalement au travers des processus UE-ACP; dans le processus du dialogue social de l'ASEM ; avec les Amériques au niveau régional et sous-régional (Communauté andine, Amérique centrale et Mercosur) et au niveau bilatéral.</p>	
<p>294. La CES a suivi de près les développements rapides dans les pays de la Méditerranée méridionale et orientale et s'en est réjouie, car ils sont l'expression de grands espoirs de changement vers la démocratie, en particulier en Tunisie et en Egypte, mais aussi de très vives craintes face au recours à la violence de l'Etat à l'encontre du peuple, particulièrement en Libye. La CES a souligné la nécessité pour l'ensemble de l'UE de prendre l'initiative en vue de trouver des solutions basées sur notre attachement à la liberté, à la démocratie et à la primauté du droit inscrit dans les traités. Le chômage massif des jeunes dans la région est une question primordiale que l'Europe doit contribuer à résoudre, en réponse aux besoins exprimés par les peuples concernés. L'UE a reconnu le rôle crucial que les syndicats ont joué et celui qu'ils peuvent continuer à jouer par leur contribution au processus de transition ; la CES a promis d'apporter son soutien aux initiatives prises notamment dans le domaine du dialogue social.</p>	
<p>295. Les entreprises européennes devraient contribuer à une mondialisation équitable partout où elles opèrent, et l'UE devrait veiller à ce qu'elles le fassent réellement, en particulier en intégrant dans ses politiques des instruments internationaux tels que les principes directeurs</p>	<p>5<sup>e</sup> ligne, après « politique sociale » ajouter « et les principes issus des 8 conventions fondamentales de l'OIT », <b>FGTB, CSC,</b></p>

<p>de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Les obligations des employeurs vis-à-vis de la responsabilité sociale des entreprises devraient également être incluses.</p>	<p><b>CGSLB</b> <b>Accepter</b></p>
	<p>Nouveau paragraphe : « 295 bis. La CES croit fermement que la défense du modèle social européen requiert une défense des droits du travail au niveau mondial. Dès lors, nous encourageons une solidarité active avec la lutte des citoyens, à commencer par les travailleurs/euses, contre toute violation des droits de l'homme en général et des droits du travail en particulier. Les actions des syndicats dans les pays émergents ne concernent pas uniquement les travailleurs/euses de ces pays mais touchent également les travailleurs/euses européens, en vue d'éviter leur isolation et les défaites qui en découlent. L'un des principaux moyens pour y parvenir pourrait être une action syndicale qui s'étendrait sur l'ensemble de la chaîne de valeur des multinationales, allant jusqu'au dernier de leurs fournisseurs, contractants et sous-traitants, incluant même leurs filiales. Ceci implique une responsabilité particulière pour les syndicats au sein du siège social et des principales filiales. Dans cette optique, les Accords-Cadres Internationaux, qui établissent ces demandes dans l'ensemble de la chaîne de production et de distribution,</p>



	<p>pourraient être des outils efficaces, tout comme les compromis de responsabilité sociale des entreprises et le contrôle et la sanction des violations dénoncées, avec une participation active des syndicats au sein de la chaîne de valeur, y compris des fédérations syndicales internationales et régionales. Les mobilisations en Asie du Sud-Est en 2010 ont mis en lumière la demande d'un salaire minimum dans ces pays. La mise en œuvre des acquis obtenus dans certains pays aura un impact non négligeable sur l'action syndicale de l'ensemble de la région, qui devrait pouvoir compter sur la solidarité active du mouvement syndical européen », <b>CCOO</b>. <b>Accepter le principe</b></p>
<p><b><i>Elargissement de l'UE</i></b></p>	
<p>296. Le processus d'élargissement de l'UE se poursuit et la CES le soutiendra comme un moyen de renforcer l'Union européenne et de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance dans les pays candidats, tout en insistant sur le fait qu'il ne devrait pas porter atteinte aux normes de l'UE et à la cohésion européenne.</p>	<p>Ajouter après "pays candidats" : "ainsi qu'au sein de l'UE", tout en ..., <b>DGB</b> <b>Accepter</b></p>
	<p>Nouveau paragraphe : « 296 bis. "Le Congrès reconnaît qu'une solution viable et durable au problème de Chypre renforcera la paix et la stabilité dans la région du Sud-est de la Méditerranée, soutenant ainsi les relations entre Chypre, le Grèce et la Turquie, qui sont voisins. Par conséquent, le Congrès se félicite des bons</p>

	<p>auspices du Secrétaire général de l'ONU et soutient les négociations en vue d'un règlement global de cette question de longue date. Il reconnaît la bonne volonté et encourage les deux dirigeants Chypriotes à continuer leurs efforts et à faire preuve de détermination pour atteindre une solution globale, viable et équitable, se fondant sur toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et conforme aux principes et valeurs présidant à l'établissement de l'UE », <b>SEK, DEOK, Tourk-SEN</b> <b>Accept</b></p>
<p><b>Nos messages</b></p>	
<p>297. L'UE doit s'affirmer sur la scène mondiale afin de promouvoir ses valeurs et son modèle social, la gouvernance multilatérale et le respect de la Charte des Nations Unies et des Conventions des droits de l'homme. Elle devrait prendre l'initiative dans la résolution des conflits, en particulier dans la région méditerranéenne et au Moyen-Orient. Les politiques européennes devraient promouvoir le développement économique et social à travers le monde.</p>	<p>Ajouter après "Conventions des droits de l'homme" : "L'UE protégera ceux qui défendent les droits de l'homme et les droits syndicaux", <b>FNV</b>. Nouveau paragraphe : « La CES devrait plaider pour que l'UE relie ses efforts de coopération au développement aux Programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) et implique les syndicats (ou les partenaires sociaux) dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de ses projets et programmes de développement », <b>FNV</b> <b>Accepter</b></p>
<p>298. Tous les Etats du G20 et en particulier les Etats européens devraient respecter les conventions et accords internationaux et en particulier ratifier et mettre en œuvre pleinement</p>	

<p>toutes les conventions de l'OIT mises à jour. L'UE devrait soutenir pleinement la mise en place d'un socle de protection sociale universelle, tout en rejetant le nivellement par le bas, conformément à la convention 102 de l'OIT.</p>	
<p>299. L'UE doit prendre les devants dans la résolution des conflits, en particulier dans la région méditerranéenne, sur base des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'UE ne devrait pas renforcer les relations politiques et économiques de façon bilatérale avec Israël, surtout tant que les colonies de peuplement sont maintenues, mais devrait poursuivre une politique cohérente pour la région, comprenant des avancées parallèles avec les États arabes et l'Autorité palestinienne ainsi qu'une aide économique pour aider la transition vers la démocratie.</p>	<p>Ajouter à la 2<sup>e</sup> phrase « uniquement » après « avec Israël » et ajouter « également » avant « poursuivre ». La nouvelle phrase est : « L'UE ne devrait pas renforcer les relations politiques et économiques de façon bilatérale avec Israël <u>uniquement</u>, surtout tant que les colonies de peuplement sont maintenues, mais devrait <u>également</u> poursuivre une politique cohérente pour la région, comprenant des avancées parallèles avec les États arabes et l'Autorité palestinienne ainsi qu'une aide économique pour aider la transition vers la démocratie », <b>DGB</b>.  <b>Opposer</b>  Ligne 2, supprimer à partir de “ne devrait pas renforcer ...” jusqu’à “mais”, <b>CGIL, CISL, UIL</b>  <b>Opposer</b></p>
<p>300. Tous les Etats européens devraient ratifier la convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs/euses migrant(e)s et leurs familles. Dans le contexte des développements de l'Afrique du Nord, l'UE devrait permettre de maximiser l'aide humanitaire et aider les travailleurs/euses migran(e)ts en fuite à regagner leur pays d'origine. La responsabilité des politiques et des activités mises en œuvre pour faire face à la migration et au problème des réfugiés de nos voisins du Sud, comme d'ailleurs dans d'autres régions du monde, devrait être assumée conjointement et proportionnellement par tous les membres de l'Union dans un esprit d'équité et de solidarité.</p>	<p>Ligne 2 – Ajouter : « [...] <u>développements de l'Afrique du Nord, et du soutien entier et efficace dont bénéficient les révolutions démocratiques qui se déroulent actuellement dans les pays arabes, l'UE...</u> », <b>CCOO</b>.  <b>Accepter</b></p>
<p>301. La compétence exclusive de l'UE en matière de commerce international constitue un outil très puissant pour faire avancer des politiques plus larges et ne doit pas conduire à un</p>	<p>Ligne 5, après « commerciales », insérer « La CES défend le principe selon lequel si une</p>

<p>affaiblissement du modèle social européen. Nous nous félicitons des nouveaux pouvoirs du Parlement européen qui lui permettront d'exercer un contrôle démocratique sur les négociations commerciales. Il faut qu'ils soient exercés de manière transparente et avec une réelle implication des syndicats.</p>	<p>clause sociale n'est pas appliquée, notamment en ce qui concerne les droits humains et le travail décent, il y a lieu d'une pénalisation qui peut déterminer la suspension de l'Accord », <b>UGT-P</b>. <b>Accepter</b></p>
<p>302. Tous les accords de l'UE et de l'EFTA portant sur les échanges commerciaux, les investissements et les accords d'aide au développement devraient promouvoir l'intégration régionale et le développement durable, et inclure comme éléments essentiels le travail décent et la mise en œuvre des normes fondamentales de l'OIT, y compris en ce qui concerne l'inclusion de clauses sociales dans les contrats publics et les clauses de protection de l'environnement. Des procédures de règlement des différends devraient également s'appliquer au chapitre sur le développement durable qui devrait être inclus dans tout accord, conformément à notre position selon laquelle les droits sociaux tels que ceux promus par l'OIT devraient être sur pied d'égalité avec les droits économiques tels que ceux promus par l'OMC. Des mécanismes de contrôle, incluant les syndicats, devraient être incorporés dans les accords. Les partenaires sociaux devraient avoir la possibilité de porter plainte, d'être jugés par des experts indépendants et de recevoir des réponses de fond de la part des parties concernées. Nous allons profiter de l'occasion de l'introduction d'un nouveau régime d'investissement européen et de la prochaine révision du système de préférences généralisées de l'UE (SPG) pour faire avancer nos objectifs.</p>	<p>6<sup>e</sup> ligne, supprimer « Des procédures de règlement des différends » et ajouter « Des mécanismes de résolution des conflits ne portant pas atteinte à la compétence habituelle des juridictions mises en place devraient être mis en œuvre mais seulement si ces dernières semblent manquer de l'indépendance requise. », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b> <b>Accepter</b></p>
<p>303. Les valeurs de l'UE devraient également être promues au niveau diplomatique par le Service européen d'action extérieure, qui devrait notamment encourager un dialogue social constructif basé sur des syndicats forts et indépendants. Le SEAE devrait comporter des attachés sociaux et pour l'emploi afin de travailler à la réalisation de ces objectifs ; la CES en appelle à la création de tels postes en priorité à Tunis et au Caire.</p>	
<p><b><i>Elargissement de l'UE</i></b></p>	
<p>304. Un nouvel élargissement de l'UE présuppose à la fois que les pays candidats satisfassent pleinement à l'acquis communautaire et mettent en œuvre les normes de l'OIT, et que les</p>	<p>Hak-Is recommande de changer la formulation de ce paragraphe, afin de le</p>

<p>mécanismes décisionnels européens puissent fonctionner de manière efficace et démocratique, notamment en impliquant le Parlement européen.</p>	<p>rendre plus cohérent avec la politique de la CES sur l'élargissement de l'UE à la Turquie. Cependant, Hak-Is ne propose pas de formulation, <b>Hak-Is</b> <b>Accepter le principe</b></p>
<p><b>Nos engagements</b></p>	
<p>305. La CES contribuera au processus d'élargissement de l'UE en collaborant avec nos organisations affiliées de Turquie. Elle développera les travaux de la commission syndicale d'intégration régionale pour la région occidentale des Balkans et en soutenant le processus de réforme syndicale.</p>	
<p>306. La CES continuera à faire pression pour une mondialisation équitable, notamment en insistant sur le fait que le développement durable doit être au cœur de la politique commerciale internationale, contribuant au travail décent et à la croissance sur le plan mondial. Les dispositions en matière de conditions de travail liées au SPG et au SPG+ devraient être renforcées et pleinement mises en œuvre par les pays bénéficiaires.</p>	<p>Ajouter : « La CES souhaite particulièrement insister sur la nécessité de lutter contre le travail des enfants, étant la forme d'exploitation la plus brutale, et pour le droit à l'éducation dans le monde entier », <b>DGB</b> <b>Accepter</b> Ajouter : « La CES se prononce pour la traçabilité sociale des produits dans l'optique de faire pression pour une mondialisation équitable, notamment en insistant sur le fait que le développement durable et les droits humains (via les normes de l'OIT) doivent être au cœur de la politique commerciale internationale », <b>CFTC</b> <b>Accepter</b></p>
<p>307. Nous continuerons à soutenir le développement d'accords de coopération de l'UE dans le monde entier, tout en nous opposant aux accords commerciaux bilatéraux de l'UE - particulièrement celui conclu avec la Colombie où les assassinats de syndicalistes continuent</p>	

d'être perpétrés apparemment en toute impunité - qui ne remplissent pas ces conditions.	
308. La CES œuvrera à la promotion du modèle social européen par le biais de ses activités internationales, orientées vers les institutions de l'UE, par le dialogue social au niveau européen, et par des contacts directs avec des organisations syndicales partenaires.	
309. La CES organisera avec la CSI des campagnes en faveur des droits syndicaux dans le monde, et en particulier pour la ratification et l'application complète des conventions fondamentales de l'OIT en commençant par tous les pays d'Europe et du G20. La CES appuiera les plus hautes normes internationales établies dans les conventions et chartes de l'OIT, des Nations Unies et d'autres institutions internationales. Des ressources suffisantes seront consacrées à ce travail.	
310. La CES renforcera les relations avec les syndicats à travers tout le continent européen et œuvrera à la promotion du modèle social européen en soutenant activement le PERC et les activités sous-régionales, telles que celles du Forum syndical SEE et de BASTUN.	
311. La CES va promouvoir et soutenir un syndicalisme indépendant et le dialogue social dans la région Euromed, en particulier en participant activement à des initiatives du dialogue social qui sont actuellement mises en place par l'UE, qui devrait fournir des ressources adéquates. Elle œuvrera en faveur d'actions constructives et de synergies dans le cadre de la coopération syndicale Euromed CES-CSI.	
312. La CES entretiendra et développera également les relations avec les organisations syndicales d'Afrique, en particulier par le travail UE-ACP; avec les Amériques au niveau régional et sous-régional (Communauté andine, Amérique centrale, Mercosur) ainsi qu'avec les États-Unis à travers le dialogue transatlantique et le Canada; et avec l'Asie, notamment en cherchant à développer les activités du Forum du dialogue social de l'ASEM.	Ligne 3, après «UE-ACP; avec» ajouter: « la CSA/CSI dans », UGT <b>Accepter</b>
313. Dans ses activités internationales, la CES poursuivra sa coopération avec la CSI, notamment en matière de développement, y compris à travers le Réseau syndical de coopération au développement et avec le TUAC, en particulier en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les initiatives du G20 telles que la taxe sur les transactions financières. La CES continuera à soutenir la Journée mondiale pour le travail décent que la CSI organise annuellement le 7 octobre. Elle coopérera avec les organisations de la société civile dans des initiatives qui font progresser les politiques	

de la CES.	

<p><b>10. Mobilisation pour une Europe sociale pour un véritable dialogue social à tous les niveaux</b></p>	
<p><b>Introduction</b></p>	
<p>314. Le dialogue social européen a connu, au cours des vingt dernières années, de profondes transformations. Depuis 1991 (avec le Protocole social de Maastricht), les partenaires sociaux européens sont en mesure de négocier directement entre eux des accords-cadres qui sont par la suite transformés en directives par le Conseil de l'UE (ce qu'ils ont fait en 1995, avec l'accord-cadre sur le congé parental, puis en 1997 sur le travail à temps partiel, et en 1999 sur le travail à durée déterminée). Ils peuvent aussi négocier des accords autonomes, qui doivent être mis en œuvre au niveau national selon les procédures et traditions propres aux États membres et aux partenaires sociaux nationaux (ce qu'ils ont fait en 2002 sur le télétravail, en 2004 sur le stress sur les lieux de travail, en 2007 sur le harcèlement et la violence au travail, et en 2010 sur les marchés du travail inclusifs).</p>	
<p>315. Dans la deuxième moitié des années 1990, le dialogue social européen, tant interprofessionnel que sectoriel, s'est fortement développé. Par ailleurs, de nombreux secteurs se sont organisés, à partir de 1998, en « Comités de dialogue social sectoriel » (CDSS) ; ils ont adopté de très nombreux textes conjoints et développé des activités en conséquence.</p>	
<p>316. Cette possibilité ouverte par les traités de voir le dialogue social européen devenir le moteur de l'Europe sociale a donné beaucoup d'espoir. Mais, pour être concrétisée, cela nécessite que tous les acteurs s'impliquent et se mobilisent : les acteurs institutionnels (Commission européenne, Conseil, Parlement), les partenaires sociaux européens (interprofessionnels et sectoriels), les gouvernements nationaux et les acteurs sociaux nationaux (organisations syndicales, patronales, etc.).</p>	
<p>317. Certainement entré dans une nouvelle phase, le dialogue social interprofessionnel connaît aujourd'hui une période très difficile. Au cours des dix dernières années, les employeurs ont progressivement refusé l'idée de négocier des accords-cadres contraignants.</p>	<p>Ajouter, à la fin du paragraphe, « Cette situation de difficulté dans le dialogue social existe aussi dans des nombreux États membres conséquence de l'orientation des</p>



	politiques de la Commission européenne et des gouvernements en Europe (n'importe quel soit le parti politique au pouvoir) que répondent uniquement aux demandes des marchés et sont en train de démanteler l'État Providence. Les gouvernements et les institutions européennes ne jouent plus le rôle de chercher l'équilibre entre intérêts confrontés. Les employeurs n'ont pas besoin de chercher l'accord. L'équilibre qui doit être à la base du dialogue social est cassé », <b>ELA</b> <b>Accepter le principe</b>
318. De son côté, la Commission, particulièrement obnubilée par son programme de « better regulation » (maintenant renommé « smart regulation » c'est-à-dire, bien souvent, « less regulation ») a de moins en moins alimenté ce dialogue social.	Ligne 1, supprimer « De son côté, », <b>ELA</b> <b>Opposer</b>
319. En outre, le contexte politique général n'est pas actuellement favorable au développement d'une législation sociale européenne axée sur le progrès ou même, dans certains pays, d'un dialogue social national aux niveaux interprofessionnels et sectoriels, ce qui pose un gros problème pour la mise en œuvre de certains engagements européens (en particulier les accords autonomes). La Commission européenne elle-même, dans le contexte de crise budgétaire que connaissent certains Etats membres, a lancé des messages en vue de diluer le rôle du dialogue social au niveau national !	
320. Comme le révèle une récente enquête commanditée par la CES, une majorité d'affiliés considère que le contenu des textes adoptés dans le cadre du dialogue social interprofessionnel perd de son efficacité juridique et pratique. Et une très large majorité d'entre eux considère que la mise en œuvre de ces textes conjoints au niveau national n'est que partielle voire insuffisante (y compris pour des accords relevant de l'article 155§2 du traité de Lisbonne).	
321. Si l'insatisfaction est profonde, la volonté d'améliorer le dialogue social interprofessionnel demeure cependant très forte.	
322. C'est pourquoi, la CES doit mobiliser toutes les énergies pour relancer le dialogue social	Ligne 1, ajouter : « toutes les énergies pour

<p>interprofessionnel dans l'esprit de l'Accord social de Maastricht. Cela nécessite la construction d'une vision syndicale et d'une stratégie communes, la définition d'objectifs et de revendications clairs pour le dialogue social, un effort continu de persuasion et de pression sur les employeurs, des interpellations de la Commission européenne sur son rôle dans le dialogue social (en particulier interprofessionnel), la recherche de soutien auprès de parlementaires européens et d'États membres... Tout cela est nécessaire afin d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs/euses en Europe, en particulier dans le contexte actuel de crise.</p>	<p>relancer <u>améliorer le rapport de forces qui permettrait de rétablir les conditions pour un véritable dialogue social interprofessionnel dans l'esprit...</u> », ELA <b>Opposer</b></p>
<p>Nos messages</p>	
<p>323. Il faut rappeler fermement que le dialogue social européen, tant interprofessionnel que sectoriel, est un outil pour la solidarité dont la fonction première est d'améliorer concrètement les conditions de travail de tous les travailleurs/euses européen(ne)s. En conséquence, le dialogue social européen doit compléter et épauler les systèmes existants de négociation collective et de participation des travailleurs/euses aux différents niveaux pour l'expression des intérêts des travailleurs/euses et le renforcement des conditions de travail ainsi que l'amélioration de la qualité de l'emploi. Cela doit se faire dans le contexte d'une harmonisation vers le haut et en suivant l'esprit et les textes du Traité fondateur des Communautés européennes.</p>	<p>Ligne 6, insérer après emploi "et doit être utiliser pour améliorer le travail en réseau avec les Fédérations européennes à la lumière de l'importance du dialogue social sectoriel", <b>CGIL, CISL, UIL</b> <b>Accepter</b> Ligne 2 : remplacer « est un outil » par « devrait être un outil », et remplacer « dont la fonction première est » par « dont la fonction était », ELA <b>Opposer</b> Ligne 4 : ajouter: « En conséquence <u>il faudrait rétablir les conditions pour un véritable dialogue social européen capable de compléter et...</u> », ELA <b>Opposer</b></p>
<p>324. Les Comités d'entreprise européens ont un rôle potentiel important à jouer pour le développement du dialogue social européen, car ils sont à la source des informations sur les tendances industrielles et sectorielles ; leur rôle doit dès lors être promu et mieux reconnu.</p>	

<p>325. Cette amélioration des conditions de travail passe par des instruments, qu'ils soient législatifs ou négociés (conventionnels), qui doivent être réellement mis en œuvre au niveau national, sans quoi le dialogue social ressemblerait à un trompe l'œil.</p>	
<p>326. Les expériences pertinentes et les moyens de négocier au niveau "régional européen" mis en place par les IRTUC devraient être valorisés et intégrés dans la pratique du dialogue social.</p>	
<p>327. Il faut exiger de la Commission une approche plus proactive du dialogue social interprofessionnel et sectoriel. Il lui revient d'alimenter ce dialogue en propositions, afin de développer un ensemble de régulations sociales à la hauteur de l'intégration économique européenne.</p>	
<p>328. Les partenaires sociaux au niveau européen devraient être consultés et jouer leur rôle de co-législateurs s'ils le souhaitent pour toutes les questions qui concernent de près ou de loin les travailleurs selon l'esprit et la lettre du traité (article 152 du TFUE).</p>	
<p>329. En outre, la Commission doit aussi reconnaître l'importance du rôle du dialogue social au niveau national, au lieu de l'attaquer au nom d'une soi-disant gouvernance économique. Une gouvernance économique qui attaque le modèle social européen et les accords collectifs est totalement inacceptable. La CES exprime son inquiétude la plus vive en ce qui concerne les interventions de la Commission dans l'autonomie du dialogue social national de certains Etats membres.</p>	<p>Ligne 4, supprimer: "La CES exprime son inquiétude la plus vive en ce qui concerne les interventions de la Commission dans l'autonomie du dialogue social national de certains Etats membres"</p> <p>Insérer: "La CES s'oppose à l'intervention de la Commission dans l'autonomie du dialogue social national de certains États membres",</p> <p><b>CGTP-IN.</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
<p>330. Il faut convaincre les employeurs à tous les niveaux que le développement du modèle social européen (législatif ou négocié) n'est pas un « handicap compétitif » mais est au contraire au cœur de l'« économie sociale de marché » qui figure aujourd'hui dans le traité, et une garantie de paix sociale, de motivation des travailleurs/euses et de productivité.</p>	<p>Ligne 1, supprimer : « Il faut convaincre les employeurs à tous les niveaux que », <b>ELA</b></p> <p><b>Accepter le principe</b></p>
<p>331. D'où l'importance de développer le dialogue social à tous niveaux (national, européen, entreprises transnationales, régional, mondial). Le renforcement des droits des travailleurs/euses à l'information, à la consultation et à la participation est un élément clé de la consolidation du dialogue social à ces niveaux.</p>	<p>Ligne 1, ajouter : « D'où l'importance de développer <u>un véritable</u> dialogue social... »,</p> <p><b>ELA</b></p> <p><b>Accepter</b></p>

<b>Nos engagements</b>	
332. La CES s'engage à faire en sorte que le dialogue social européen contribue à l'harmonisation vers le haut des droits sociaux afin de faire bénéficier tous les travailleurs/euses européen(ne)s des mêmes droits sociaux. Dans les négociations du dialogue social européen, la CES poursuivra deux objectifs prioritaires : l'amélioration des conditions de travail de tous les travailleurs/euses européen(ne)s ; la lutte contre le dumping social.	Dernière ligne, supprimer: « européen(ne)s », <b>UGT</b> <b>Accepter le principe</b>
333. Ce renforcement de l'ambition du contenu des textes conjoints doit s'accompagner d'un renforcement de la mise en œuvre et du suivi des textes adoptés dans le cadre du dialogue social européen via la mise en place d'un secrétariat européen permanent du dialogue social disposant d'un budget et d'un personnel propre. Il faut s'assurer que ces textes ont un réel impact sur les travailleurs/euses.	
334. La CES utilisera de manière efficace la nouvelle législation sur les CEE en vue d'établir de nouveaux CEE et de favoriser la qualité de la participation des travailleurs/euses en tant qu'élément clé de la bonne gouvernance d'entreprise.	
335. Le droit de grève et de manifestation en faveur de questions transnationales est particulièrement important afin que les syndicats puissent faire face aux entreprises qui agissent librement partout dans le monde. Actuellement, le droit de grève est fondé sur les constitutions nationales et les conventions internationales. Mais il est parfois interprété de façon étroite afin d'empêcher les syndicats de se soutenir les uns les autres par solidarité à travers les frontières. La CES va s'engager dans le développement d'une stratégie dans le but d'atteindre cet objectif.	
336. La CES va mener campagne pour le droit du mouvement syndical d'agir au niveau transnational, plus spécifiquement pour un droit transnational à faire la grève.	La CES devrait envisager le développement d'une proposition en faveur d'une législation unique en matière de grève au niveau de l'Union européenne au cours de la période 2011-2014, <b>LIGA</b> <b>Opposer</b>
337. La CES poussera encore plus loin sa revendication (selon les nouvelles dispositions du Traité encore plus favorables) de créer une chambre spécifique du travail au sein de la Cour de	

justice de l'Union européenne.	
	<p>Ajouter un nouveau paragraphe :</p> <p>« 377 bis. La CES continuera à œuvrer pour l'amendement du Règlement n°44/2001 du Conseil (Règlement Bruxelles I) concernant la compétence judiciaire et la reconnaissance et l'exécution des décisions, en introduisant un forum exclusif pour les conflits en matière de droit du travail relatifs à des actions industrielles. Et ce pour mettre un frein à la pratique abusive de « forum shopping » international dans le domaine des conflits industriels », <b>FETBB, ETF.</b></p> <p><b>Accepter</b></p>
338. Nous intensifierons le travail au sein du réseau des litiges de la CES, passant à l'étape suivante en décidant une stratégie de procès pour les syndicats européens, et en commençant à apporter activement des affaires appropriées à la Cour, via tous les canaux possibles (nationaux, européens et internationaux), en vue de créer un socle de jurisprudence qui nous soit favorable.	
339. La CES s'emploiera à :	
a. construire une vision syndicale commune ambitieuse vis-à-vis de toutes les politiques de l'Union européenne : politique industrielle, de concurrence, marché intérieur, développement durable, fiscalité, formation, l'apprentissage tout au long de la vie, la recherche, etc. ;	
b. développer des stratégies communes entre les niveaux interprofessionnel, sectoriels, européens et nationaux, ainsi qu'au sein des comités d'entreprise européens, afin d'imposer de manière cohérente l'agenda syndical au niveau européen ;	
c. consolider les droits à l'information, à la consultation et à la participation des travailleurs, en vue de renforcer l'efficacité du dialogue social à tous les niveaux.	
	Insérer nouveau point :

	<p>« d. développer et coordonner les actions syndicales communes, y compris les manifestations et les grèves, en vue d'atteindre nos objectifs en créant un nouvel équilibre des pouvoirs en Europe », <b>CGTP-IN.</b> <b>Accepter le principe</b></p>

<b>11. Mobilisation pour une Europe sociale</b>	
<b>Respecter nos engagements</b>	
340. Les chapitres précédents contiennent toute une série d'engagements pris par la CES et ses affiliés dans le cadre de notre mobilisation pour une Europe sociale. Dans ce chapitre-ci, nous identifions les principaux moyens d'action dont nous disposons.	
<b>Campagnes</b>	
341. La CES a mené un certain nombre de campagnes depuis 2007, notamment des manifestations organisées dans de nombreuses villes européennes dans le contexte de crise actuel, et la pression doit être maintenue en vue d'obtenir le respect des intérêts des travailleurs/euses et de leur famille.	
	Nouveau paragraphe : « 341 bis : L'organisation constitue un aspect essentiel de notre action. Organiser ne consiste pas uniquement à recruter et conserver des membres ; c'est une stratégie à part entière, visant à responsabiliser les travailleurs/euses, à les mobiliser, à faire campagne pour renforcer le pouvoir des syndicats par rapport aux institutions et aux employeurs. La CES soutiendra les initiatives de ses affiliés en matière d'organisation, diffusera des informations en matière de stratégies syndicales et apportera son soutien à ses affiliés », <b>FNV.</b> <b>Accepter</b>
342. Le document « Stratégie et plan d'action » en appelle à une augmentation des campagnes sur un certain nombre de sujets, visant essentiellement les	Ajouter après les institutions européennes, « les employeurs », <b>CGT</b>

<p>institutions européennes mais aussi l'opinion publique, dans le but d'influencer les décideurs politiques.</p>	<p><b>Accepter</b></p>
<p>343. Étant donné leur rôle clé, les activités de campagne de la CES resteront sous le contrôle et la coordination du Comité exécutif et du Comité de direction, bien qu'une proposition (Rapport complémentaire) ait été soumise par les affiliés français et allemands en vue d'une prise en compte d'initiatives spécifiques de plus longue durée, notamment pour renforcer la campagne visant « un salaire égal et des droits égaux » liée aux activités de campagne actuelles qui seront poursuivies par rapport au Protocole de progrès social et à la révision de la Directive concernant le détachement des travailleurs/euses (voir Chapitre 7).</p> <p>Il est essentiel de développer cette campagne, et le Comité exécutif se penchera prochainement sur la meilleure manière de s'y prendre, en examinant notamment la possibilité de créer de nouveaux groupes de travail, comme suggéré par les affiliés français et allemands, pour faire avancer les choses et s'assurer un engagement plus important des organisations membres dans le cadre du lancement d'initiatives au niveau national en vue de soutenir les efforts européens. Le Comité exécutif réexaminera également la possibilité d'utiliser le nouvel instrument introduit par le Traité de Lisbonne : l'initiative citoyenne européenne (c'est-à-dire une pétition). Une enveloppe financière spécifique et supplémentaire pourrait alors s'avérer nécessaire pour le travail de campagne.</p>	<p>Remplacer dans la première phrase “resteront” par “sont”, <b>DGB, CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA, FNV, ÖGB.</b></p> <p><b>Accepter</b>  Première phrase : supprimer la seconde partie commençant par « bien qu'une ... », ajouter à la place deux nouvelles phrases : « Dans le cadre de ses activités en faveur de droits égaux, la CES examine les propositions d'activités de ses affiliés. Ainsi, la CES se réjouit de la proposition (Rapport complémentaire) de ses affiliés français et allemands, soutenue par le FNV et l'ÖGB, en vue d'une campagne CES pour « un salaire égal et des droits égaux » liée aux activités actuelles qui seront poursuivies par rapport au Protocole de progrès social et à la révision de la Directive concernant le détachement des travailleurs/euses (voir Chapitre 7) », <b>DGB, CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA, FNV, ÖGB.</b></p> <p><b>Accepter</b>  7e ligne : remplacer la phrase commençant par “Il est essentiel de développer...” par une nouvelle : “A cette fin, le Comité exécutif mettra prochainement en place un groupe de travail chargé de définir les modalités de cette campagne et veillera, par des engagements de ses affiliés en ce sens, à une relation étroite entre les activités au niveau national et celles menées au niveau européen”, <b>DGB, CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA, FNV, ÖGB.</b></p>



	<p><b>Accepter</b> Ligne 2, insérer après Comité de direction “sur la base des délibérations et des documents de travail du Congrès qui seront soumis au CE, qui décidera de l’allocation de ressources supplémentaires et spécifiques pour le travail de campagne”, <b>CGIL, CISL, UIL</b></p> <p><b>Accepter</b> Supprimer le reste du paragraphe de la ligne 3 à la ligne 15, <b>CGIL, CISL, UIL</b></p> <p><b>Opposer</b> Insérer : « En tant que concrétisation de la Stratégie et Plan d’Action 2011-2014, la CES décide, lors de son Congrès de 2011 à Athènes, la mise en œuvre d’une campagne européenne sous le titre provisoire de « Pour une Europe sans dumping salarial et social – Priorité aux droits sociaux fondamentaux face aux libertés économiques». L’élément-clé de cette campagne sera le lancement, au printemps 2012, d’une initiative citoyenne européenne (ICE), conformément aux dispositions du Traité de Lisbonne. Cette ICE visera à donner aux autorités de l’Union européenne (UE) le mandat de prendre les mesures nécessaires afin qu’à l’avenir, - la priorité des droits sociaux fondamentaux face aux libertés du marché intérieur ainsi que - le principe « À travail de valeur égale, salaire égal » (conformément au principe du lieu d’emploi, respectivement du pays de destination) s’appliquent de manière générale au sein de l’UE »,</p>
--	---

	<p><b>USS, Travail.Suisse.</b>  <b>Opposer</b>  10<sup>e</sup> ligne, remplacer “ Le Comité exécutif réexaminera également la possibilité d’utiliser le nouvel instrument introduit par le Traité de Lisbonne : l’initiative citoyenne européenne (c’est-à-dire une pétition)” par :  « Le Comité exécutif examinera sérieusement le lancement d’une initiative citoyenne européenne, conformément aux dispositions du Traité de Lisbonne, comme instrument de mobilisation pour la campagne », <b>FETBB, ETF</b>  <b>Opposer</b>  Supprimer : “(Rapport complémentaire)”, <b>LO-D.</b>  <b>Opposer</b></p>
	<p>Ajouter un nouveau paragraphe :  « 343bis. Les médias peuvent jouer un rôle majeur lors des campagnes – notamment les médias traditionnels comme la presse et la radio, mais aussi et de plus en plus les nouveaux médias tels que le web, les réseaux sociaux, etc. La CES et ses affiliés doivent renforcer leur capacité à exploiter ces médias dans le cadre de campagnes, y compris de négociations collectives »,  <b>TUC.</b>  <b>Accepter</b></p>
<b>Engagements:</b>	
344. Les campagnes resteront une priorité pour la CES et la possibilité de renforcer notre action en initiant des campagnes au niveau national sur des thèmes européens en vue de soutenir les priorités de la CES sera examinée ;	
345. Un premier rapport sera présenté lors de la réunion du Comité exécutif	Ligne 1, après Comité exécutif, supprimer “faisant

d'octobre faisant suite aux propositions franco-allemandes.	<p>suite aux propositions franco-allemandes” et remplacer par “sur les propositions de campagne” ,  <b>CGIL, CISL, UIL</b>  <b>Accepter</b>  1<sup>ère</sup> ligne : remplacer « rapport » par « <u>plan de route</u> », ajouter « faisant suite <u>notamment</u> aux propositions... », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b>  <b>Accepter</b>  Ajouter : « Ce plan de route pourra préciser le calendrier des campagnes et leur planification stratégique. Permettant ainsi à chaque affilié national d'intégrer ces campagnes dans leur planification stratégique nationale », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b>  <b>Accepter</b></p>
<b>Outils institutionnels</b>	
346. Dans le cadre de la poursuite de ses objectifs constitutionnels, la CES dirige ses activités vers :	
a. Les institutions de l'UE, lesquelles incluent le Conseil européen, les différentes formations du Conseil, le Parlement européen, la Commission européenne, la Cour de justice, et le CESE en tant que conseil consultatif européen – ainsi que la Banque centrale européenne, qui conserve son indépendance par rapport aux institutions européennes. En outre, il existe un certain nombre d'Agences communautaires dont les conseils d'administration incluent des partenaires sociaux (CEDEFOP à Thessalonique, EUROFOUND à Dublin, EU-OHSA à Bilbao) ou dont le travail nous intéresse directement (FRA à Vienne, Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, EIGE, en Lituanie, ETF...)	
b. Les employeurs européens, en vue d'établir un système de relations professionnelles par le biais du dialogue social et des négociations	

bilatérales ;	
c. L'AELE, le Conseil de l'Europe et d'autres institutions européennes ;	
d. Les organismes officiels internationaux, lorsqu'ils traitent de sujets touchant l'Europe (les organes des Nations Unies, y compris l'OIT ; les Institutions financières internationales ; le G20 ; l'OCDE) en collaboration avec la CSI.	
347. La CES collabore avec la CSI, son Conseil régional paneuropéen et les organisations régionales de la CSI, le TUAC ainsi que d'autres organisations syndicales ; et certaines organisations de la société civile européenne et organismes de recherche et de réflexion de façon ad hoc.	Ajouter à la fin: "La CES va accorder une plus grande priorité à la collaboration avec d'autres organisations de la société civile afin d'assurer un support plus large à nos politiques", TUC <b>Accepter le principe</b>
348. Tous ces canaux nous permettent de poursuivre nos objectifs, mais une révision des approches pourrait s'avérer nécessaire en fonction de l'évolution des circonstances, et le Comité exécutif examinera les opportunités disponibles.	
349. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne a modifié l'équilibre entre les pouvoirs institutionnels en donnant davantage de pouvoir au Conseil (c'est-à-dire les États membres) et au Parlement européen (du moins sur certains points).	
350. Toutefois, la nouvelle structure n'est pas encore mise en place et la répartition des compétences entre les diverses composantes de la constellation institutionnelle reste ambiguë, notamment au niveau du duo présidentiel Commission/Conseil (actuellement le Président Barroso et le Président Van Rompuy).	
351. La crise a conduit à de nouveaux remaniements, y compris au niveau constitutionnel avec l'amendement du Traité relatif à la gouvernance économique. Les futures implications possibles pour la CES sont examinées dans le Document de discussion.	Supprimer dernière phrase, LO-N. Supprimer dernière phrase, TCO, SACO. <b>Accepter et remplacer par:</b> « Un document de discussion est proposé au Congrès pour un débat plus approfondi ».

<b>Conseil</b>	
352. Les activités que nous menons à l'égard du Conseil devraient refléter ces changements et évoluer en ce sens. Parmi les institutions, le Conseil a toujours été le plus difficile à approcher ; il dispose d'un petit secrétariat à Bruxelles et dépend des États membres individuels.	
353. Le président du Conseil européen constitue un nouveau centre d'attention. Bien que les réunions avec la CES soient relativement fréquentes, elles tendent à être réactives aux événements et pour le moment, les résultats obtenus ne cadrent pas dans un modèle établi. Outre une officialisation de ces réunions bilatérales, nous pourrions envisager de relier les relations avec le Président à une procédure impliquant le Sommet social tripartite et le processus de dialogue social (voir ci-dessous).	
354. Traditionnellement, la CES rencontre les présidences tournantes du Conseil de l'UE, mais celles-ci ont moins de pouvoir depuis le Traité de Lisbonne. Néanmoins, elles ne sont pas sans importance, surtout pour nos affiliés dont les dirigeants occupent la présidence de l'UE, ce qui leur permet d'attirer davantage l'attention lors de réunions.	
355. Un renforcement des contacts avec les présidents de certaines formations du Conseil pourrait revêtir une importance plus substantielle. Divers comités préparant les conclusions du Conseil mériteraient une plus grande attention de notre part, notamment le Comité de l'Emploi et le Comité de la Protection sociale qui ont exprimé l'intérêt d'intensifier les relations avec les partenaires sociaux. La subordination actuelle des affaires sociales par rapport aux grands dossiers économiques doit être prise en compte et un rééquilibrage s'impose.	
356. Les travaux du Conseil à Bruxelles sont dirigés par le Comité des Représentants Permanents (COREPER) et il existe un groupe d'attachés sociaux au sein duquel la CES travaille sur une base ad hoc, habituellement en fonction de la nationalité de la présidence tournante.	Ligne 2 - Supprimer: « un groupe d'attachés sociaux » Insérer: « un comité d'affaires sociales », LO-N. <b>Opposer</b>
357. Dans ses relations avec le Conseil, la CES dépend dans une large mesure des activités de ses affiliés à l'égard de leurs autorités. Il faudrait une meilleure	

<p>coordination. Les organisations affiliées devraient revoir leur engagement à répondre à nos demandes d'action et à faire rapport systématiquement. Ceci pourrait être facilité en soumettant plus régulièrement les projets de courriers à la CES et en faisant systématiquement rapport au Comité de direction et au Comité exécutif sur les actions entreprises et les réponses apportées par les autorités.</p>	
<p>358. Les affiliés devraient aussi s'engager à informer et impliquer la CES plus systématiquement lorsque des initiatives spécifiques à une région, prises par la troïka ou bilatérales, sont menées.</p>	
<p>359. Le rôle des parlements nationaux dans les affaires européennes avait aussi été renforcé sous le Traité de Lisbonne, et ceci présente des opportunités pour les actions de lobbying futures au niveau national.</p>	
<p><b>Engagements</b></p>	
<p>360. La CES s'efforcera de formaliser les réunions avec le Président du Conseil européen, les présidents des formations pertinentes du Conseil et avec les organes préparatoires du Conseil.</p>	
<p>361. La CES formulera des demandes plus spécifiques et plus faciles à utiliser à ses affiliés pour approcher leurs autorités.</p>	
<p>362. Les affiliés s'engagent à réagir à de telles demandes.</p>	
<p>363. Les affiliés informeront et impliqueront la CES dans des initiatives spécifiques.</p>	
<p><b>Parlement européen</b></p>	
<p>364. La CES est dotée de structures et d'approches bien établies envers le PE, y compris par le biais de l'Intergroupe syndical (qui existe depuis la première élection directe en 1979), lequel couvre un large éventail de partis politiques (les Socialistes et Démocrates, S&amp;D ; le Parti Populaire Européen, PPE ; les Verts ; les Libéraux et Démocrates, ALDE/ADLE, et la Gauche Unie Européenne, GUE/NGL), reflétant une diversité au sein de nos propres</p>	

<p>membres et permettant une relation indépendante de toute allégeance politique. Dans l'ensemble, indépendamment des changements dans la constellation politique du PE, nous rencontrons une compréhension de nos aspirations quant à l'Europe sociale, qui ne se reflète pas toujours dans d'autres institutions. Nous avons orienté avec succès des amendements sur des questions clés, essentiellement dans le domaine social, mais aussi sur des sujets plus larges, tels que REACH, la directive sur les services, la gouvernance économique, la régulation financière et le commerce international.</p>	
<p>365. Toutefois, le volume et l'étendue du travail du PE se sont accrus avec les nouvelles dispositions de Lisbonne et la CES devra allouer proportionnellement plus de ressources pour maintenir des liens avec des rapporteurs, produire et suivre des amendements, etc. Toutes les forces syndicales présentes et actives à Bruxelles, y compris les FSE et les représentations basées à Bruxelles, devraient être impliquées et travailler en coordination avec la CES dans un souci d'améliorer l'efficacité.</p>	<p>Après la fin du paragraphe, point à la ligne et ajouter : « Une plus grande coordination avec le Groupe des Travailleurs du Comité Économique et Social Européen peut, en ce sens, renforcer cet objectif », <b>UGT</b> <b>Accepter</b></p>
<p>366. Assurer l'élection de candidats s'engageant en faveur de l' Europe sociale doit être une priorité du prochain mandat.</p>	
<p>367. Des propositions spécifiques sont formulées dans le Programme d'action concernant notre travail au sein du PE sur la gouvernance économique et la régulation financière, y compris une représentation syndicale dans les organes consultatifs du PE et la création d'une Veille financière de concert avec le PE et les organisations de la Société civile.</p>	<p>Ajouter après «D'une veille financière de concert avec le PE" ajouter: « et le CESE », <b>UGT</b> <b>Accepter</b></p>
<p><b><i>Engagements</i></b></p>	
<p>368. Les affiliés s'engagent à coordonner avec la CES les initiatives avec le PE.</p>	
<p>369. Préparer une campagne pour l'élection de candidats s'engageant en faveur d'une Europe sociale aux prochaines élections européennes.</p>	<p>Remplacer le paragraphe par : « Préparer une campagne lors des prochaines élections européennes visant à faire connaître le degré d'engagement des candidats en faveur de l'Europe sociale », <b>CFDT</b>, <b>UNSA</b></p>

	<p><b>Accepter</b> Remplacer par : « Préparer une campagne lors des prochaines élections européennes pour interpeller les différents candidats sur les propositions de la CES pour une Europe Sociale », CGT <b>Accepter</b></p>
<b>Commission</b>	
<p>370. Traditionnellement, la Commission est le premier interlocuteur de la CES parmi les institutions et le restera, étant donné qu'elle a le monopole des initiatives législatives. Les partenaires sociaux privilégient les relations avec la DG Emploi et il s'agit toujours pour nous de l'acteur clé, notamment dans la mise à disposition de l'infrastructure (en dépit de la faiblesse actuelle des impulsions en ce sens) pour les processus de dialogue social. Néanmoins, la politique sociale est de plus en plus subordonnée au marché, à des objectifs économiques et financiers, avec des conséquences négatives à la clé, dont la perte évidente par les partenaires sociaux de leurs droits fondamentaux de consultation sur certaines questions de politique sociale. Les salaires minimums, l'autonomie de négociation collective, la fourniture de services (dans le contexte d'affaires CJUE telles que Laval) et les questions d'immigration (permis unique, travailleurs/euses saisonniers, transferts intra-entreprise) ont été enlevés, du moins en partie, de leur ancrage central sur le marché du travail.</p>	
<p>371. Il est donc nécessaire d'accroître les contacts de la CES avec d'autres composantes de la Commission, telles que les DG ECFIN, MARKT, etc. (et leurs principaux Commissaires), et de s'efforcer de renforcer le rôle de la DG EMPL, notamment vis-à-vis du Secrétariat général.</p>	
<p>372. Le Président de la Commission est l'autorité suprême. Des réunions, tant formelles qu'informelles, ont lieu fréquemment avec lui, mais comme pour le Président du Conseil, il conviendrait de formaliser le processus de sorte que</p>	



tous les accords engrangés soient transmis à tous les services de la Commission. La CES n'a cessé d'insister sur une plus grande cohérence parmi les approches de la Commission, quoique l'idéologie qui prévaut actuellement n'aide pas à plaider en ce sens.	
<b>Engagements</b>	
373. La CES s'efforcera de contribuer au renforcement de l'influence de la DG EMPL au sein de la Commission ;	
374. La CES s'efforcera d'élargir ses contributions au sein de la Commission en général ;	
375. La CES resserra ses liens avec le Président de la Commission.	
<b>Dialogue social</b>	
376. Une raison d'être centrale de la CES est d'encourager les processus de dialogue social au niveau européen et par extension au niveau national, dans le cadre de notre promotion du modèle social européen, plus particulièrement dans les pays européens où le dialogue social est faible ou mal employé par les autorités.	Déplacer le paragraphe du n° 376 au 385 (Dialogue social et Sommet social tripartite), après le paragraphe 345, <b>CGIL, CISL, UIL</b> <b>Accepter</b>
377. Cette approche est soutenue par les institutions européennes, du moins formellement dans leurs déclarations. Dans la réalité, toutefois, comme le Chapitre 10 le montre, ceci ne s'avère pas chose aisée car les employeurs ne trouvent que peu de raisons de négocier lorsque, dans l'ensemble, les institutions ont rencontré directement leurs souhaits. Néanmoins, des actions communes de grande valeur ont été menées en faveur du dialogue social dans les nouveaux États membres.	
378. Toutefois, il existe un terrain d'entente avec les organisations d'employeurs sur la nécessité de revoir et d'améliorer la façon dont le dialogue social est mené. Les nouvelles propositions en matière de gouvernance économique prévoient une participation des partenaires sociaux. Ceci nécessitera plus particulièrement une amélioration du suivi et du contrôle de la mise en œuvre	(ou 380) Ajouter : « Il est nécessaire de disposer de lignes directrices communes pour les négociations, afin d'instaurer un système européen de relations professionnelles entre les partenaires sociaux », <b>LO-N.</b> <b>Accepter</b>

des résultats du dialogue social, tant au niveau national qu'européen.	
<b>Engagements</b>	
379. La CES continuera de travailler dans le cadre de programmes de travail communs établis en toute autonomie par les Partenaires sociaux européens.	
380. La CES proposera aux organisations d'employeurs de procéder à une révision des processus de Dialogue social.	Après « Dialogue social », ajouter : « et ce notamment par une promotion de l'article 9 du Traité de Lisbonne pour permettre une consultation et une concertation des partenaires sociaux à travers la clause sociale horizontale », <b>FGTB, CSC, CGSLB</b> <b>Accepter</b>
381. Nous œuvrerons, au sein du réseau des litiges de la CES, en faveur d'une stratégie globale en matière de litiges.	
382. La CES continuera d'œuvrer à la création d'un secrétariat permanent du dialogue social.	
383. Nous continuerons de plaider en faveur d'une chambre du travail spécifique au sein de la CJUE.	
<b>Sommet social tripartite</b>	
384. Le Sommet social tripartite apparaît isolé plutôt que faisant partie d'un processus dans les prises de décisions de l'UE. Son importance a encore été amplifiée dans le nouveau Pacte pour l'Euro. Dans le cadre de la révision des processus de dialogue social que nous proposerons aux organisations d'employeurs, nous nous efforcerons d'améliorer son profil et veillerons à ce que les résultats reflètent le dialogue proprement dit.	Ligne 1, ajouter : (SST) « après le Sommet », <b>LO-N.</b> <b>Accepter</b>
385. Son travail doit être préparé au sein du Comité du dialogue social et toutes les conclusions doivent être approuvées ou du moins préparées préalablement aux réunions du Sommet social tripartite (SST).	Supprimer « être approuvées ou du moins », ajouter après réunions « et une décision doit être prise à leur sujet au sein du Comité exécutif », <b>DGB</b> <b>Accepter le principe</b>

<b>Engagements</b>	
386. La CES veillera, en concertation avec les organisations d'employeurs, à ce que le SST fasse partie du processus de dialogue social et que les conclusions du SST puissent être arrêtées avec les partenaires sociaux.	Remplacer la phrase par celle-ci : « La CES veillera, en concertation avec les organisations d'employeurs, à améliorer la préparation du SST et à ce que les éventuelles conclusions SST des partenaires sociaux soient préparées à l'avance au sein du processus de dialogue social », <b>DGB</b> <b>Accepter le principe</b>
	Nouveau paragraphe : « 386bis. La CES travaillera sur une proposition visant à améliorer le format, la composition et la préparation du SST – fixés jusqu'ici dans la Décision du Conseil du 6 mars 2003, créant un sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi (2003/174/CE) – en vue de renforcer son rôle dans le contexte de gouvernance économique. Le dialogue macroéconomique devrait également avoir un rôle plus important dans le contexte de gouvernance économique », <b>DGB</b> <b>Accepter le principe</b>
<b>Politique étrangère</b>	
387. Le statut hybride du Haut représentant de l'UE/Vice-président de la Commission, en la personne de Catherine Ashton actuellement, se met en place, avec l'entrée en vigueur du Service européen pour l'action extérieure. Nous veillerons à améliorer notre accès aux nouvelles structures. Nous continuerons à faire pression en faveur de la nomination d'attachés sociaux et du travail dans les postes UE, qui appuieraient notre travail international, entre autres missions.	Après le point final, point à la ligne et ajouter: « Nous croyons aussi qu'il est important d'exprimer les positions de la CES sur la dimension extérieure de la stratégie 2020 », <b>UGT</b> <b>Accepter</b>
<b>Engagements</b>	

<p>388. La CES continuera à faire pression pour que le SEAE couvre aussi les questions sociales et d'emploi, notamment par l'établissement de postes spécifiques.</p>	
	<p>Nouveau paragraphe :  « 389. En 2010, de nombreuses actions importantes se sont déroulées dans divers pays européens. Les grèves, tant générales que sectorielles, ainsi que les manifestations importantes ont rassemblé des millions de travailleurs/euses. Ces actions démontrent la capacité des travailleurs/euses à réagir aux attaques qu'ils subissent. Nous devons nous réjouir de ces efforts et les analyser afin d'en tirer des enseignements utiles pour le mouvement syndical européen ainsi que pour la CES.  En outre, les euro-manifestations, défendant des objectifs syndicaux européens et les journées d'action européennes, dont les objectifs ont également inspiré des activités nationales dotées d'objectifs propres, nous ont fourni des pistes de réflexion. Ce qui a été accompli n'est pas négligeable, même si dans la plupart des cas, nous n'avons pas obtenu satisfaction. L'ampleur de la mobilisation syndicale européenne, à caractère transnational, n'a pourtant pas permis d'aboutir à une modification substantielle des politiques européennes, qui ont un impact sans précédent sur le marché du travail et les relations sociales des États membres de l'UE », UGT, CCOO.  <b>Accepter</b></p>
	<p>Nouveau paragraphe :  « 390. La CES doit renforcer sa capacité d'action au</p>

niveau transnational pour pouvoir faire face aux défis que pose la gouvernance économique de l'UE, qui se caractérise actuellement par une approche très conservatrice et un impact particulièrement négatif sur les questions syndicales, sociales et relatives au travail. Cela ne sera possible qu'avec la collaboration active des organisations membres. Les points figurant à l'ordre du jour du mouvement syndical européen devraient être intégrés à l'ordre du jour des mouvements syndicaux nationaux. Nous devons poursuivre nos actions de lobbying auprès des institutions européennes, particulièrement du Parlement européen, et renforcer le dialogue social bipartite et tripartite. Le Comité exécutif appellera à une réflexion sur la manière dont les objectifs et les possibilités de mobilisation définis au niveau européen pourraient être articulés avec ceux définis au niveau national. Pour arriver à un équilibre des pouvoirs, nous devons promouvoir des moyens d'action partant du lieu de travail, et inclure dans notre débat le concept de « grève générale européenne », ainsi que sa faisabilité et ses possibles formes. Nous nous battons pour l'intégration du concept de « grève transnationale » dans la législation européenne. En attendant, nous devons réfléchir à la possibilité de mettre sur pied des mobilisations générales européennes, y compris des grèves et autres formes d'actions générales telles que des manifestations, qui devraient coïncider à la fois au niveau du timing et des objectifs et toujours respecter la législation et les

	traditions syndicales de chaque pays », UGT, CCOO. <b>Accepter</b>





## **Solidarité dans la crise**

### **Résolution soumise au Congrès par le Comité exécutif de la CES**

---

Conformément à la Déclaration de Paris (28 mai 2009), la CES a mené campagne pour une Europe qui défende l'emploi, la solidarité et une dimension sociale forte et qui s'oppose aux politiques des nationalistes bornés, des racistes et des xénophobes.

La CES exprime à cet égard sa profonde inquiétude face aux conséquences jusqu'à présent négatives des renflouements des économies en détresse organisés par l'UE et le Fonds monétaire international. Les mesures d'austérité imposées, en Grèce et en Irlande notamment, ont aggravé la situation et les pays concernés sont face à une période prolongée de récession, une charge de la dette et un chômage en hausse. Le risque est réel de voir des pays et leurs populations s'endetter davantage encore, mettant ainsi l'Europe et ses États membres en grand danger.

La CES exige donc d'urgence un changement fondamental dans l'approche de l'UE et une augmentation de l'aide aux pays en difficulté comprenant :

- Un plan d'investissement européen ambitieux, financé notamment par les fonds structurels européens actuellement non utilisés,
- L'émission d'obligations par l'UE, soutenue par la BCE, pour réduire la pression sur les économies en détresse,
- La mise à disposition par la BCE de liquidités à faible taux d'intérêt suivant les besoins des États membres comme cela se pratique actuellement pour le secteur bancaire,
- Le développement d'une politique industrielle bas carbone soutenue par une réforme fiscale incluant une taxe sur les transactions financières.

Le pacte euro-plus (qui concerne 17 États membres de la zone euro et six autres) a d'importantes implications, particulièrement en matière de salaires, car il comprend des recommandations aux États membres portant sur :

- Des comparaisons des coûts unitaires de main-d'œuvre,
- Une hostilité vis-à-vis de l'indexation salariale et, de façon plus générale, de la négociation centralisée,
- Un lien entre salaire et productivité sans égard pour l'inflation ou la comparabilité,
- Une pression à la baisse sur les salaires du secteur public et, dans certains cas, sur les salaires minimum,
- Une pression à la baisse sur les droits à la pension,
- L'encouragement de contrôles constitutionnels stricts de la dette publique (c'.



à-d. le « frein à l'endettement »).

La CES affirme que cette approche est totalement inacceptable pour les syndicats européens et insiste pour que les principes suivants soient respectés :

- Les salaires ne sont pas l'ennemi de l'économie mais représentent un moteur important pour la croissance et l'emploi,
- L'autonomie des partenaires sociaux dans les négociations collectives et salariales,
- L'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs avec des augmentations de salaires qui suivent l'inflation et la productivité dans le but global d'une distribution des richesses équitable,
- L'inversion du processus conduisant à l'inégalité des revenus,
- L'intensification de la lutte contre le dumping salarial et fiscal et l'application du principe du salaire égal pour un travail égal (voir rapport complémentaire),
- La protection des pensions garantissant des conditions de vie décentes, et
- Les règles en matière de dette publique doivent refléter les réalités externes et les circonstances exceptionnelles et non provoquer une récession par des mesures d'austérité. L'État devrait être en mesure de maintenir son rôle stabilisateur et de montrer la voie en encourageant la création d'emplois de qualité.

Le Congrès estime que, dès le début du prochain mandat, il faudra d'urgence évaluer toutes les implications du Pacte euro-plus et ses dispositions en matière de salaires qui risquent fortement d'introduire un élément de concurrence salariale. Il faudra également tenir compte des différentes propositions sur les salaires minimum soumises durant la phase préparatoire du Congrès et du fait que les négociations collectives et leur coordination sont du ressort exclusif des syndicats.

Le nouveau Comité exécutif est chargé de mener cette activité dès que possible afin de renforcer au maximum l'unité et la cohérence et de trouver des réponses communes face à des circonstances parmi les plus difficiles jamais rencontrées par la CES et de lancer les actions nécessaires, y compris des initiatives et des campagnes pour empêcher le dumping social et promouvoir la coordination de politiques en matière de négociations collectives dans le but de mettre en place une stratégie autonome et fructueuse pour les salaires et les syndicats en Europe.

## **Document de discussion**

### **Vers un Marché du Travail européen ?**

#### **Introduction**

La CES a une fois encore débattu la question des salaires minimum. La discussion a permis d'entendre les différentes opinions des affiliés de la CES quant au pour et au contre de tenter d'introduire des salaires minimum en Europe.

Les collègues français et belges venaient en tête de ceux qui pensent qu'un salaire minimum ou, à tout le moins et pour commencer, qu'un mécanisme coordonné ou une formule commune pour des salaires minimum au niveau national doit être mis en place dans l'UE pour éviter le dumping social. Par contre, les collègues nordiques et italiens, sans être opposés à l'idée que chaque pays définisse un salaire minimum, soit par convention collective ou au travers de la législation, étaient d'avis que les modalités et le niveau d'un tel salaire devraient être déterminés au plan sectoriel ou national et non pas européen. C'est la formule qui avait été retenue lors du Congrès de Séville.

L'urgence de ce débat s'impose plus encore du fait des propositions de gouvernance économique européenne venant actuellement du Conseil des Ministres et de la Commission après le Sommet de mars. Celles-ci montrent que l'UE surveillera les coûts salariaux unitaires de chaque pays de la zone euro, voire des autres pays européens également. Elle est en passe de comparer les coûts salariaux unitaires, de relever l'âge de la retraite, de contrôler les salaires minimum, de restreindre les lois en matière de protection de l'emploi et d'affaiblir les mécanismes de négociation collective. Ce sont là les normes naissantes d'un marché du travail européen !

Ainsi, alors que le débat « Vers un marché du travail européen » a commencé suite à des pressions internes au sein de la CES, d'autres forces sont maintenant au travail qui donnent un nouvel élan à ce débat.

Celui-ci, toujours en cours, a débouché sur un autre débat – une réflexion plus large quant au rôle de l'Europe dans les négociations collectives alors que les capitaux mouvants profitent des différences entre pays et de la disparité de leurs systèmes syndicaux et de négociations collectives. Les syndicats européens sont bien conscients de la manière dont les quatre libertés du marché unique européen qui concernent les personnes, les biens, les services et les capitaux, peuvent être exploitées pour affaiblir les systèmes de négociations collectives.

Les récentes décisions de la Cour de Justice européenne dans les affaires Laval, Viking et Rueffert illustrent clairement les risques que nous encourons avec le marché unique et la façon dont il donne actuellement priorité à la libre circulation par rapport aux droits fondamentaux. Un certain degré d'euphorie accrue pourrait se révéler être moins une question de choix que de nécessité.

Ce document de discussion lance donc le débat sans intention de provoquer des décisions lors du Congrès 2011 mais plutôt de familiariser les syndicats européens avec les différentes pressions et questions qui doivent être bien comprises et considérées au niveau national et sectoriel. Durant son prochain mandat et après mûre réflexion, le Comité exécutif sera invité à décider de la marche à suivre.

### **Un Marché du travail européen ?**

Le débat sur les salaires minimum et les normes européennes doit être replacé dans le cadre des développements historiques de l'Europe sociale qui a évolué au travers de traités successifs au cours de ces 50 dernières années. Les principaux jalons de cette évolution sont les suivants :

Le Traité de Rome (1957), le traité fondateur de l'UE, comprenait une clause de salaire égal entre hommes et femmes. Toute initiative de politique sociale devait être adoptée à l'unanimité.

L'Acte unique européen (1987) incluait pour la première fois une clause pour un vote à la majorité qualifiée en matière de politique sociale relative à la santé et à la sécurité. Il définissait également la base juridique de la libre circulation de la main-d'œuvre parmi les états membres de l'UE ainsi que des autres libertés de circulation des capitaux, des biens et des services.

Le Traité de Maastricht (1992) allait plus loin avec le chapitre social selon lequel les partenaires sociaux peuvent négocier des conventions collectives s'appliquant à l'ensemble de l'Union et des dispositions sociales dans certains domaines pouvant être adoptées par un vote à la majorité qualifiée.

Le Traité de Lisbonne (2009) intégrait la Charte des droits fondamentaux dans les traités de l'UE, en ce compris les dispositions en matière de droit de négociation collective et de grève.

Les effets conjugués de ces mesures sont traduits dans environ 60 directives traitant de questions sociales et du marché du travail et pouvant être regroupées comme suit :

Santé et sécurité, y compris le temps de travail ; ces matières concernent plus de 40 directives ;

Égalité de genre, de race, de religion et d'orientation sexuelle ; des dispositions particulières en matière d'égalité de traitement pour les travailleurs/euses à temps partiel, à durée déterminée et intérimaires (d'application en 2011) ou encore pour la protection des femmes lors de la maternité et le droit au congé parental ;

Un cadre général sur l'information et la consultation ainsi que sur les licenciements collectifs, le transfert d'entreprises et les comités d'entreprises européens ;

Des lois diverses, en particulier la Directive sur le détachement des travailleurs/euses visant à assurer aux travailleurs/euses détachés par leur employeur d'un pays à un autre des droits au moins égaux aux conditions minimum du pays d'accueil.

Il s'agit là d'une liste impressionnante mais il est un fait que nombre de questions essentielles concernant les relations sociales sont traitées au niveau national, y compris les négociations collectives en matière de salaires, de grèves, de sécurité et de protection de l'emploi, de restructurations, de pensions, d'indemnités de maladie, de sécurité sociale et de licenciements et de discipline.

### **La négociation collective et l'Europe**

La négociation collective est le cœur de métier des syndicats. Et le principe fondamental de la négociation collective est que les travailleurs/euses rassemblent leurs forces au sein des syndicats pour éviter une concurrence mutuelle de façon à améliorer leur position de négociation vis-à-vis de l'entreprise. Historiquement, ce principe a été à la base de la construction de nombreux systèmes de négociation et d'institutions dans nombre d'états membres de l'Union.

Toutefois, l'intégration économique européenne tend, de plus en plus, à éroder les systèmes nationaux de formation des salaires et de négociation collective. Les libertés du marché interne en matière de circulation des biens, services et capitaux (soutenues par les affaires de la CJE) donnent aux entreprises de multiples occasions de contourner les restrictions nationales et de mettre les travailleurs/euses en concurrence par-delà les frontières. Cela pose la question de savoir si les syndicats sont capables d'élever le principe du « tous ensemble » au niveau européen afin de réduire les pressions concurrentielles provenant du marché interne.

Cette question n'est pas tout à fait neuve. Depuis le congrès d'Helsinki en 1999, la CES a entrepris des efforts pour mettre en place une stratégie pour coordonner les conventions collectives en Europe. A l'époque, la raison principale en était le souci

fondamental d'empêcher que les travailleurs/euses ne se concurrencent mutuellement (évitant ainsi que les dévaluations salariales ne remplacent les dévaluations monétaires à l'intérieur de la zone de la monnaie unique et œuvrant pour garantir que les salaires dans les nouveaux états membres soient équitablement associés à des gains de productivité).

S'ajoutait à cela une autre raison qui était d'organiser l'action de la CES en faveur de la négociation collective pour contribuer à un « dosage de politiques macroéconomiques favorables à l'emploi », l'idée étant que des stratégies « responsables » en matière de négociations salariales aideraient la Banque centrale européenne à fixer des taux d'intérêt suffisamment bas pour stimuler l'investissement et une croissance renforcée.

Le bilan de plus de dix ans d'expérience de la CES dans la coordination de stratégies de négociations collectives montre que les affiliés, tout comme les employeurs, ont tendance à insister sur leur autonomie nationale et, bien entendu, qu'il existe des différences significatives en matière de politique nationale, de culture, de systèmes de négociation collective et de droit du travail.

### **Europe vs National ?**

Il y a toujours eu, au sein de la CES, une tension entre les tenants d'une dimension sociale plus forte en Europe pour contrôler le développement du Marché unique (et, de plus en plus aujourd'hui, la question de la monnaie unique) et ceux qui veulent garantir que les composantes essentielles de leur système national ne soient pas affectées, voire diluées par le développement de normes européennes. Les syndicats en faveur de cette seconde approche étaient prêts à accepter de telles normes mais ont jalousement protégé la dimension nationale des négociations collectives en particulier.

De récentes pressions sont toutefois apparues qui demandent un réexamen au nom de tous les membres de la CES. L'une est causée par le conflit potentiel entre les modalités de libre circulation des traités de l'UE et les systèmes de relations sociales et le droit du travail au niveau national. L'impact croissant du marché unique européen, alors qu'il s'étend aux services, et l'élargissement de 2004 de l'UE, avec l'entrée de huit pays autrefois communistes aux niveaux de PIB relativement bas, font du marché unique une réalité bien plus grande qu'il ne l'était auparavant. Cela s'est traduit en particulier par un afflux (principalement d'est en ouest) de travailleurs/euses migrants.

La CES a longtemps été en faveur de la libre circulation de la main-d'œuvre mais à condition que les normes applicables soient celles du pays d'accueil et non celles du pays d'origine.

Toutefois, de récentes décisions de la Cour de justice européenne – Laval, Viking, Rueffert, Luxembourg, Allemagne – ont mis en évidence que celle-ci considère qu'insister pour l'application de normes de travail est un obstacle à la libre circulation. L'opinion de la CJE consiste en fait à dire qu'il est acceptable que seules des conditions minimum soient appliquées aux travailleurs/euses détaché(e)s, voire même aux autres catégories de travailleurs/euses migrant(e)s (par ex. les travailleurs/euses saisonniers ou les transferts intra-entreprises).

Ces arrêts ont pour effet d'affaiblir les dispositions des conventions collectives et de provoquer une augmentation d'un sentiment anti-européen et protectionniste dans le chef de certains syndicalistes.

La CES tente de traiter ces problèmes en plaidant pour un Protocole de progrès social dans les Traités européens, pour une révision de la Directive sur le détachement des travailleurs/euses, basée non pas sur un salaire minimum mais sur un salaire égal, et pour une réglementation « Monti » dans la proposition de nouvel Acte pour le marché unique qui insisterait sur le fait que le marché unique ne prévaut pas sur les droits fondamentaux tel le droit de grève.

Ces propositions de la CES protégeraient les travailleurs/euses contre la concurrence de certaines catégories de travailleurs/euses migrants tout en faisant en sorte que ces derniers ne soient pas considérés comme des travailleurs/euses subalternes de seconde zone et pouvant être traités comme tels. Mais elles ne fournissent pas de réponse à l'inégalité grandissante en Europe, ni au dumping social, ni au besoin d'établir un mouvement syndical robuste dans tous les états membres de l'UE mieux à même qu'aujourd'hui de formuler des revendications et des actions communes.

L'absence d'un mouvement syndical puissant partout en Europe apparaît nettement dans la crise économique actuelle, ce qui mène à l'autre pression à laquelle sont soumis les syndicats européens pour commencer à repenser le débat « Europe vs National ». Les nouvelles propositions, et le projet de Traité, sur la gouvernance économique impliqueraient des contrôles antisociaux sévères de tous les pays de la zone euro, voire des autres membres de l'UE. Pratiquement toute la charge du coût des programmes nationaux de relance repose sur le salaire des travailleurs/euses, l'emploi et les services publics, d'une façon certes variable de pays à pays encore que les pressions soient quasiment les mêmes partout dans l'UE. L'Europe sociale rétrécit avec l'affaiblissement du droit du travail et de la protection de l'emploi, les réductions ou le blocage des salaires, les réductions des allocations sociales et des pensions et la privatisation de davantage de services publics. Les états membres qui ont le mouvement syndical le plus fort et le plus représentatif et qui sont capables de combiner la détermination de résister avec

une dose de flexicurité véritable sont une référence à suivre pour les autres (les aides accordées dans certains pays pour le travail en horaire réduit sont un bon exemple de véritable flexicurité). Sommes-nous capables de nous unir et de combattre pour assurer un sort meilleur aux travailleurs/euses européens ?

### **Les ambitions de la CES pour un Marché européen du travail**

Y a-t-il place pour une approche plus ambitieuse du débat en commençant par quelques questions difficiles ? Est-il réaliste pour la CES de tenter de protéger les systèmes nationaux des pressions du marché unique européen ? Un Protocole de progrès social, une réglementation Monti et une Directive révisée sur le détachement des travailleurs/euses seraient-ils suffisants ? Pouvons-nous au moins envisager que ces mesures soient complétées par une approche qui soit davantage à l'échelle européenne pour établir un éventail plus large de normes minimales communes s'inspirant de celles de l'OIT et des états les plus avancés de l'UE ?

Si nous optons pour cette voie, il faudrait que vienne en tête de nos préoccupations le droit universel à négocier et à négocier collectivement au sein d'un état membre et au niveau européen. Une directive cadre pourrait exiger des états membres la création de systèmes de négociations collectives qui :

- Établissent des niveaux de salaires minimum dans tous les secteurs de l'économie ;
- Assurent que les gains de productivité soient équitablement répartis ;
- Réglementent les heures de travail ;
- Garantissent l'égalité hommes-femmes pour toutes les catégories de migrants et sur base proportionnelle pour tous les travailleurs/euses « précaires » ;
- Assurent l'information et la consultation avant toute décision affectant la sécurité d'emploi et la charge de travail afin d'arriver à un accord sur les changements.

Notre préoccupation prioritaire suivante pourrait être un cadre de démocratie à l'œuvre dans d'autres matières. Il est proposé en particulier d'envisager une participation des syndicats/travailleurs/euses au niveau du conseil d'administration ou au plus haut niveau équivalent des entreprises privées et des entreprises détenues par des fonds privés. L'objectif serait d'instaurer un dialogue régulier en matière de création de croissance et de distribution des recettes, de réductions d'émissions de carbone et de leurs implications pour l'emploi ainsi que de compétences et de formation.

Un troisième élément pourrait être que chaque état membre instaure un mécanisme de dialogue social pour garantir la pleine application des mesures décrites aux paragraphes 29 et 30 d'une façon qui convienne à cet état membre qui

fera toutefois rapport annuellement lors d'une Conférence européenne sur les normes de travail et dans laquelle les partenaires sociaux joueraient un rôle important. La gouvernance économique pourrait ainsi être assortie d'une gouvernance sociale accrue.

### **Réalités politiques**

Pour le moment, la réalisation de ces ambitions paraît être une perspective lointaine. Les dirigeants européens se concentrent sur les tentatives de sauvetage de l'euro en imposant des mesures restrictives. Les partis politiques de centre gauche sont actuellement incapables de tirer profit de la crise du capitalisme financier. La crise profite d'ailleurs à ceux qui pensent que l'Europe doit devenir un marché plus libre et moins cher pour concurrencer les économies émergentes telles que la Chine. Ce sont ceux-là qui, avec les eurosceptiques et les nationalistes, prennent l'initiative et les syndicats sont leurs principaux opposants.

Dans cette situation, il est évident que les syndicats européens devront compter sur leurs propres forces et se soutenir mutuellement pour :

- Dénoncer l'orientation, comparable à celle des années 1930, des principales politiques économiques européennes ;
- Mener des campagnes et des actions ponctuelles ;
- Nous considérer « gardien » du Traité concernant l'autonomie des négociations collectives ;
- Améliorer notre stratégie existante de coordination des négociations collectives en y associant les fédérations syndicales et en cherchant à formuler des revendications communes et, éventuellement, organiser des actions communes.

Nous devrions en outre débattre nos ambitions décrites aux paragraphes 28 à 31 ci-dessus afin d'être bien préparés lorsque le climat deviendra plus favorable.

### **Conclusion**

Par ces moyens – et peut-être y en a-t-il d'autres – la CES pourrait adopter, ou au moins débattre, un programme ambitieux en faveur de la négociation collective et du travailleurs/euses d'une façon qui unisse le niveau national et le niveau européen mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui.

L'opinion des affiliés et des délégués sur les idées exposées est attendue.



## **Rapport complémentaire**

### **Proposition pour une campagne de la CES contre le dumping salarial et social en Europe**

**„L'égalité des salaires – l'égalité des droits“ (titre de travail)  
(Principe du lieu du travail)**

#### **Propos introductifs**

A l'initiative du DGB a été élaboré un texte commun (DGB, CFDT, CFTC, CGT, FO, UNSA) qu'il faut prendre comme une proposition d'action permettant, par la discussion, d'engager une dynamique au sein de la CES. Cette dynamique s'inscrit dans le prolongement de l'action de celle-ci, et vise à déboucher sur des avancées concrètes.

#### **Situation initiale**

Depuis de nombreuses années, le processus d'intégration européenne se trouve en déséquilibre. Le marché intérieur prend de plus en plus forme, les entraves au marché sont progressivement démontées. Mais ce développement du marché intérieur se produit dans un contexte de dérégulation, qui laisse la dimension sociale sur le carreau. Celle-ci n'est plus comprise comme élément central de la stratégie du marché intérieur, comme l'avait formulé le « père du marché intérieur » Jacques Delors, mais vue comme obstacle au libre jeu du marché.

De surcroît, en raison de l'élargissement de l'UE à 27 Etats-membres ainsi que de la mondialisation croissante, les questions qui se posent aujourd'hui diffèrent fortement de celles qui se posaient à l'époque de Delors. Le développement économique est de plus en plus découplé du développement social en Europe. La croissance économique n'aboutit plus forcément au progrès social.

Les droits des salariés subissent une pression de plus en plus forte. Une série d'arrêts de la Cour de justice européenne a aggravé considérablement cette situation, dans la mesure où la CJCE<sup>3</sup> a montré clairement que les libertés économiques priment sur les droits sociaux fondamentaux. Cela ouvre toutes grandes les portes au dumping salarial et social. Au-delà, la crise actuelle de l'Euro fournit un prétexte pour empiéter sur des

---

<sup>3</sup> Laval, Viking, Ruffert, Commission c/ Luxembourg

conventions collectives nationales, les annuler et ainsi réduire l'autonomie de la négociation collective.

A la suite de la crise financière, économique et sociale et des réformes du pacte de stabilité et de croissance qui y sont liées, les systèmes sociaux nationaux se trouvent soumis à une énorme pression ou bien diminués fortement dans quelques pays.

La communication « Vers un Acte pour le marché unique » de la Commission européenne montre qu'en matière d'intégration du social et de l'économique, celle-ci est en retrait en comparaison avec le rapport Monti sur le même sujet. Ce dernier n'allait déjà pas aussi loin que ce que le syndicalisme européen souhaitait. Faire en sorte que le développement du marché intérieur se fasse dans un cadre régulé est un enjeu central pour le syndicalisme européen.

La Commission refuse les propositions des organisations syndicales – notamment celle pour un protocole de progrès social dans les traités européens. Cette attitude, entre autres, aboutit à une perte de confiance dans le projet européen de la part des citoyennes et citoyens et des salariées et salariés.

### **Proposition pour une campagne**

La CES et ses organisations membres continueront à refuser cette mauvaise direction et à faire pression pour que les droits des travailleurs/euses et la dimension sociale soient mis tout en haut de l'agenda européen. Pour cela, le congrès de la CES doit s'engager dans une campagne sur « **L'égalité des salaires, l'égalité des droits** » (titre de travail). Elle aura pour but de montrer clairement aux responsables politiques européens et nationaux que nous ne permettrons pas qu'à travers l'application exclusive du libre marché, les standards nationaux sociaux et du travail soient détruits et, par voie de conséquence, que de plus en plus d'hommes et de femmes soient poussés vers la précarité et la pauvreté et ainsi faire en sorte que la fracture sociale s'accroisse.

Il s'agit ici des intérêts élémentaires des salariées et des salariés en Europe, mais aussi des intérêts de la société dans son ensemble. Pour cela, la campagne doit être conçue de façon à engendrer un vaste débat de société (dans les entreprises, les organisations syndicales, dans la société civile), afin de faire pression sur tous les niveaux politiques.

Les expériences du passé ont montré que nous devons interroger les stratégies que nous avons conduites jusqu'ici et qui n'ont pas permis des avancées suffisantes dans ce domaine.

### **Cadre temporel**

Ebauche à long terme, concertation sur le concept jusqu'à fin 2011 (au plus tard pour le comité exécutif de Décembre 2011), début du projet : 2012 avec son point culminant pendant la campagne électorale européenne en 2014, puis continuation et/ou, le cas échéant, nouvelle conception

### **Éléments de la campagne**

1) Préciser et concrétiser nos revendications envers les institutions européennes pour empêcher le dumping salarial et social.

Le protocole de progrès social est notre priorité : Il implique des changements du droit primaire. Au-delà, de ce protocole, le travail à faire pour répondre au cas par cas à la grande diversité de situations reste très important. De ce fait, il faut concrétiser quelles autres mesures aux niveaux européen et national sont nécessaires afin d'empêcher le dumping salarial et social, d'obtenir l'application du principe du lieu du travail et d'assurer la mobilité équitable (faire Mobilität). Il s'agit ici notamment :

- D'imposer le principe du lieu de travail dans le droit dérivé, en particulier l'application, pour les salariés, des salaires et des droits du lieu de travail pour toutes les formes d'emploi transfrontalières, donc dans toutes les directives et règlements comme, par exemple, ceux sur les marchés publics, sur le détachement des travailleurs/euses et sur l'emploi de ressortissants de pays tiers ;
- De créer des offres de conseil et de soutien pour les travailleuses et travailleurs mobiles ;
- De faire respecter et de mettre véritablement en application la clause sociale transversale du Traité de Lisbonne ;
- De préserver l'autonomie des partenaires sociaux et les droits syndicaux.

Il s'agit ici de montrer clairement que nous avons besoin de meilleures règles, concrètes et précises, mais cela ne remplace pas la clarification fondamentale : les droits sociaux en Europe ont besoin d'être prioritaires et, pour cela, le protocole de progrès social est indispensable.

2) Afin de pouvoir faire passer dans les faits ces revendications, le niveau européen et le niveau national doivent être mieux reliés et coordonnés.

La campagne peut aboutir à un succès à condition qu'elle soit soutenue par la totalité – ou, en tout cas, par la plus grande partie – des organisations membres de la CES. Pour cela, il faut des accords concrets et des « auto-obligations » au sein de la CES.

Une stratégie de lobbying doit combiner de manière efficace les activités au niveau européen (par exemple devant la Commission et le Parlement) avec les mesures prises au niveau national (en direction des Etats membres, dans le Conseil et dans les parlements nationaux..

Il faut notamment parvenir à inclure les syndicats de l'Europe centrale et orientale, afin de pouvoir montrer clairement devant la Commission qu'il n'y a pas de « conflit Est-Ouest », comme il est souvent prétendu, et que le but n'est en aucun cas un nouveau protectionnisme.

Le dialogue étroit entre les pays d'origine et les pays de destination doit être assuré pendant la campagne.

La campagne devrait inclure les organisations syndicales européennes et nationales, ainsi que les acteurs dans les entreprises, notamment dans les multinationales et les comités d'entreprise européens.

3) Développement de la coopération au sein de la CES, afin de pouvoir mieux s'opposer au dumping salarial et social

Au sein de la CES, il faut discuter quelles mesures organisationnelles au sein du mouvement syndical européen sont nécessaires, afin de cibler les défis de la mobilité croissante.

A cette occasion, c'est surtout la question du soutien et de la reconnaissance mutuelle de l'adhésion qui est centrale. Conjointement avec les organisations membres et les fédérations syndicales, il faut vérifier quelles autres étapes de coopération peuvent être entreprises afin d'affronter collectivement le dumping salarial et social.

4) Fidéliser des acteurs dans l'entreprise, trouver des alliés dans la société - en Europe et dans chaque Etat

Afin de démontrer leurs répercussions sur l'ensemble de la société, les conséquences du principe du pays d'origine et de la prééminence de la libre entreprise doivent être mises en relief et reliées de façon à encourager la mobilisation.

Les expériences montrent que cette fausse stratégie européenne, qui ne vise qu'à la libération du marché intérieur, a des répercussions massives au niveau des entreprises, qui vont même s'aggraver dans le futur. Les attaques portent atteinte entre autres au principe « equal pay », les standards sociaux et de travail et sur la codétermination et prennent une forme différente au fur et à mesure de l'entreprises, du secteur et de la région respective. L'approche centrale de l'initiative doit être de faire ressortir et de rendre visible ces effets, en coopération étroite des organisations syndicales affiliées, des fédérations syndicales européennes et des acteurs dans les entreprises. Des instruments possibles pour cela seraient un système d'alerte précoce pour les entreprises et un livre noir « Dumping salarial et social – Est-ce un programme pour l'Europe ? » (ou autre) contenant des exemples des différents pays européens.

Afin de créer une alliance, nous pourrions faire appel dans chaque pays à différents groupes et personnes s'intéressant au progrès social et à la justice et les inclure, le cas échéant, dans des appels, des manifestations communes et des actions.

### **Proposition pour la mise en œuvre de la campagne**

La CES devrait constituer un groupe de projet, à partir de juin 2011, qui aurait comme mission de concrétiser les revendications et de développer les stratégies pour la mise en œuvre de la campagne.

Pour la mise en œuvre, il faudrait s'assurer que figurent à côté des représentants du secrétariat de la CES - 12 représentants des confédérations syndicales nationales, parmi

lesquels au moins 2 des PECO, ainsi qu'au moins 3 représentants des fédérations syndicales européennes.

En tant qu'outils de la campagne, il faudra examiner : un système d'alerte précoce des répercussions sur l'entreprise, le cas échéant une initiative citoyenne européenne pour des revendications spécifiques (instrument utilisable à partir de 2012, mais pas apte à un changement du droit primaire) ; une action de cartes postales ; un site web de la campagne ; une pétition ; un livre noir dumping salarial et social – avec un large engagement des adhérents et des acteurs dans l'entreprise; initier des alliances avec des acteurs de la société civile en Europe et dans chaque Etat. Pendant la réalisation du projet une évaluation régulière doit être effectuée, et des échanges et rapports réguliers doivent assurer la transparence.

À l'automne 2011, le groupe de projet ou bien la secrétaire générale fera une proposition au comité exécutif de la CES qui pourra être votée au plus tard lors du comité exécutif de décembre.